



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

JUIN
2021

Rapport d'Évaluation de la Politique d'Investissement en Tunisie 2020

tia.gov.tn

Sommaire

Préface	4
Note de synthèse	6
Chapitre 1 : Evolution de la conjoncture	12
Chapitre 2 : Évaluation quantitative et qualitative de l'investissement	28
Chapitre 3 : Classement de la Tunisie dans les rapports internationaux	54
Chapitre 4 : Évaluation des réformes de l'environnement de l'investissement	68
Chapitre 5 : Veille Stratégique sur l'investissement	80
Chapitre 6 : Les opportunités de relocalisation et de développement liées à la crise Covid-19	88
Chapitre 7 : Les recommandations pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement	108



Préface

Le rapport de l'évaluation de la politique d'investissement de 2020 s'inscrit dans la continuité des évaluations du climat de l'investissement établies en concertation et en coordination avec le secteur privé et ce notamment via le Conseil stratégique de la TIA.

La TIA a œuvré en collaboration avec les autres acteurs partenaires du secteur public et privé à recenser les entraves à l'investissement et à identifier les impacts et les opportunités d'investissement générées par le contexte du COVID.



Ce rapport vise à retracer d'une manière objective les atouts et les manquements actuels du climat des affaires en Tunisie suite aux retours des acteurs du secteur privé et proposer les pistes d'impulsion et de relance de l'investissement.

Il vise également à positionner le climat d'investissement en Tunisie dans un environnement concurrentiel d'attraction qui interpelle à mener à bout les réformes visant l'amélioration du climat d'investissement et adopter des mesures d'envergure pour hisser le palier de l'investissement à des niveaux supérieurs.

A cet effet, le rapport s'appuie sur une analyse de la conjoncture économique et une évaluation quantitative et qualitative de l'investissement. Il analyse le positionnement de la Tunisie par rapport à ses concurrents selon les rapports internationaux et la veille stratégique.

Il retrace également les principales réformes engagées pour améliorer l'environnement des affaires au cours de l'année 2020 et les problèmes posés par l'application de plusieurs nouvelles réformes à travers la perception du secteur privé.

Dans ce contexte spécifique, Il présente les tendances de relocalisation et de développement Post Covid et les opportunités qui peuvent en découler. Il comprend une préconisation de la démarche d'action à mener en 2021 pour capter ces opportunités et marchés porteurs.

Le rapport présente à la fin les principales recommandations pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement.

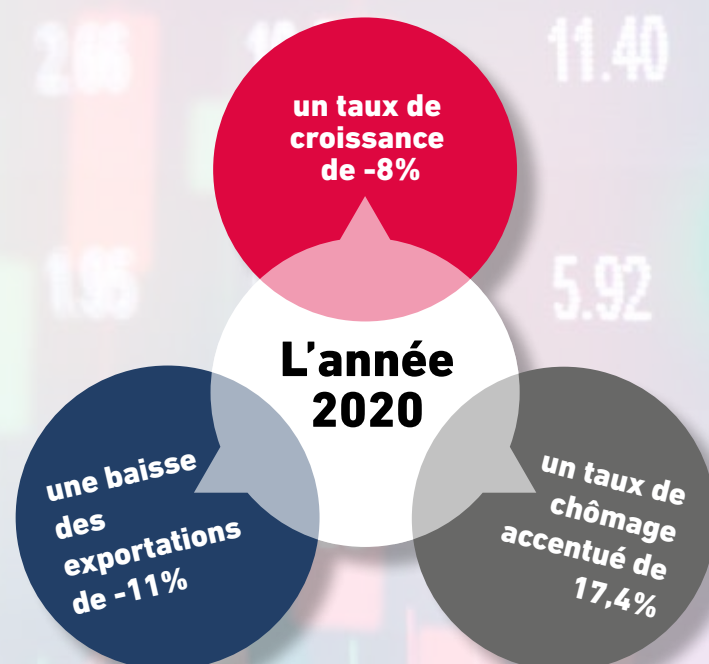
Note de synthèse

L'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été marqués par l'impact négatif de la crise Covid sur l'environnement de l'investissement menant l'Etat à préconiser en plus des nouvelles réformes du climat d'investissement des mesures conjoncturelles pour soutenir le tissu entrepreneurial impacté. L'année 2020 a été, particulièrement marquée par les répercussions fortes de la crise du Covid sur l'économie mondiale et les flux internationaux d'investissement.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les IDEs dans le monde ont chuté de **42%** en 2020 pour se situer à environ **859** milliards de dollars contre **1.5** trillions de dollars en 2019.

L'activité économique a plongé au début de la crise, avant de connaître des reprises d'ampleur variée en fin d'année.

En Tunisie, la situation, déjà critique de l'économie nationale, a été lourdement aggravée par la crise sanitaire comme le montrent les indicateurs de l'année 2020 :



Le moteur d'investissement, qui peine bien avant la crise, a été drastiquement impacté en 2020. Le taux d'investissement est de **13,3%** du PIB en 2020 contre **18,9%** en 2019.

Le déficit d'attractivité de la Tunisie s'est creusé de manière notoire dans un contexte de concurrence exacerbée régissant la course aux IDEs.

Les incertitudes liées au contexte politique, les pressions budgétaires sur les comptes de l'Etat et les grandes difficultés du tissu économique national compliquent davantage le processus de relance d'investissement et de reprise de l'attractivité du site Tunisie.

Les acteurs publics et privés partagent le constat que malgré les réformes et la batterie de mesures engagées depuis 2016 sur le cadre de l'investissement et le climat d'affaires, le niveau d'investissement est très insuffisant et ne répond pas aux objectifs escomptés au risque de voir la Tunisie décrocher par rapport à la concurrence.

Les études des acteurs de l'écosystème de l'investissement pointent de manière critique les freins majeurs qui persistent :

- Une lourdeur administrative pesante et une digitalisation insuffisante des services publics aux entreprises
- Un déficit d'image à l'international
- Une instabilité fiscale
- Une mise en œuvre défailante des mesures et réformes auprès des acteurs impliqués (en occurrence, le retard de décrets d'application et le non-alignement sur l'interprétation des réformes)
- Une insatisfaction manifeste des mesures de support Covid et de leur mise en œuvre

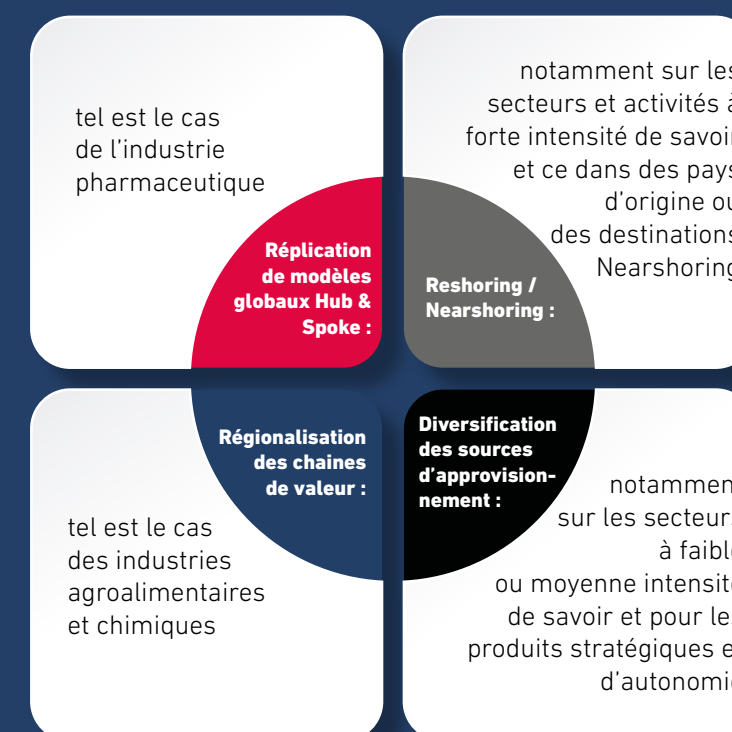
Au regard des enseignements de veille sur les pratiques de pays et les tendances internationales, notamment celles liées au Covid, la Tunisie accuse un retard sur des volets impactants tels que :

- La mise en œuvre de zones industrielles et technologiques 4.0
- La citoyenneté pour l'investissement et la résidence de longue durée pour l'investisseur
- La mise en œuvre de stratégies de promotion horizontale et verticale de l'investissement pour capter les opportunités de relocalisation et de développement liées au Covid
- Mesures de libéralisation avec l'adoption de la liste négative restreinte.

Par ailleurs, la crise du Covid a été un catalyseur de trois tendances clés, génératrices d'un large panel d'opportunités pour la Tunisie à savoir :

- La transition digitale
- La transition verte
- La résilience et l'autonomie stratégique

L'UE, premier partenaire économique de la Tunisie, a été très impactée par la crise comparativement à l'économie mondiale et ce avec une sévérité et une reprise variable selon les secteurs. Les impacts sur les chaînes de valeur ont vu l'émergence de différentes politiques et stratégies de résilience dont celles liées à la relocalisation :



Afin de rester compétitive, l'UE devra continuer s'appuyer sur les chaînes de valeur mondiales. En 2020, la résilience des chaînes de valeur européennes avait été testée : la pandémie COVID-19 a dévoilé des faiblesses, car de nombreuses entreprises étaient initialement incapables de faire face à des pénuries d'approvisionnement causées par des frontières fermées et des sites de fabrication fermés. Néanmoins, la plupart des chaînes d'approvisionnement ont repris fin de l'année 2020 et ont été moins gravement touchées lors des vagues ultérieures d'infections.

Au début de la crise (Printemps 2020), l'étude du cabinet EY montrait que **83%** des entreprises interrogées réfléchissent à rapatrier des segments de leurs activités à proximité de l'Europe contre **37%** en octobre 2020.

Les questionnements sur les enjeux de relocalisation, très forts au moment du premier confinement de mars 2020, semblent être plus modérés et moins susceptibles de générer de nouveaux projets de relocalisation vers l'Europe.

Les points de vue des industries et des experts s'accordent à dire que les chaînes de valeur peuvent être renforcées en diversification des sources d'approvisionnement plutôt que relocalisation Onshoring / Reshoring.

Par ailleurs, la crise a accentué l'importance stratégique de chaînes de valeur telles que la microélectronique, les véhicules autonomes, les batteries et l'intelligence artificielle à la lumière de l'accélération de la transformation numérique et la demande croissante de véhicules électriques.

Ces chaînes de valeur doivent recevoir une attention et un soutien continu pour garantir l'accès aux matériaux, aux investissements et aux compétences. Cependant, ce ne devrait pas conduire à une politique durable de délocalisation, car cette tendance pourrait être en contradiction avec le besoin de maintenir la compétitivité internationale de l'industrie européenne.



De plus, les leaders de l'industrie et les experts soulignent la stabilité limitée du climat d'investissement dans les pays du voisinage de l'UE et la réticence à placer des investissements stratégiques (y compris en R&D) dans ces pays.

A l'échelle des pays et de l'UE, les politiques de résilience et les plans de relance sont engagées individuellement ou au niveau des directives de l'UE pour faire face aux chocs similaires et impulser des stratégies volontaristes de souveraineté, de développement et d'autonomie. Il s'agit à travers ces politiques et plans de renforcer la compétitivité des industries et des services de l'UE en les rendant innovants, résilients et plus verts. Ceci passe par les directives et mesures suivantes :

- Réexaminer les options combinant Relocalisation, Nearshoring et Offshoring et lancer les mesures de **diversification des sources d'approvisionnement**
- Instaurer des **mesures incitatives / protectionnistes** en faveur de la relocalisation sur des produits/secteurs stratégiques
- Favoriser les **investissements en R&D dans des activités à forte intensité de savoir**
- Amplifier les **actions Re/ Up Skilling** tirant profit des innovations technologiques et des opportunités liées à la digitalisation (Intelligence artificielle, Big Data, Automatisation, 5G, Objets connectés)
- Assurer la **souveraineté numérique** contre des risques de cyber attaques et asseoir les règles et les **dispositifs de protection des données et de cybersécurité** (face à une évolution substantielle des flux de données liés aux technologies 5G/ Objets Connectés)
- Mettre en œuvre de **nouvelles règles d'accès aux marchés et des mesures incitatives de l'économie circulaire et verte**
- Renforcer le support aux PME pour réussir la transition digitale et verte
- Favoriser les démarches **Open Innovation** entre les acteurs (Startups, PME, R&D, universités, acteurs publics, etc)
- Développer **les politiques « Made-In »**
- Lancer des initiatives et des **projets stratégiques de développement publics privés**
- Redéfinir les **politiques Nearshoring** avec les pays du sud de la Méditerranée

A l'instar des stratégies de développement et de résilience des pays et des entreprises et des impacts occasionnés sur les chaînes de valeur, la Tunisie gagne à enclencher une démarche d'action plus agressive et plus agile afin de :

- Revoir le **modèle de gouvernance** des instances liées à l'investissement et à la promotion sectorielle sur les volets stratégique et opérationnel
- Engager la mise en œuvre **des réformes prioritaires et urgentes** qui entravent l'investissement dont principalement **la digitalisation de l'administration publique, le déficit d'image et l'instabilité du cadre réglementaire**
- Etablir une **politique nationale industrielle et d'innovation**, incluant des mesures de **promotion horizontale et verticale de l'investissement**, élaborées avec le concours des acteurs publics et privés autour **de Task Forces thématiques et clusters sectoriels verticaux**

- Confier **cette mission** au conseil stratégique de l'investissement dans sa nouvelle gouvernance avec le concours des acteurs / experts sectoriels et thématiques
- **Capitaliser** sur les différentes stratégies et initiatives en cours par les différents acteurs
- Définir les **créneaux stratégiques** nécessitant un appui massif de l'État
- Etablir et partager la politique nationale industrielle et de l'innovation à l'échelle nationale (objectif de délai : **Fin 2021**)

Ce rapport comprend également des propositions et recommandations de mesures et de réformes prioritaires à mettre en œuvre couvrant les volets :

🚩 **Gouvernance** : en particulier celle des instances liées à l'investissement

🚩 **Environnement d'affaires**

🚩 **Environnement général** : dont la stabilisation du cadre fiscal et juridique et l'accélération de la promulgation **des décrets d'application** des lois de réformes existantes

- **Accès au marché** : touchant particulièrement la revue des textes réglementaires pour la réduction des **autorisations (une liste négative restreinte avec plus de libéralisation)** et la résidence des investissements étrangers et la propriété des terres agricoles
- **Incitations** : comprenant la révision du régime d'incitations financières et fiscales avec une meilleure gouvernance et plus de sélectivité, de ciblage et de flexibilité
- Assouplissement de la **réglementation de change**
- **Accompagnement et service à l'investisseur** : en particulier la digitalisation des services avec une meilleure interopérabilité entre les acteurs
- **Financement** : en vue de faciliter l'accès des PME au financement notamment à travers la charte et le seuil de financement des PME,
- **Support aux PME** : via le développement et la mise en œuvre de fonds sectoriels à l'investissement et les mécanismes de financement en fonds propres de l'entreprise sur les créneaux porteurs et stratégiques en plus des ajustements des mesures Covid initiées au profit des PME

🚩 **Promotion du site Tunisie** : tant sur le plan global que sectoriel, et ce notamment sur les nouveaux créneaux porteurs et à destination des investisseurs asiatiques (Japon, Chine, Turquie) et occidentaux.

- Lancement et mise en œuvre d'une **marque ombrelle (Image Pays)**
- **Harmonisation et mise en œuvre de Plan de promotion** (Global et sectoriel)
- **Actions promotionnelles transverses** (exemple : Fast Track, guide interactif)
- Argumentaires promotionnels des **créneaux porteurs**

🚩 **Talent & Formation** : dont les politiques d'incitations pour les talents internationaux et nationaux, les avantages liés à la formation et aux actions de renforcement du Talent Pool et les mesures de facilitation auprès des entrepreneurs (exemple : réglementation de change)

🚩 **Infrastructures** : particulièrement via l'accélération du processus d'aménagement des zones industrielles avec cartographie digitalisée des terrains disponibles et le développement / promotion de zones industrielles et de centres technologiques pour accueillir les créneaux Industrie 4.0





Evolution de la conjoncture

Chapitre 1

Ce chapitre analyse l'évolution de la conjoncture internationale durant l'année 2020 et la situation économique nationale à travers des indicateurs macro-économiques qui décrivent l'évolution du commerce extérieur, de la croissance économique, des finances publiques etc.

1.SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Durant l'année 2020, l'économie mondiale a été profondément affectée par la crise sanitaire. L'activité économique a plongé au premier semestre, avant de connaître des rebonds d'ampleur variée au troisième trimestre, puis une évolution en ordre dispersé en fin d'année. Selon les estimations du FMI la croissance mondiale devrait se situer aux alentours de **-3.5%** en 2020.

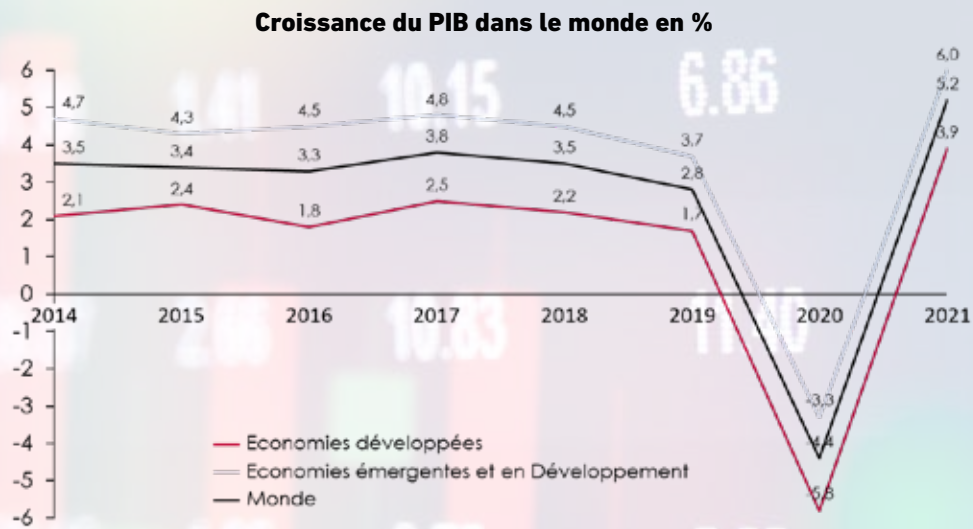


Figure 1 : Croissance du PIB dans le monde

En Europe, la pandémie a profondément affecté l'activité économique en 2020 avec une chute de la croissance économique de l'ordre de **-7.2%** en 2020. En Allemagne et selon les estimations du FMI l'activité économique a baissé de **-5.4%** en 2020. De même, la France a enregistré une croissance négative de l'ordre de **-9.0%** tout comme l'Espagne (**-11.1%**), l'Italie (**-9.1%**) et le Royaume-Uni (**-10.0%**).

Les Etats-Unis ont connu un ralentissement de l'activité économique en 2020 mais moins brutal qu'en Europe et de l'ordre de **-3.4%**. Quant au Japon le recul enregistré a été de l'ordre de **-5.1%** en 2020.

En analysant les données statistiques de la croissance économique du FMI des différents pays du monde, Il s'avère que le choc a été particulièrement fort dans les pays où la production de certaines branches s'est quasi arrêtée (**en France, en Italie et en Espagne**).

L'indice de production industrielle s'est toutefois redressé dès le mois de mai dans l'ensemble des principales économies occidentales et la reprise s'est poursuivie, plus ou moins rapidement selon les pays, jusqu'à la fin de l'été. En particulier, l'industrie allemande a redémarré plus lentement que celles des autres pays du fait des secteurs de l'automobile et des machines et équipements qui usuellement portent la production industrielle, mais sont restés plus affectés que les autres secteurs après le premier confinement. Dès le mois d'août, à l'exception de l'Italie, où l'indice de production a dépassé son niveau d'avant la crise (**+1,9 %**) avant de diminuer à nouveau – la reprise de la production industrielle **s'est ralenti dans les principales économies occidentales**.

Pour les pays émergents et les pays en développement, l'effet de la crise a été de moindre ampleur. Ainsi, la Chine a malgré tout poursuivi son développement économique en 2020 avec un accroissement du PIB annuel de **+2.3%**. Ce rebond économique a davantage concerné la production que la consommation intérieure. La reprise de la production a en particulier bénéficié des fortes exportations en matière d'équipements médicaux et électroniques vers les pays occidentaux (**+18 %** en décembre en glissement annuel), comme en témoigne un excédent commercial record en 2020.

Régions	2019	2020	2021
Monde	2.8	-3.5	5.5
Pays développés	1.6	-4.9	4.3
Etats-Unis	2.2	-3.4	5.1
Zone Euro	1.3	-7.2	4.2
Japon	0.3	-5.1	3.1
Pays émergents	3.6	-2.4	6.3
Chine	6.0	2.3	8.1
Inde	4.2	-8.0	11.5
Brésil	1.4	-4.5	3.6
Russie	1.3	-3.6	3.0
Afrique du Sud	0.2	-7.5	2.8

Source : Perspectives économiques mondiales du FMI (Janvier 2021)

1.1. Commerce international

Le COVID-19 a eu un impact immédiat et fort sur le commerce international en 2020. Selon les statistiques de la CNUCED, la valeur du commerce international devrait baisser d'environ **8%** en 2020.

La forte baisse du commerce international en 2020 a été généralisée mais plus prononcée dans les pays développés, en particulier en ce qui concerne les exportations. Le commerce entre les pays en développement (Sud-Sud) a été légèrement plus résilient.

Les perturbations économiques provoquées par le COVID-19 ont affecté le commerce international dans certains secteurs beaucoup plus que d'autres. Les échanges commerciaux dans les secteurs de l'énergie ont enregistré la plus forte baisse avec un repli de **-35%** en valeur. Des baisses plus fortes ont également été observées dans les secteurs de l'automobile (véhicules automobiles et matériel de transport).

Le commerce a également diminué de manière significative dans les machines et les secteurs miniers. À l'inverse, la plupart des secteurs agroalimentaires sont stables ou enregistrent une légère augmentation. Le commerce a considérablement augmenté dans les secteurs du textile (**10%** par rapport à la même période de 2019).

Ces augmentations sont liées à la pandémie du COVID-19 car ces secteurs comprennent des équipements de protection tels que les masques chirurgicaux. Dans une moindre mesure COVID-19 a également affecté le commerce des machines de bureau, qui a bénéficié d'une demande, le accrue de matériel de bureau.



Figure 2 : Evolution du commerce international

1.2. Marché de l'emploi

L'année 2020 s'achève avec un marché d'emploi dégradé. En affectant le fonctionnement de plusieurs secteurs économiques, la crise épidémique a exercé de fortes pressions sur le marché du travail des différentes économies. Les estimations du FMI disponibles, portant selon les pays jusqu'à septembre, novembre ou décembre, font état de pertes d'emplois importantes, bien que limitées selon les pays par les dispositifs de soutien mis en place.

1.3. L'inflation

Les taux d'inflation ont poursuivi leur recul dans les principaux pays développés, et ce en relation avec le repli des prix de l'énergie.

En effet, le taux d'inflation au Japon demeure négatif en décembre pour le troisième mois consécutif pour se situer à **1,2%**.

De même pour la Zone Euro, le taux d'inflation a enregistré, au cours de la même période, une stagnation tout en demeurant négatif pour le cinquième mois d'affilée (**-0,3%**).

En revanche, les prix à la consommation aux Etats-Unis ont augmenté de **1,4%** en décembre après une hausse de **1,2 %** un mois auparavant.

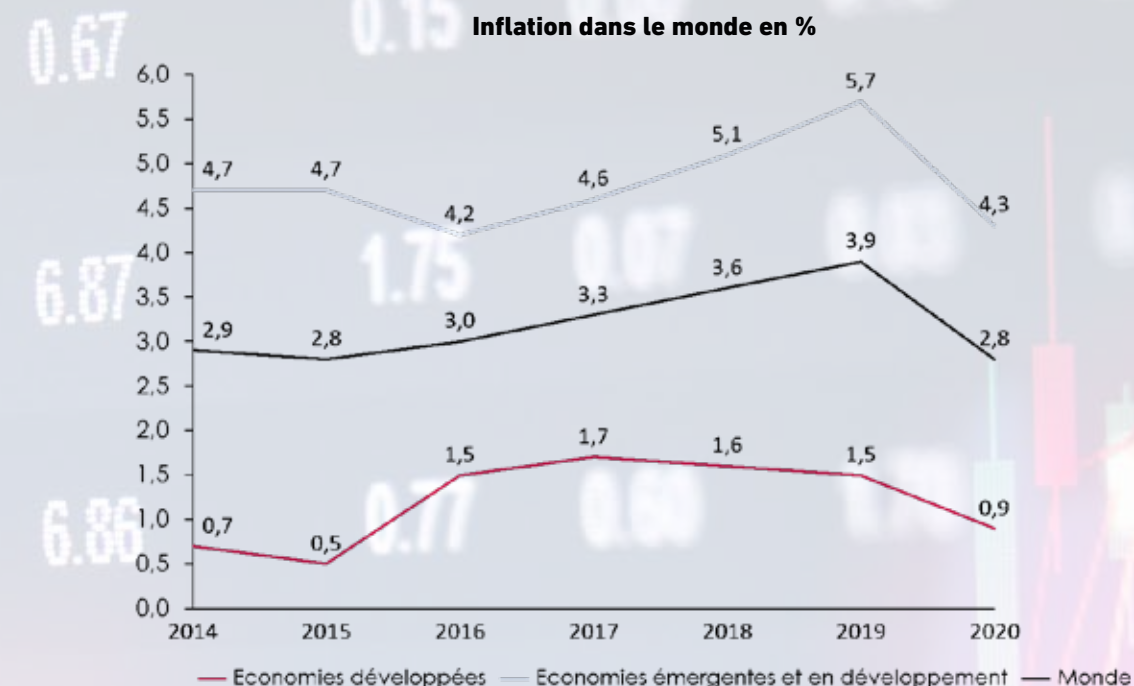


Figure 3: Inflation dans le monde

2. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021

La croissance mondiale devrait se raffermir au deuxième semestre 2021. Après une contraction estimée à **3,5 %** en 2020, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de **5,5 %** en 2021, puis de **4,2 %** en 2022 selon les projections du FMI.

Ces chiffres reflètent la reprise plus vigoureuse que prévu en moyenne dans toutes les régions au deuxième semestre. Les prévisions de croissance pour 2021 sont revues à la hausse en raison des mesures de soutien supplémentaires prises dans un petit nombre de grands pays et du renforcement attendu de l'activité économique grâce aux vaccins, plus tard dans l'année ; ces facteurs compenseront le fait que la recrudescence des infections entrave la dynamique à court terme.

L'amélioration des chiffres est très nette pour les pays développés, en raison des mesures de soutien budgétaire supplémentaires — surtout aux États-Unis et au Japon — à quoi s'ajoute la probabilité que les vaccins y seront disponibles plus tôt et plus largement que dans les pays émergents et les pays en développement.

2.1. Commerce mondial

Dans le sillage de la reprise mondiale, la croissance des volumes d'échanges commerciaux devrait atteindre environ **8%** en 2021, puis se tasser à **6%** en 2022.

Le commerce des services devrait toutefois se relever plus lentement que celui des marchandises, car le tourisme transfrontalier et les voyages d'affaires resteront en repli jusqu'à ce que la transmission recule dans le monde.

2.2 . Inflation

Même avec la reprise attendue en 2021–22, les écarts de production ne devraient se résorber qu'après 2022. Vu la persistance des écarts de production négatifs, l'inflation devrait rester atone en 2021–22. Dans les pays développés, elle devrait généralement rester en deçà des objectifs des banques centrales, à **1,5%**. Dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation devrait très légèrement dépasser **4%**.

3. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

3.1. Activité économique

La pandémie COVID-19 a lourdement pesé sur l'activité économique nationale en particulier sur les secteurs du tourisme et du transport avec une baisse sans précédent de la valeur ajoutée des deux secteurs par rapport aux chiffres réalisés en 2019.

Ainsi et selon les chiffres publiés par l'INS, le taux de croissance enregistré en 2020 a baissé significativement pour atteindre **8,8%** contre **0,9%** enregistré en 2019.

Cette baisse concerne tous les secteurs à l'exception de l'agriculture et pêche qui a enregistré un chiffre positif (**+4,8%**) bénéficiant de la récolte exceptionnelle de l'huile d'olive.

Croissance économique en %

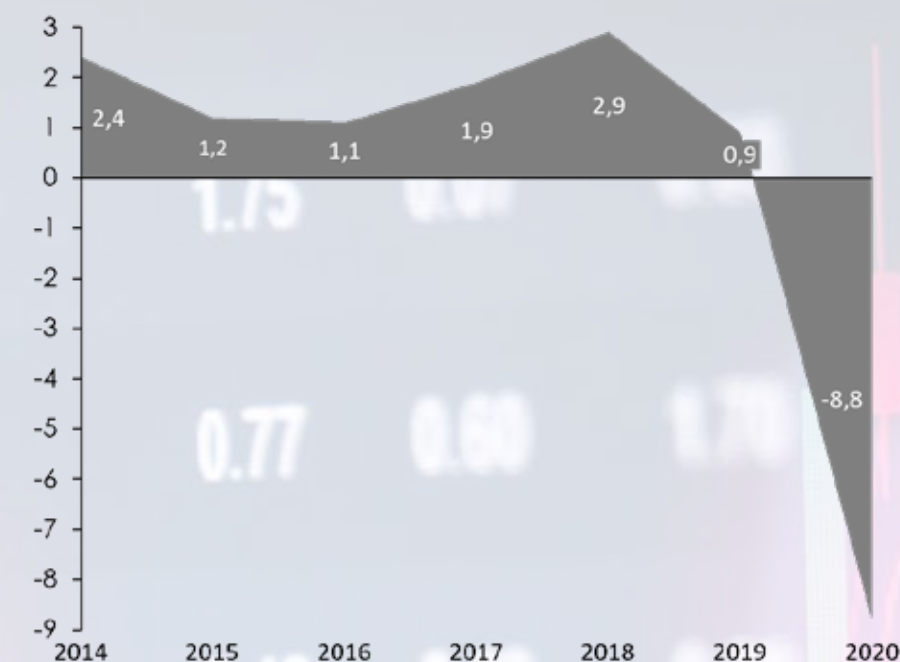


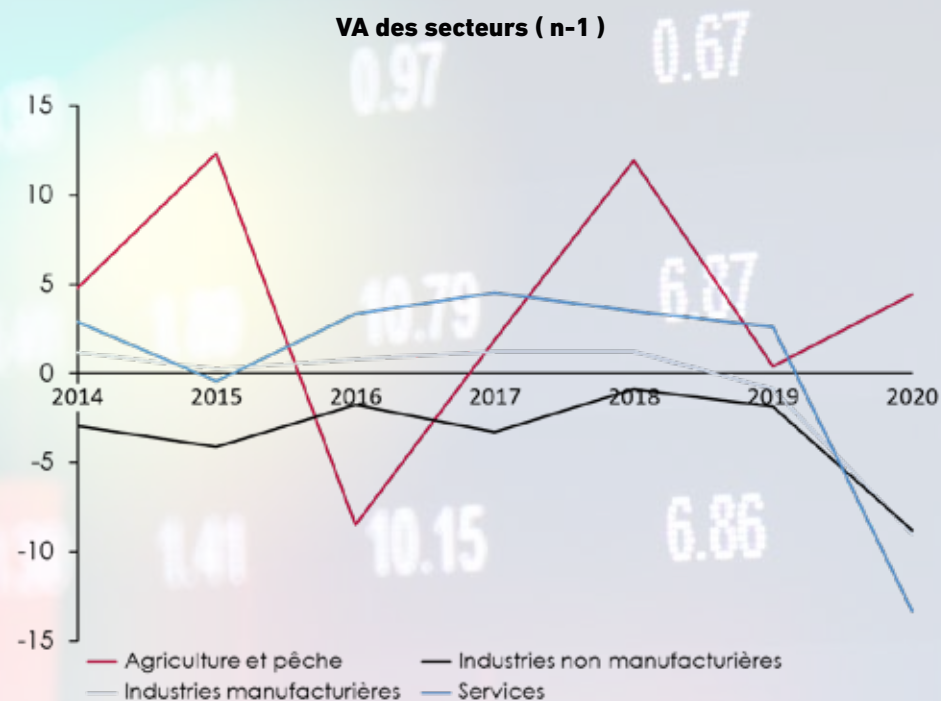
Figure 4 : croissance économique

Pour le secteur des industries manufacturières, la valeur ajoutée a diminué de **5,4%** par rapport à 2019 et cette baisse est principalement due à la baisse de la production dans la plupart des industries, telles que le secteur des industries chimiques (**-8,13%**).

Les industries agro-alimentaires (**-2,8%**), le secteur du textile et de l'habillement (**-5,5%**) et les Industries mécaniques et électriques (**-9,0%**). En revanche, la valeur ajoutée dans le secteur de l'industrie des matériaux de construction et de la céramique a enregistré une croissance de **0,1%** par rapport à 2019.

Le secteur des industries non manufacturières a enregistré un taux de croissance négatif de **-2,3%** par rapport à 2019 en relation avec la baisse de la production de phosphate brut. De même, pour le secteur de l'extraction du pétrole et du gaz naturel qui a enregistré une baisse de **3,0%**.

Pour le secteur des services marchands, une baisse de la valeur ajoutée de **4,9%** a été enregistrée en 2020. Cette contraction est due à la baisse de la VA dans la plupart de ces secteurs stratégiques, tels que l'hôtellerie, la restauration et de cafés (**-1,49**), le transport a augmenté de (**-0,23%**), tandis que la valeur ajoutée des services de télécommunications a augmenté de **0,3%** et celle des services financiers de **2,4%**.



3.2. Commerce extérieur

Sur l'ensemble de l'année 2020, les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'extérieur ont enregistré une baisse des exportations de **-11.1%** pour atteindre **38706 MD** contre **43855 MD** en 2019.

A l'exception du secteur Agriculture et Industrie Agro-alimentaire qui a enregistré une augmentation significative de **12%** en 2020 et ce, suite à la récolte exceptionnle d'huiles d'olives, les autres secteurs ont enregistré une contraction à deux chiffres de leurs exportations (Voir tableau) en relation des répercussions néfastes de la pandémie COVID-19 et la baisse drastique de la demande mondiale en particulier de l'Europe premier client de la Tunisie.

Du coté des importations, l'année 2020 a été marquée par une baisse au niveau des importations de **-18.7%** pour atteindre **51463.7 MD**. Cette baisse a touché la majorité des secteurs, particulièrement le secteur des industries mécaniques et électriques (**-20,9%**), le secteur du textile, habillement et cuirs (**-15,6%**), ainsi que le secteur des mines, phosphates et dérivés (**-21%**), conséquence directe de la crise sanitaire.

Ainsi, le déficit commercial a enregistré un repli significatif :

En 2020

-12757.8 MD
soit
13.1%
du PIB

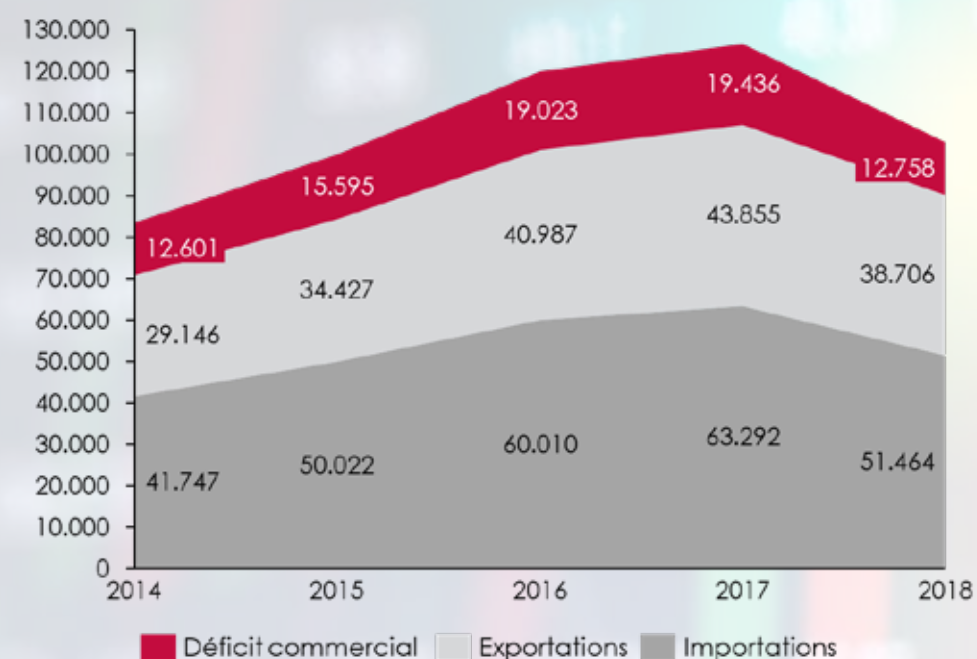
En 2019

-19436.2 MD
soit
16.9%
du PIB

permettant ainsi une nette amélioration du taux de couverture de **5.9** points de pourcentages pour atteindre **75.2%**.



Commerce extérieur (en Millions DT)



3.3. Inflation

Le taux d'inflation en décembre 2020 s'est stabilisé à **4,9%** ce qui atteste de la tendance baissière enregistrée depuis le début de l'année au niveau de l'IPC malgré le rebond transitoire enregistré durant le mois du confinement en relation avec la crise sanitaire.

En moyenne annuelle l'inflation s'établit à **5,6%** contre **6,7%** en 2019 et **7,3%** en 2018.

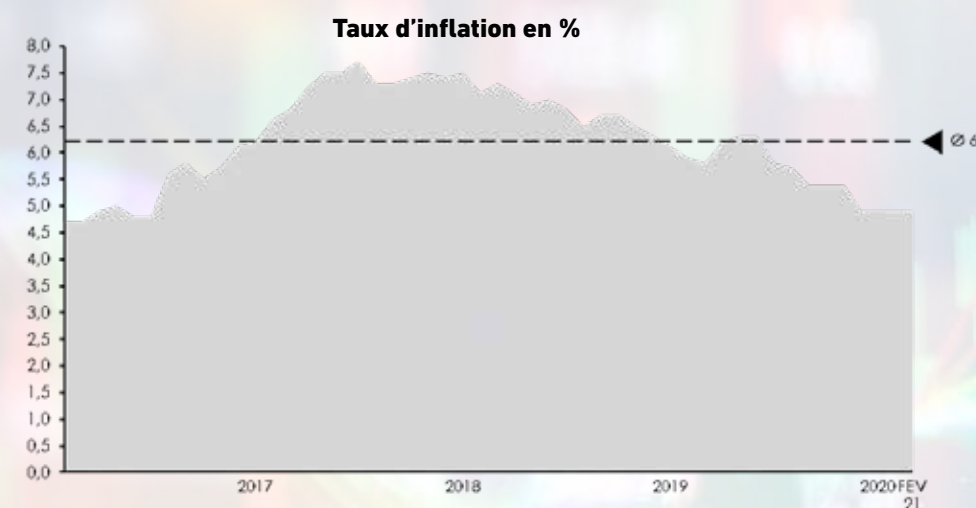


Figure 7 : Taux d'inflation (Données mensuelles (2017 – Février 2021)

3.4. Chômage

Selon les statistiques de l'INS, le taux de chômage a augmenté au quatrième trimestre 2020 pour atteindre **17,4%** contre **16,2%** enregistré au troisième trimestre 2020 et **14,9%** au quatrième trimestre de 2019 traduisant les retombées néfastes de la crise sanitaire COVID-19 sur l'économie nationale et sur le secteur privé en particulier.

De ce fait, le nombre de chômeurs estimé pour le quatrième trimestre 2020 s'établit à **725.1 mille** du total de la population active, contre une moyenne de **676.6 mille** chômeurs pour le troisième trimestre 2020.

Taux de chômage en %

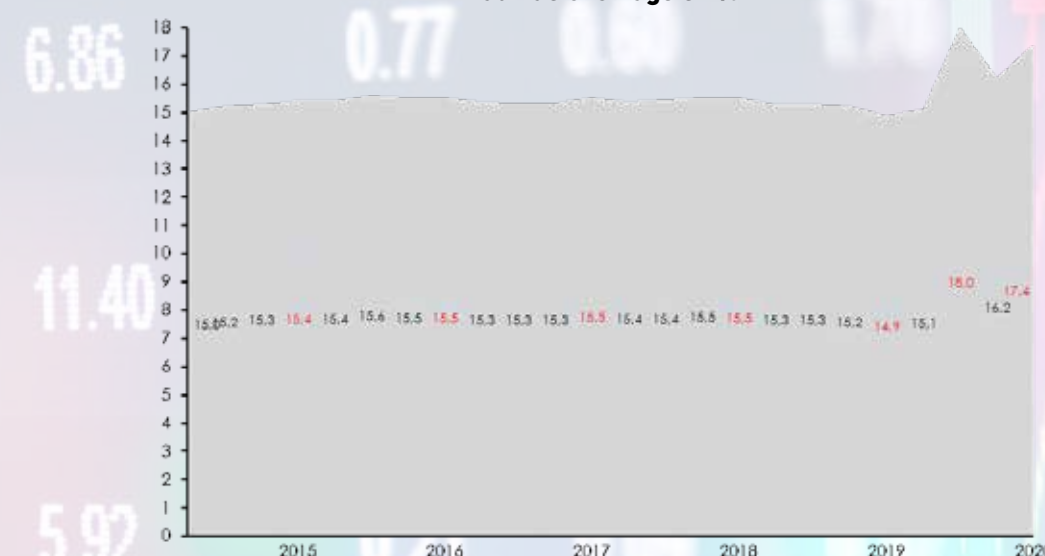


Figure 8 : Taux de chômage (Données trimestrielles 2015 – 2020)

3.5. Finances publiques

L'exécution du budget 2020 aurait dévoilé une détérioration des comptes de l'État, supportant les effets de la pandémie Covid-19.

Les soldes déficitaires, primaire et global, se seraient creusés, à la suite du resserrement d'étau sur les recettes fiscales et de la hausse des dépenses budgétaires. A fin décembre 2020, les charges ordinaires se seraient accrues, alors que les recettes auraient régressé.

En effet, on a enregistré un net repli des recettes propres de **5,3%** par rapport aux résultats de 2019, tiré notamment par le recul de **6,1%** des recettes fiscales.

Les impôts directs auraient enregistré une diminution de **-4,6%**, due notamment au recul de **-18,6%** des recettes de l'IS. Les impôts indirects se seraient repliés de **-7,2%**, tirés par la régression des recettes des droits de douane et de la TVA de **-4,4%** et **-7,6%** respectivement.

Les dépenses sauf principal de la dette auraient marqué un accroissement de **15.5%**, à la suite de l'aggravation des dépenses de gestion qui auraient crû de **13.4%**.

Les intérêts de la dette publique auraient, pour leur part, augmenté de **16.6%**. Parallèlement, l'effort de l'investissement budgétaire se serait consolidé et les dépenses y afférentes auraient enregistré une croissance de **17%**.

Subissant une consolidation des dépenses et une régression des recettes, le déficit budgétaire se serait creusé en 2020 pour se situer à **-10.4%** du PIB contre **-3.6%** du PIB une année auparavant.

A la suite de la hausse du déficit budgétaire, le besoin de financement du Trésor se serait creusé. Globalement, l'endettement public s'est accru pour atteindre **83.5%** du PIB à fin décembre 2020 contre **73.2%** en 2019.

Les dépenses relatives à la gestion de la crise, issue de la pandémie Covid-19, auraient pris leur vitesse de croisière.

La pression dérivée de ces dépenses et ses conséquences sur l'exécution du budget devrait se renforcer, ce qui risquerait d'impacter sensiblement les finances de l'État en 2021.

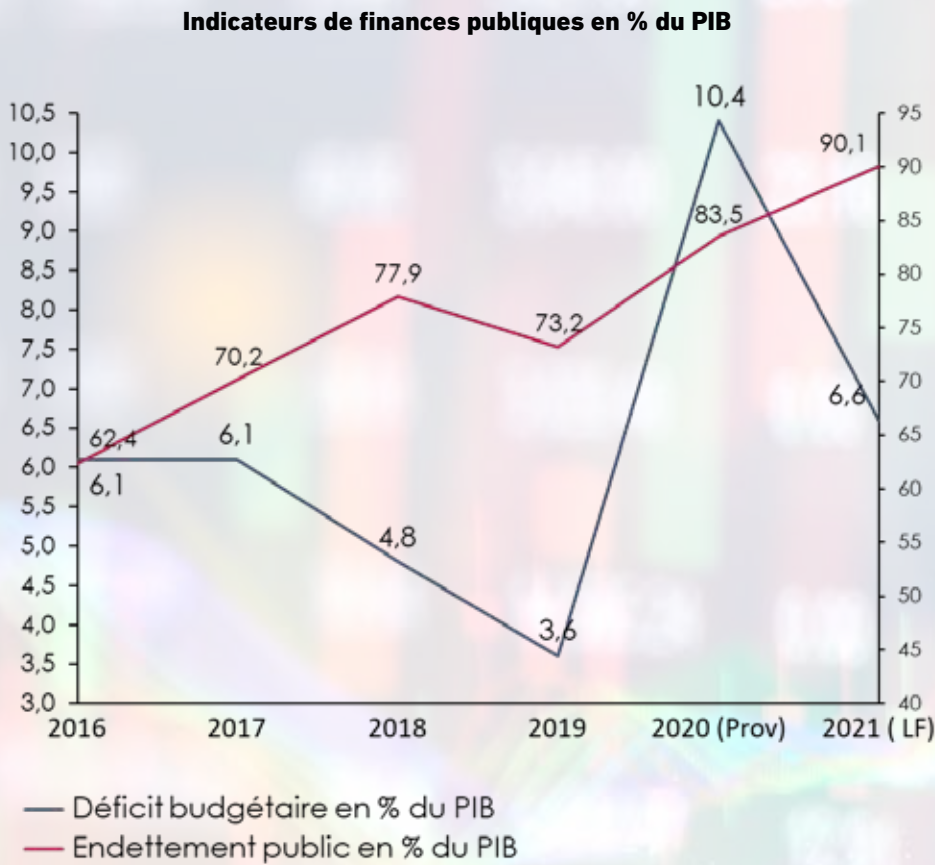


Figure 9 : Indicateurs de finances publiques (2016-2021)

3.6. Paiements extérieurs

La balance des paiements courants a dégagé un déficit de **-7,5** milliards de dinars en 2020 soit **6,8%** du PIB contre **-9,7** milliards et **8,4%** du PIB en 2019 et ce, suite au repli du déficit commercial de **34.4%** en relation avec la contraction des importations à un rythme plus accentué que les exportations sous l'effet des répercussions drastiques de la pandémie COVID-19 sur les échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

De même, le secteur touristique a été négativement impacté par la crise pandémique Covid-19 avec un fléchissement de **64,1%** des recettes touristiques.

Cependant, les revenus du travail ont enregistré une nette progression de **11.3%**. Concernant les entrées nettes de capitaux extérieurs, elles ont connu une forte contraction pour se situer à **11,4 milliards** de dinars en 2020 en relation avec la contraction de l'excédent de la balance des capitaux des prêts-emprunts à CMLT et celui des investissements étrangers.

Ainsi, la balance générale des paiements s'est soldée par un excédent de **3.878 MDT** contre **+5.228 MDT** en 2019 ce qui a inscrit les avoirs nets en devises en une tendance haussière pour atteindre **23.113 MDT**, soit l'équivalent de **162** jours d'importation en 2020 contre **19.465 MDT** et **111** jours en 2019.

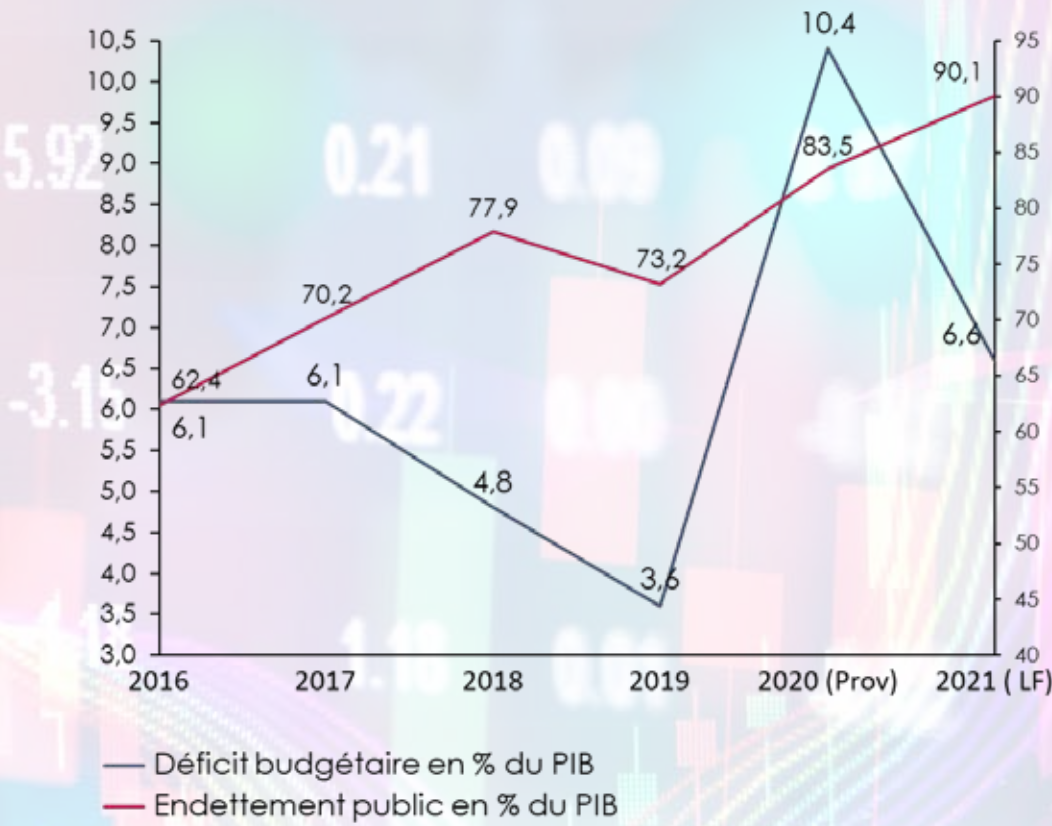


Figure 9 : Indicateurs de finances publiques (2016-2021)

3.7. Evolution du taux de change du dinar

En fin de 2020, le taux de change du dinar a enregistré une baisse sur le marché interbancaire de **5,6%** par rapport à l'euro et de **0,8%** par rapport au yen japonais.

Cependant, il s'est apprécié de **3,5%** par rapport au dollar américain.

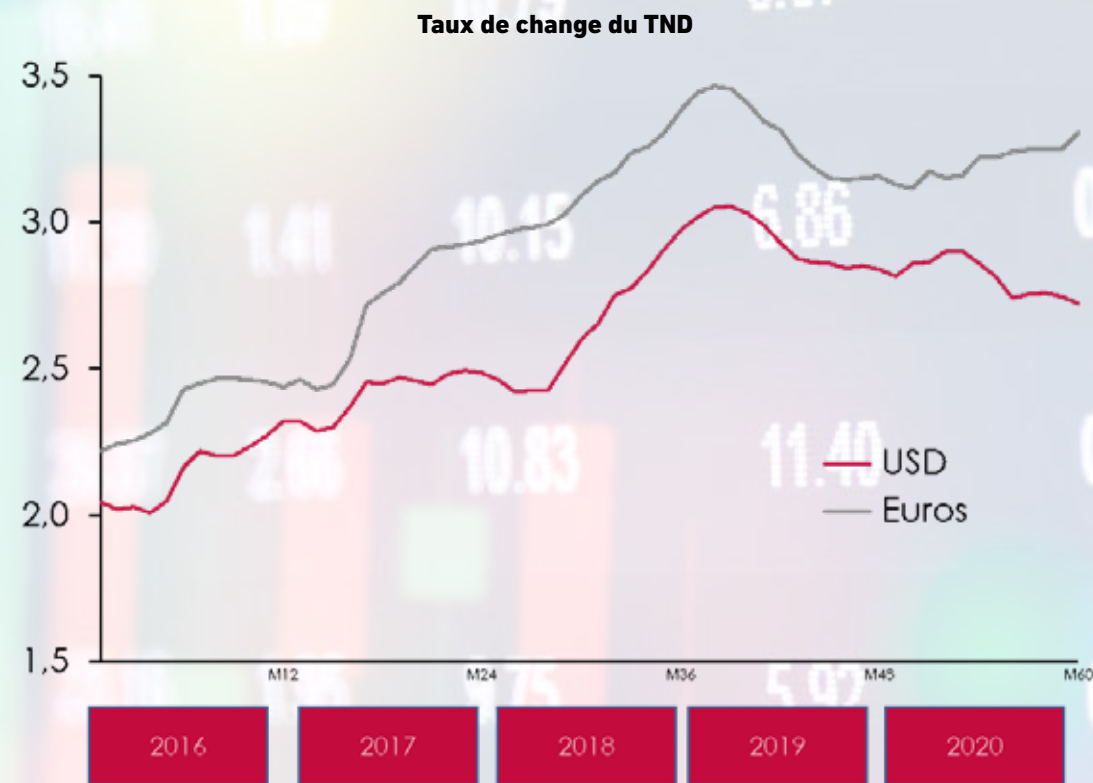


Figure 11 : taux de change du Dinar





Évaluation quantitative et qualitative de l'investissement

Chapitre 2

Ce Chapitre dresse une analyse exhaustive de l'investissement au niveau international à travers les statistiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'évolution des IDEs dans le monde et une évaluation quantitative et qualitative de l'investissement au niveau national à travers les données publiées par le MEFA (Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'investissement) et les autres structures publiques tels que la BCT, l'INS, l'ITCEQ....

1. LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX DANS LE MONDE

1.1. Les IDEs à l'échelle internationale : un fléchissement sans précédent

Selon les prévisions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les IDE dans le monde ont chuté de **42%** en 2020 pour se situer à environ **859** milliards de dollars contre **1.5** trillions de dollars en 2019 soit une chute de **30%** par rapport au creux atteint lors de la crise financière mondiale de 2008-2009.

Ce repli s'est concentré dans les économies développées, où les flux d'IDE ont chuté de **69%** pour atteindre seulement **229** milliards de dollars.

L'assèchement des flux d'investissements vers l'Europe a eu lieu de façon très inégale. Ils y ont diminué de deux tiers en 2020, passant de **373** milliards de dollars à seulement **110** milliards de dollars. Parmi les **27** membres de l'Union européenne (UE), **17** ont vu leurs IDE diminuer, dont l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et la France. Les investissements vers la Suède ont, en revanche, doublé, passant à **29** milliards de dollars, et ceux vers l'Espagne ont augmenté de **52%**.

Aux États-Unis, une forte baisse a également été enregistrée de **-49%** pour se situer à **134** milliards de dollars. D'une manière générale, les flux d'IDE ont fortement diminué dans quelques grandes économies occidentales, mais aussi en Russie.

Cependant, le déclin dans les économies en développement a été plus limité, avec un recul de **12%**, pour un montant estimé de **616** milliards de dollars. La part des économies en développement dans les investissements internationaux a ainsi atteint **72%** en 2020.

L'Inde et la Chine ont observé une tendance contraire, en résistant mieux à la crise économique liée à la pandémie de Covid-19. Ainsi, les flux d'IDE vers la Chine ont augmenté de **4%** pour atteindre **163** milliards de dollars, faisant du pays le premier bénéficiaire mondial en 2020 tiré par la dépendance mondiale à l'égard des chaînes d'approvisionnement des entreprises multinationales en Chine pendant la pandémie.

En Afrique, les IDE sont passés de **46** milliards de dollars à **38** milliards de dollars en 2020 et ce en relation avec l'impact négatif de la pandémie et la faiblesse des prix et de la demande des matières premières.

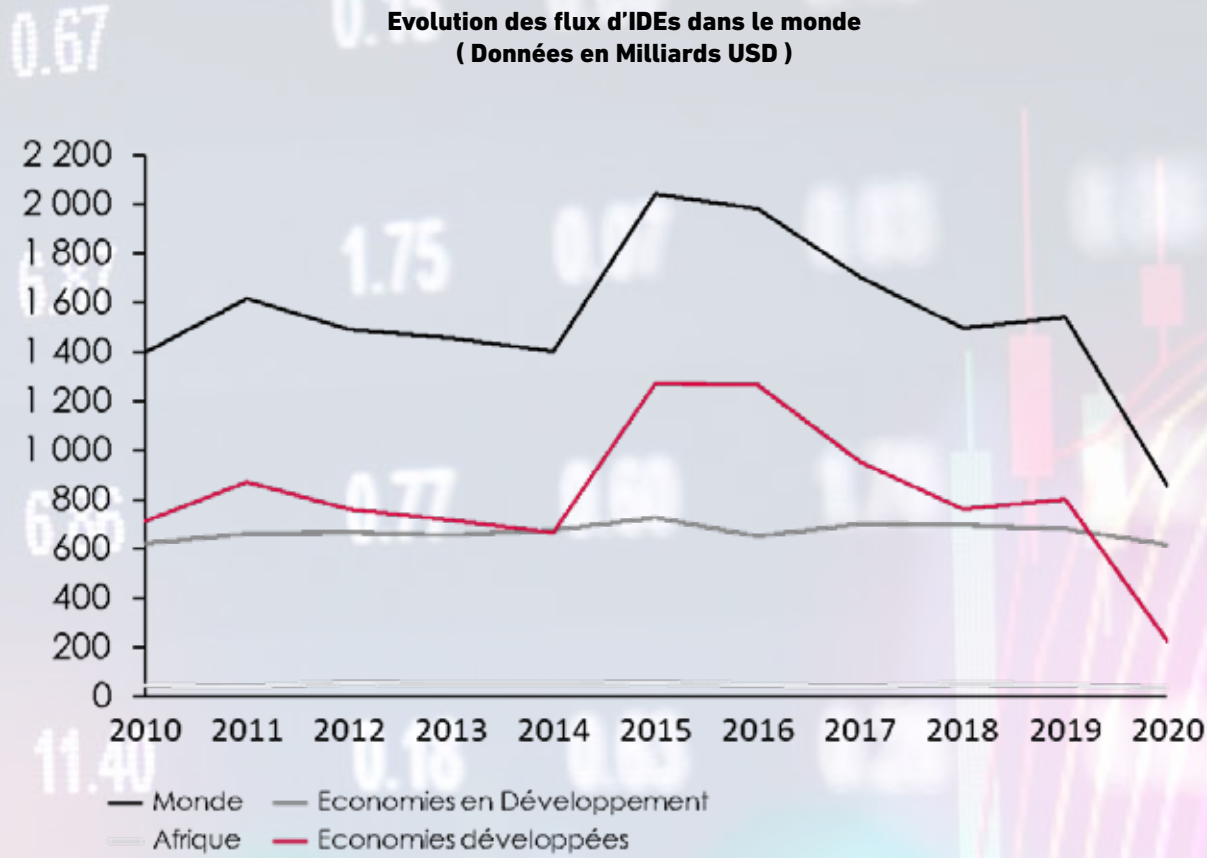
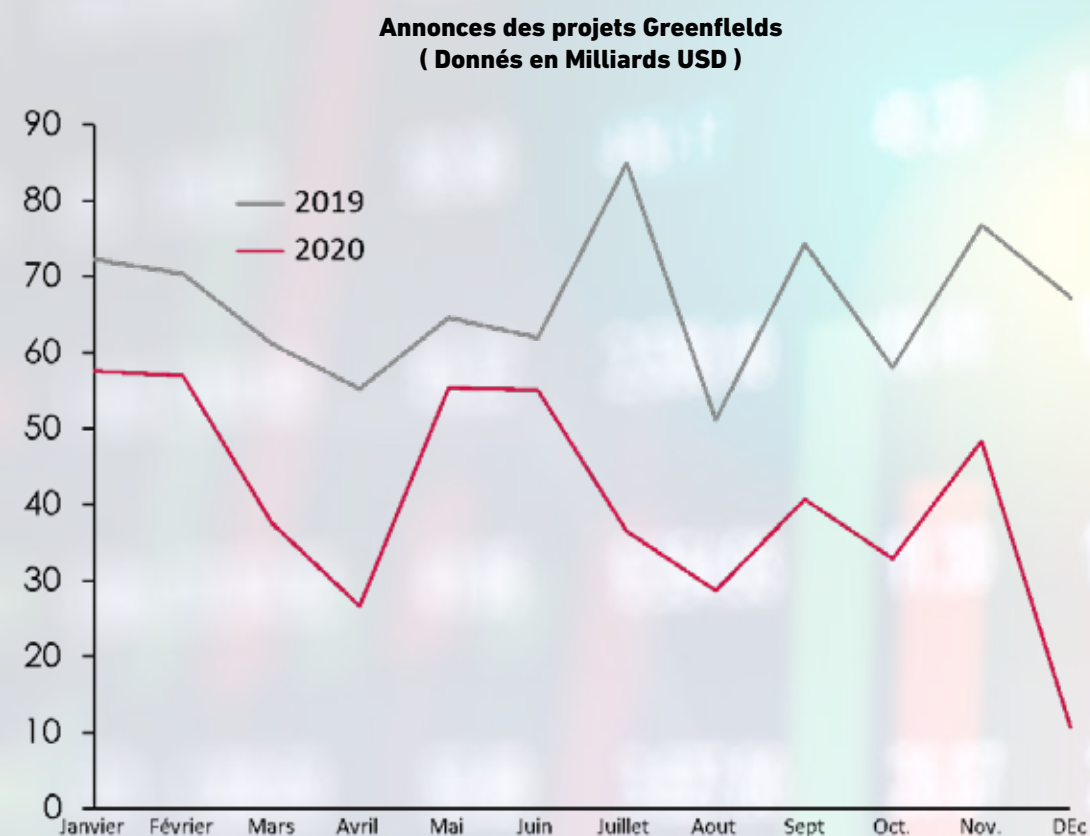


Figure 12: Evolution des flux d'IDEs dans le monde

1.2. Les annonces des investisseurs : un repli significatif

Dans le même sillage, l'indice fDi - qui suit le sentiment des investisseurs étrangers - s'est établi à **607** points en janvier 2021, en baisse de **29,5%** par rapport au même mois de 2020, selon les chiffres du moniteur d'investissement Greenfield fDi Markets.

Ainsi, selon les données annuelles du moniteur d'investissement fDi Markets, les annonces des projets d'investissement étranger ont chuté drastiquement en 2020 pour se situer à **486,9** milliards de dollars, soit **310,8** milliards de dollars (**40%**) de moins qu'en 2019.



La répartition sectorielle de cette baisse révèle que le secteur du Tourisme est le secteur le plus touché par la crise à la suite des restrictions de voyage imposées à des milliards de personnes tout au long de 2020. Les projets d'investissements étrangers annoncés dans le secteur du tourisme sont passés de **48,5** milliards de dollars en 2019 à **12,6** milliards de dollars en 2020.

Les autres secteurs notablement touchés sont l'immobilier et le secteur pétrolier et gazier. La pandémie semble avoir considérablement accéléré le changement de paradigme dans l'industrie énergétique. Les projets d'investissement annoncés dans le charbon, le pétrole et le gaz ont chuté à **42,1** milliards de dollars en 2020, contre **112,3** milliards de dollars un an plus tôt. L'immobilier, en particulier l'immobilier commercial, a également été fortement affecté par la crise. Les investissements étrangers dans le secteur ont chuté à **34,3** milliards de dollars en 2020, diminuant de la moitié par rapport à l'année 2019.

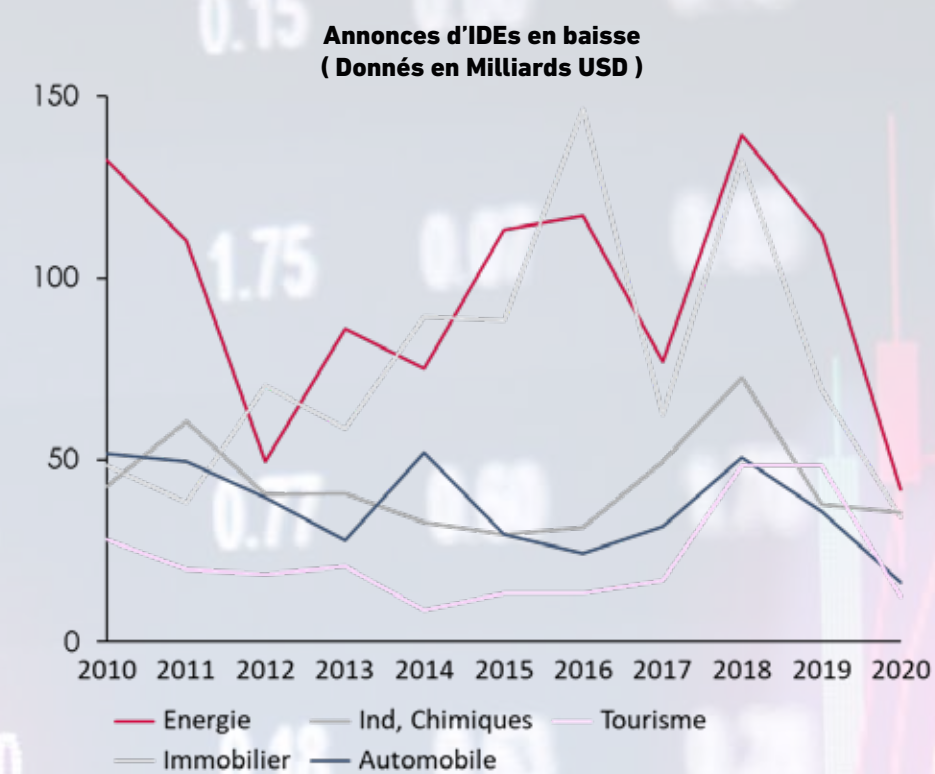


Figure 14 : Annonces d'IDEs en baisse

Cependant, la crise Covid-19 a stimulé les investissements dans les activités liées à l'économie numérique. Tout d'abord, les investissements dans l'infrastructure, l'équipement et les services de télécommunications ont augmenté pour atteindre **50,1** milliards de dollars, en hausse de **30%** par rapport à l'année précédente. La pandémie a stimulé, également, les investissements dans le secteur de la biotechnologie, annonçant des projets d'une valeur de **6,6** milliards de dollars en 2020, contre **4,2** milliards de dollars un an plus tôt, selon les chiffres de fDi Markets.

Bien qu'il n'ait pas techniquement inversé la tendance, le secteur des énergies renouvelables figure également parmi les exceptions car il a maintenu sa trajectoire record. Les investisseurs étrangers ont annoncé des projets dans les énergies éolienne, solaire et autres sources d'énergie renouvelables d'une valeur de **80,8** milliards de dollars en 2020, en baisse de **17%** par rapport au record de 2019 ; Cependant, il s'agit de sa deuxième meilleure performance, suffisante pour devenir le plus grand catalyseur des investissements étrangers dans le monde devant le pétrole, le gaz et l'immobilier.



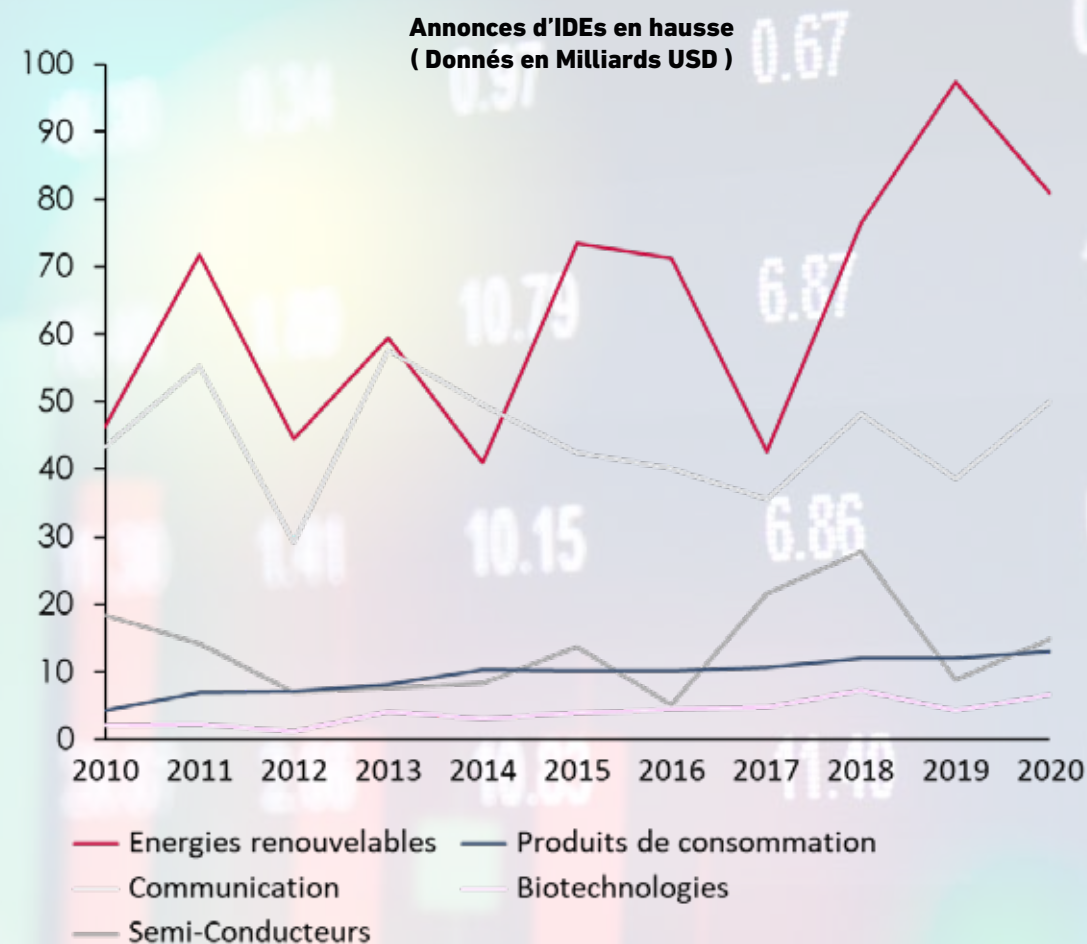


Figure 15: Annonces d'IDEs en hausse

1.3. Les perspectives en 2021 et 2022

Selon les prévisions de la CNUCED, les flux mondiaux d'IDE devraient encore baisser en 2021 de **5%** à **10%** par rapport à 2020 avec la poursuite des répercussions négatives de la pandémie sur l'économie mondiale et en particulier sur les nouvelles annonces d'investissement qui ont diminué de **46 % (-63%)** en Afrique ; **-51%** en Amérique latine et dans les Caraïbes ; et **-38%** en Asie) et le financement de projets internationaux de **7% (-40% en Afrique)**.

Cependant, des secteurs comme les industries technologiques et pharmaceutiques devraient soutenir les flux d'investissements liés aux fusions et acquisitions. Or selon la CNUCED, ces investissements sont cruciaux pour garantir une reprise durable.

Faut-il rappeler que les projets d'investissement internationaux ont tendance à avoir une longue période de gestation et réagissent aux crises avec un certain retard, tant sur la pente descendante que dans la reprise.

Les perspectives d'investissement mondiales restent donc sombres alors que le monde fait face à la longue traîne de la pandémie et aux inévitables problèmes logistiques et de capacité de la campagne de vaccination.

L'indice fDi, indicateur du sentiment d'investissement, s'est établi à **583** points en décembre, en baisse de **23,98%** par rapport à l'année précédente et à peu près stable par rapport aux cinq mois précédents.

Pour l'année 2022, la CNUCED prévoit une reprise timide des flux d'IDE. Ceci est tributaire des risques liés à la dernière vague de la pandémie, le rythme du déploiement des programmes de vaccination et des mesures de soutien économique, la fragilité des situations macroéconomiques dans les principaux marchés émergents et l'incertitude quant à l'environnement politique mondial en matière d'investissement.

2. L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE : LA POURSUITE DU DECLIN

2.1 Évolution de l'investissement global

L'investissement total en Tunisie a poursuivi sa tendance de baisse depuis l'année 2011 malgré la panoplie des mesures et de la batterie de réglementations mis en place durant la dernière décennie. Cette baisse s'est exacerbée en 2020 avec les répercussions néfastes de la pandémie COVID-19 qui a touché le monde entier.

Ce recul sans précédent a touché l'investissement privé avec le manque de visibilité par rapport à la reprise de l'activité économique et également l'investissement public à la suite de la baisse considérable des ressources du budget de l'État.

Les chiffres économiques provisoires révèlent un recul historique de la formation brute du capital fixe FBCF de **-30.4%** en 2020 soit un taux d'investissement de **13.3%** du PIB contre **18.9%** du PIB en 2019.

Tous les secteurs d'activités ont été touchés : l'agriculture (**-9.0%**), les industries manufacturières (**-42.3%**), les industries non manufacturières (**-29.3%**) et les services (**-33.6%**).

Avec cette baisse profonde, les indicateurs de l'investissement continuent d'enregistrer des niveaux historiquement bas et s'éloignant de la moyenne et du niveau observé dans les pays concurrents.

Bien que les indicateurs de l'investissement, en particulier privé, connaissent une tendance baissière depuis 2011, la crise pandémique qu'a connue le pays et le monde entier en 2020 a exacerbé cette contraction ramenant le taux d'investissement à un niveau qui ne permet pas de répondre aux exigences de la croissance économique et des objectifs de développement assignés.

Durant la dernière décennie, la FBCF a connu une tendance relativement faible depuis 2011, soit au rythme de **3.7%** en moyenne par an durant la période 2011-2019.

Cette tendance structurelle faible conjuguée au fléchissement de **-30.4%** en 2020 à la suite des répercussions néfastes de la pandémie COVID en 2020 a exacerbé la situation et la croissance moyenne passe à **0.2%** si on inclut les résultats de 2020.

**Formation de FBCF
(Données en Milliards de DT)**

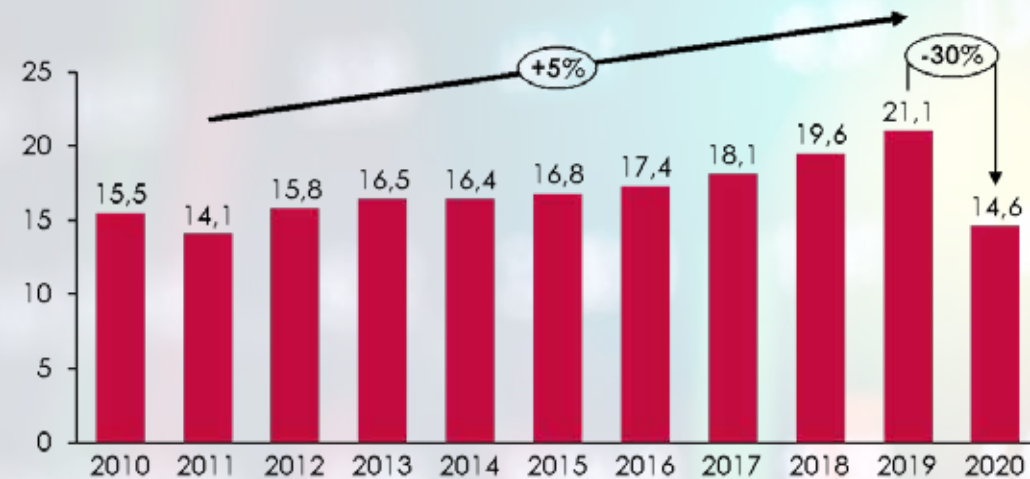


Figure 16 : Evolution de la FBCF en volume

Source MDCI

Corrélativement, le taux d'investissement, qui permet de connaître le pourcentage de la richesse consacrée à l'investissement chaque année, a connu une baisse spectaculaire durant la période post-révolution passant de **24,6%** en 2010 à **13,3%** en 2020 (en 2019 le taux d'investissement était de l'ordre de **18,3%**) soit une moyenne de **17,6%** durant la période 2011-2020.

La conjugaison des effets de l'instabilité économique, sociale et sécuritaire et des répercussions de la crise sanitaire en 2020, a pesé sur l'effort d'investissement et a créé de l'incertitude et un manque de visibilité chez les investisseurs plongeant le taux d'investissement à un niveau historiquement bas.

Taux d'investissement en % du PIB

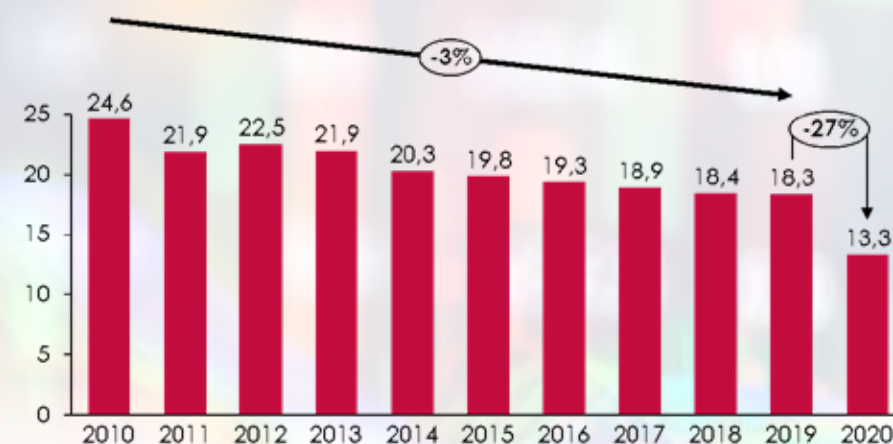


Figure 17 : Evolution du taux d'investissement

Source MDCI

IMPACT DE LA CRISE COVID SUR LE SECTEUR PRIVÉ TUNISIEN

Une enquête sur le pouls des entreprises réalisée par l'INS (en partenariat avec la SFI et d'autres) en juillet 2020 a montré que l'impact de la pandémie sur le secteur privé a été sévère. Bien que **87%** des entreprises interrogées aient rouvert en juin après le confinement général, un peu plus d'un tiers (**37%**) ont signalé un risque de fermeture définitive au cours des **12** prochains mois. La pandémie a eu un impact négatif sur les chiffres d'affaires de la grande majorité des entreprises : **82%** des entreprises ont connu une baisse de leur chiffres d'affaires et **80%** des entreprises ont vu une baisse de la demande.

L'impact de la pandémie sur l'emploi a été plus modéré.

Les entreprises ont signalé un impact plus limité sur l'emploi formel, car la plupart des mesures prises ont pris la forme de congés temporaires et de réductions de salaire. Par conséquent, en octobre 2020, une enquête auprès des ménages réalisée par l'INS (en partenariat avec la Banque mondiale) indiquait que seulement **5%** des personnes interrogées avaient déclaré des pertes d'emplois.

La plupart des entreprises interrogées (en juillet 2020) n'avaient pas reçu d'aide gouvernementale, **16%** des entreprises ayant déclaré avoir bénéficié de mesures gouvernementales. Même si ce nombre a augmenté par la suite, l'enquête sur le pouls des entreprises indique que l'impact de la pandémie sur l'activité commerciale reste grave.

Avec les impôts sur les sociétés, représentant **13%** des revenus (en 2019), et un choc sévère sur les revenus des entreprises en 2020, qui constituent la base de l'imposition en 2021, les effets d'entraînement sur le budget devraient être considérables.

Source : Enquête sur les impulsions des entreprises de la Banque mondiale en Tunisie, décembre 2020 ; Enquête INS Impact social de COVID-19, octobre 2020

Comparé à certains pays concurrents, le taux d'investissement réalisé par la Tunisie en moyenne sur la période 2011-2019 (**21,7%**) s'avère largement inférieur à celui enregistré par d'autres économies émergentes comme la Chine (**42,9%**), l'Inde (**31,7%**), le Maroc (**31%**) et l'Indonésie (**28,8%**).

Benchmark de taux d'investissement (2010-2019)

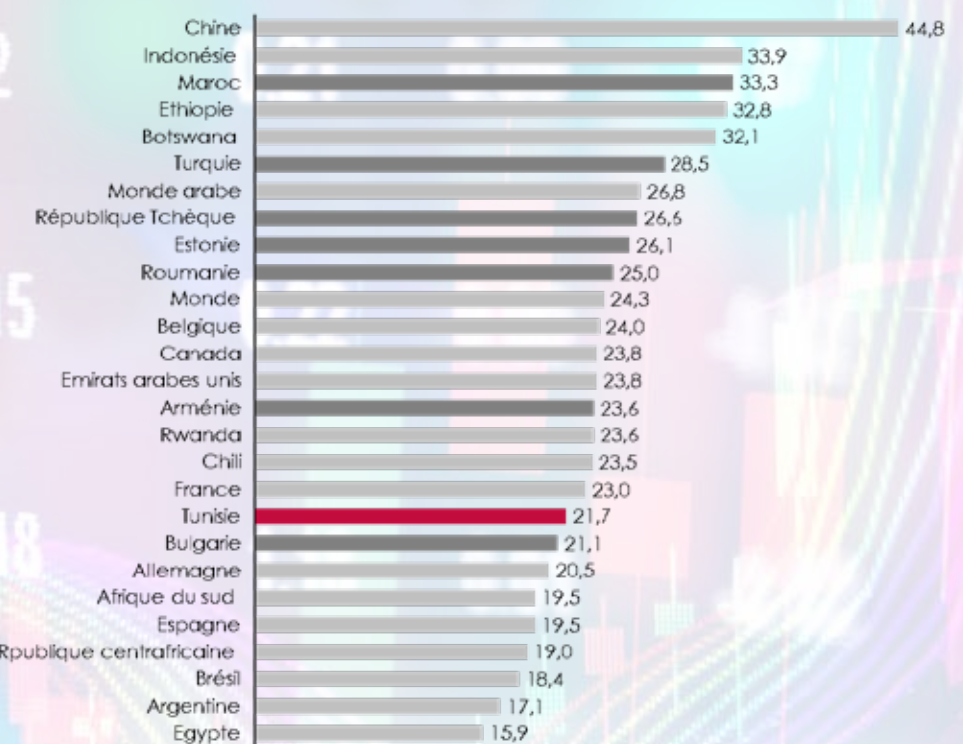


Figure 18 : Benchmark de taux d'investissement
Source MDCI, FMI

Il est impératif de rappeler que des pays comme l'Inde et le Maroc, disposant d'un taux d'investissement comparable à celui de la Tunisie au début des années 2000, ont enregistré des avancées notables. En fait, leurs taux d'investissement ont augmenté significativement dépassant celui de la Tunisie et ce, à la suite d'investissements massifs pour développer leurs infrastructures et des réformes récurrentes de leur climat des affaires dans l'objectif d'encourager et dynamiser l'initiative et le secteur privé.

2.2 L'investissement privé en Tunisie demeure au-dessous des normes internationales

Malgré la batterie des réformes mise en œuvre depuis 2016 avec la promulgation de la loi d'investissement et les différents textes juridiques et réglementaire mis en place (décret 417 relatif aux autorisations, loi PPP, loi transversale ...), la réaction du secteur privé demeure timide et ne répond pas aux objectifs escomptés.

En effet, la période 2010-2020 s'est caractérisée par un faible dynamisme de l'investissement privé enregistrant un taux d'évolution moyen de 0.8% durant la période 2011-2019. Cette tendance baissière s'est accentuée en 2020 (-50.2% en 2020 par rapport à 2019) à la suite de la crise pandémique et sous l'effet du climat d'incertitude et d'instabilité politique pour ramener le taux d'évolution moyen de la période 2011-2020 à -4.3%.

D'un autre côté, la part de l'investissement privé dans le total de la FBCF s'est nettement détériorée passant de 57.2% en 2010 à 31.1% en 2020 et 43.4% en 2019 soit une moyenne de 47.8% sur la période 2011-2020.

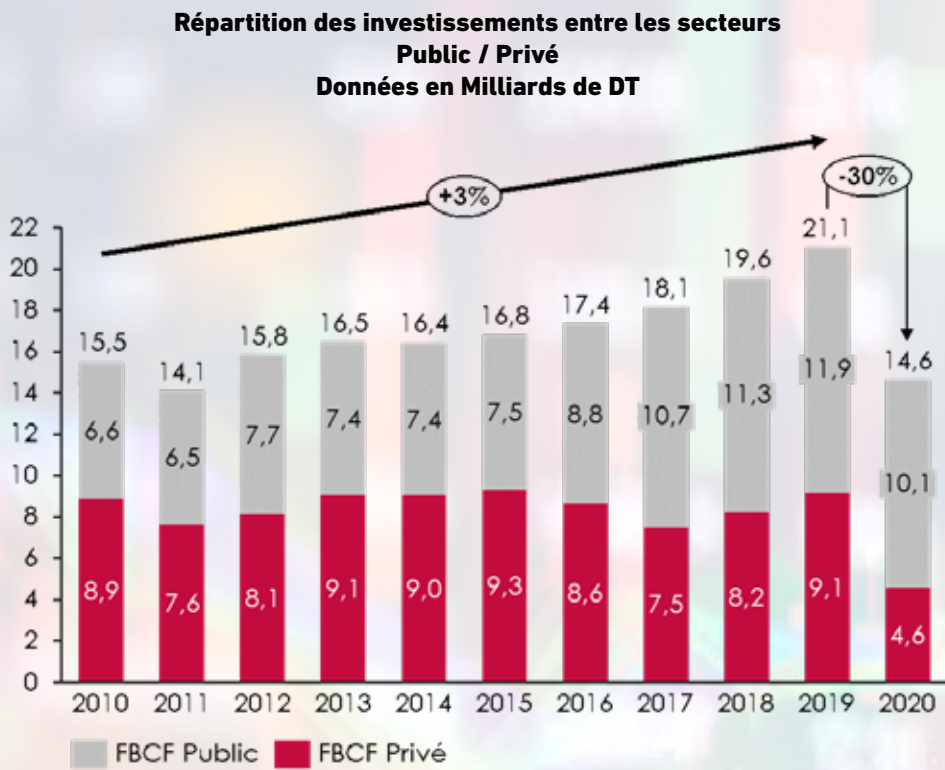


Figure 19: Répartition des investissements entre les secteurs public / privé
Source MDCI

2.3 Évolution nette des micros et très petites entreprises aux dépens des PME et des grandes entreprises

La décomposition du tissu entrepreneurial montre que la part des entreprises sans salariés a augmenté significativement passant de 80.3% du nombre total des entreprises en 2000 à 86.5% en 2018 aux dépens des entreprises ayant 1 à 19 salariés qui est passé de 18.1% en 2000 à 12.5% en 2018 et des grandes entreprises ayant plus que 20 salariés qui représentent 1% en 2018 contre 1.5% en 2000.

	2000	2018
Sans salariés	80,3%	86,5%
[1-5] salariés	15,7%	10,6%
[6-19] salariés	2,4%	1,9%
[20-199] salariés	1,3%	0,9%
>=200 salariés	0,2%	0,1%

Source : INS, Compilation TIA

Et compte tenu des défis actuels qu'il importe de relever en matière de croissance et de créations d'emploi et des répercussions dévastatrices de la crise pandémique qui a touché le monde entier, cette évolution suscite plusieurs craintes quant à la difficulté du tissu entrepreneurial actuel de jouer le rôle de moteur d'investissement et de croissance économique.

Ces craintes sont justifiées par son incapacité à innover, son manque d'efficacité, la faiblesse de sa compétitivité, et son incapacité de réaliser des économies d'échelle et sa capacité à accéder aux sources de financement que ce soit intérieures ou extérieures.

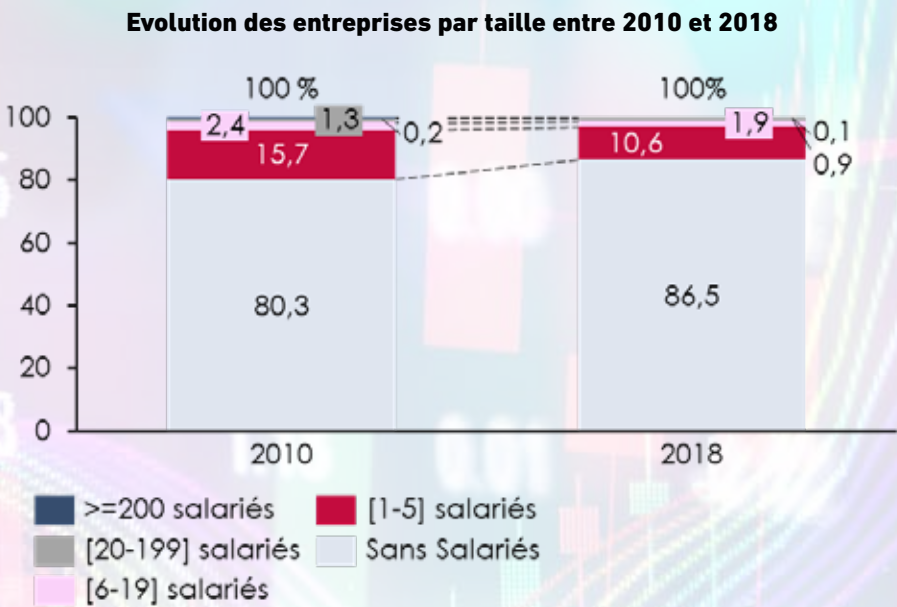


Figure 20: répartition des entreprises par taille

2.4 Répartition sectorielle de l'investissement privé

La répartition sectorielle des investissements montre que les services marchands accaparent la part du lion en termes d'investissement avec **44,9%** du total de la FBCF en 2020 malgré la tendance baissière qu'enregistre ce secteur depuis 2011. Ces investissements concernent les secteurs du commerce (**23,1%**), du transport (**15,4%**) et de communication (**4,1%**) en plus de l'augmentation des investissements dans le logement qui représente **29,5%** des investissements du secteur.

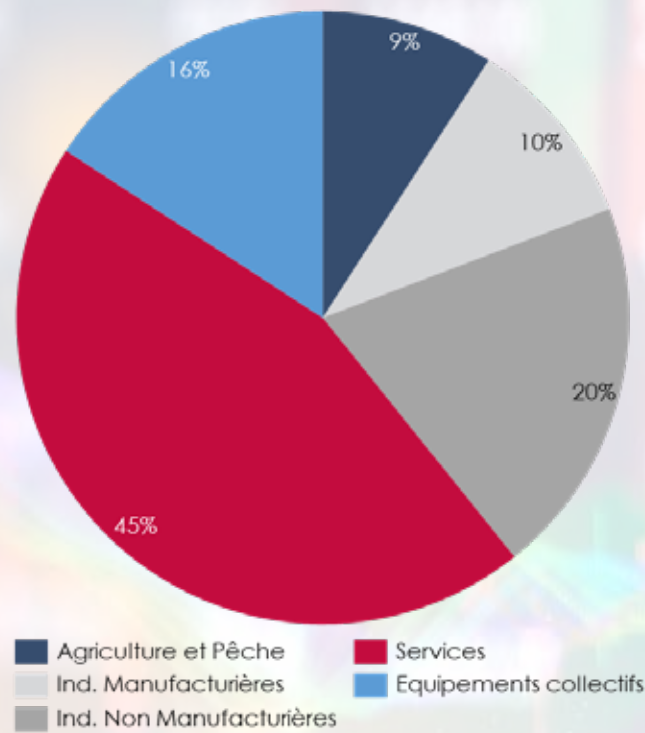
Les investissements dans le secteur des industries non manufacturières représentent **20%** de la FBCF totale soit presque le même taux (**19,7%**) enregistré en 2019. Ces investissements concernent le secteur énergétique.

Les investissements des secteurs des industries manufacturières et de l'agriculture et pêche s'avèrent les plus faibles, enregistrant respectivement des taux de l'ordre de **10,1%** et **9,1%** en 2020 et une moyenne de **7,5%** et **11,6%** durant la période 2011-220.

Ceci révèle la faiblesse des investissements dans le secteur agricole malgré son rôle crucial dans le développement des régions de l'intérieur, la création des emplois et la garantie de la sécurité alimentaire.

D'un autre côté, malgré les politiques d'incitations financières et fiscales mis en place par l'État pour encourager les investissements dans le secteur manufacturier, l'investissement privé dans ce secteur peine à décoller et à répondre aux objectifs assignés par la politique publique de l'investissement.

Répartition de la FBCF privée par secteur d'activité



2.5 Contribution de l'investissement à la croissance

Afin de mesurer l'efficacité de l'investissement dans la croissance économique, nous avons calculé le ICOR (Incremental Capital Output Ratio) qui mesure la quantité de production supplémentaire produite par chaque unité de capital ajouté. L'ICOR se réfère essentiellement au capital supplémentaire nécessaire pour générer une production supplémentaire.

Dans l'ensemble, une valeur ICOR plus élevée n'est pas préférée car elle indique que la production de l'entité est inefficace.

Le graphique suivant montre un taux d'ICOR assez élevé pour la Tunisie et même négatif en 2011 et 2020 et avoisine **19,4** en 2019 ce qui traduit l'inefficacité de l'appareil productif national et son incapacité de générer de la valeur ajoutée.

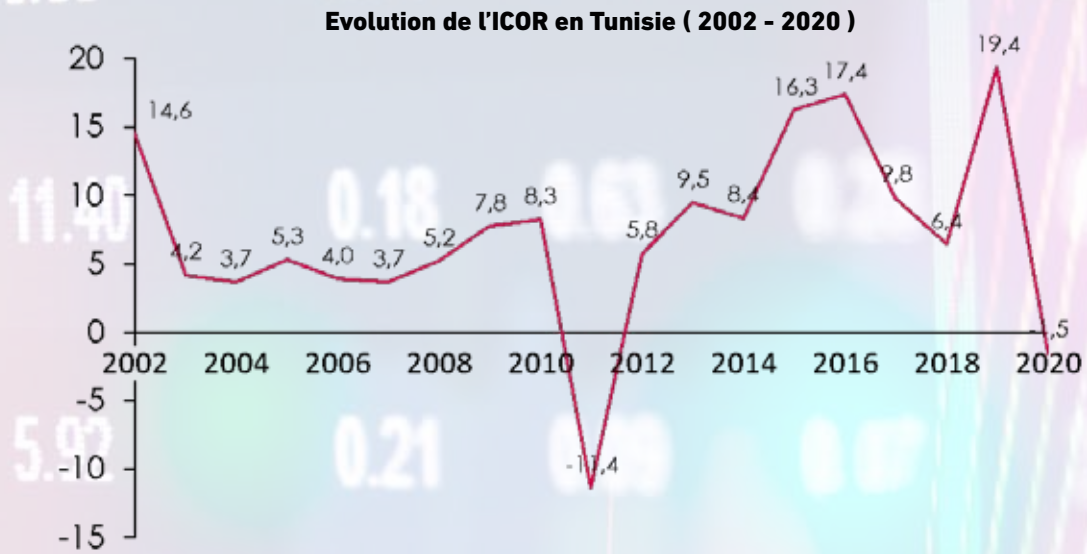


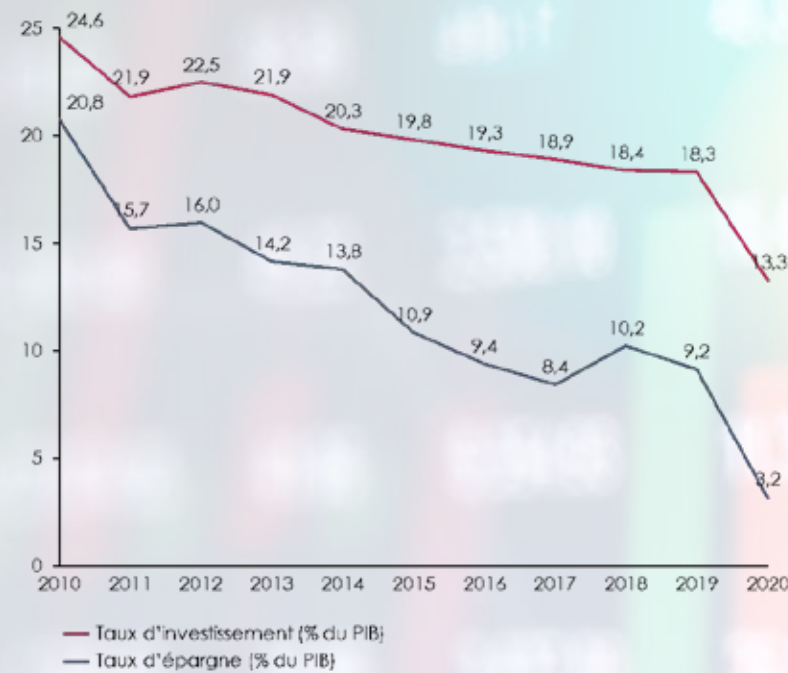
Figure 22 : Evolution de l'ICOR
Source : MDCI, compilation TIA

2.6 Financement des investissements

Le financement de l'investissement se fait inéluctablement par le biais de l'épargne nationale ou par les ressources extérieures. De ce fait, un effort d'investissement permettant de créer de la richesse exige impérativement un taux d'épargne assez élevé.

En Tunisie le taux de l'épargne est passé de **20,8%** du PIB en 2010 à **9,2%** en 2019 et a enregistré une baisse considérable en 2020 pour atteindre **3,2%** du PIB. Ainsi le gap de financement, c'est-à-dire la différence entre l'épargne et l'investissement est passé de **3,8%** du PIB à **10,1%** en 2020.

Evolution de l'épargne et de l'investissement sur la période 2010 - 2020



La capacité d'autofinancement c'est-à-dire la capacité d'une économie à financer l'investissement sans recours aux ressources extérieures est passée de **84.8%** en 2010 à **24.6%** en 2020 et **51.2%** en 2019.

Evolution de l'épargne et de l'investissement sur la période 2010 - 2020



Cependant, la FBCF est financée à hauteur de **19.6%** en 2020 soit une moyenne de **13.8%** durant la période 2010-2020. De même, la part des IDE dans le PIB est relativement faible passant de **3.9%** en 2010 à **2.6%** en 2020 soit une moyenne de **2.7%** du PIB sur la période 2011-2020. Ces taux demeurent relativement faibles par rapport aux chiffres enregistrés dans les pays concurrents.

2.7 Évolution du concours à l'économie

L'année 2020 a été marquée par la poursuite du ralentissement du rythme de progression de l'activité bancaire pour la deuxième année consécutive. Les emplois d'exploitation des banques (crédits et portefeuilles titres) ont progressé de **3.8%** contre **3.6%** en 2019, pour atteindre **95.7** Milliards de dinars. Le ralentissement du rythme de progression de l'activité de crédit a concerné aussi bien les crédits aux professionnels que les crédits aux particuliers. Le financement des professionnels a concerné, dans sa quasi-totalité, les besoins d'exploitation des entreprises comme en témoignent la forte augmentation des crédits à court terme contre une quasi-stagnation de l'encours des crédits à moyen et long terme traduisant la poursuite du fléchissement de l'investissement privé.

En terme sectoriel, cet effort de financement a bénéficié principalement aux entreprises opérant dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des autres services.

Evolution des crédits à l'économie

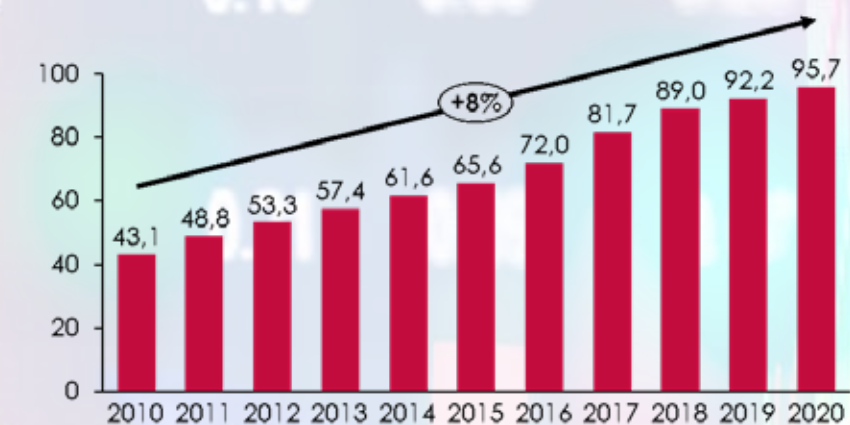


Figure 25: Evolution des crédits à l'économie

Source : MDCI, TIA

2.8 Évolution des investissements étrangers

L'évolution des IDE a été globalement timide durant la période 2011-2020. Ils représentent en moyenne **3.5%** du PIB. Une nette récession est perçue sur la période post révolution (2011-2014) pour s'établir à **2.6%** suivi d'une amélioration depuis 2014 pour chuter en 2020 en réponse à la crise pandémique qui a touché le monde entier en particulier, les flux d'investissements étrangers.

Evolution des IDEs en Milliers de DT

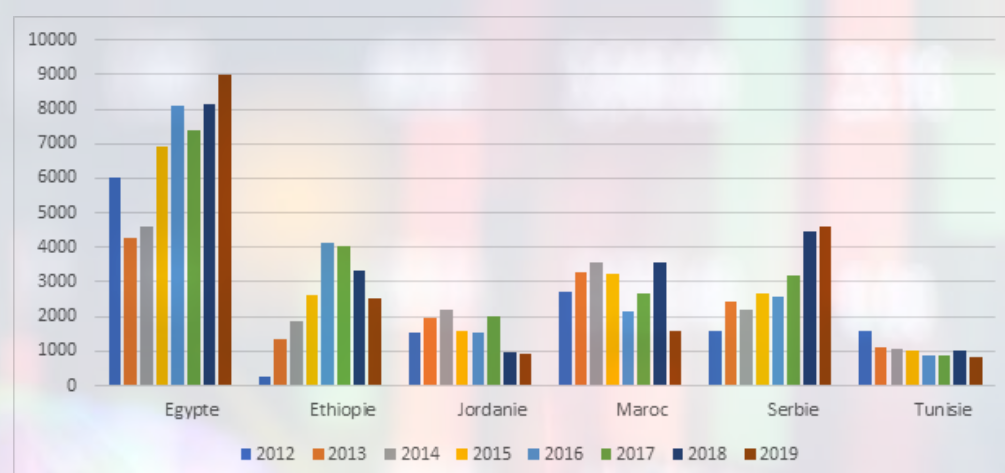


Figure 26: Evolution des IDEs en mDT

Source : MDCI, TIA

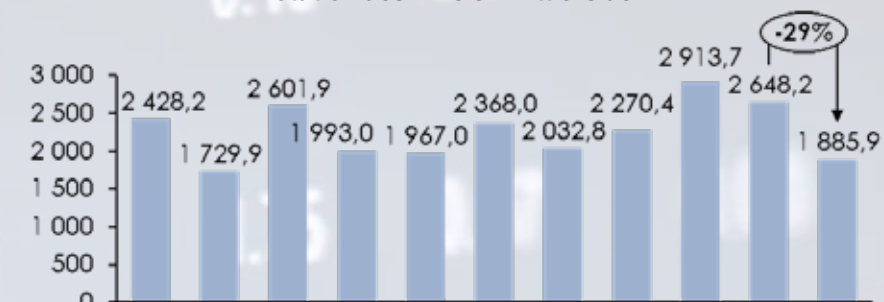
Comparativement à des pays concurrents, la Tunisie enregistre une tendance baissière du flux des IDE entrants (en USD) depuis 2011 malgré les différentes réformes mises en place par le gouvernement notamment la promulgation de la loi d'investissement en 2016. Dans le même ordre d'idées, la Tunisie attire beaucoup moins d'IDEs que ces concurrents ce qui nécessite un recadrage de la politique d'attractivité des investissements.

Evolution du flux des IDE en millions USD

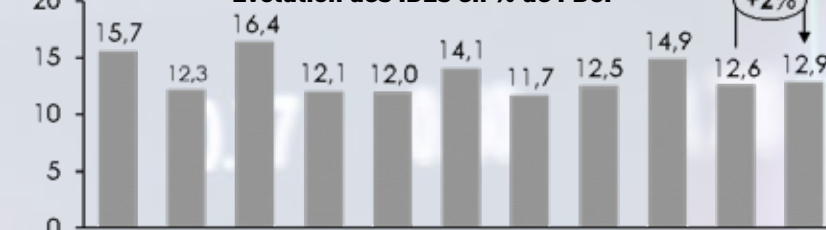


En termes de part des IDEs dans la FBCF totale, il est impératif de signaler que l'investissement étranger joue un rôle crucial dans l'effort d'investissement dans l'économie tunisienne avec une moyenne de **13.1%** durant la période 2011-2020.

Evolution des IDEs en Milliers de DT



Evolution des IDEs en % de FBCF



Evolution des IDEs en % du PIB



Figure 26, 28, 29: Evolution des IDEs en mDT, en % de FBCF et en % du PIB

Source : MDCI, TIA

Comparativement aux pays concurrents, la Tunisie se classe au milieu du tableau en termes de part des IDEs dans la FBCF totale selon les données de l'UNCTAD. Plusieurs pays concurrents réalisent de meilleurs résultats en termes d'attractivité des IDE comme la Grèce, l'Égypte le Rouanda...

Par comparaison aux autres pays du Sud Est de la Méditerranée et des pays de l'Europe de l'Est, le stock d'IDEs par rapport au PIB en Tunisie était supérieur à celui des pays du benchmark avec un taux de **53.2%** en 2000.

Cependant durant la dernière décennie, la Tunisie a attiré beaucoup moins d'investissements modifiant ainsi le classement. Ce qui traduit la faiblesse et le manque de stratégies d'attractivité des IDEs en Tunisie qui s'est dégradée depuis 2011 en raison de l'instabilité politique et macro-économique, le manque de visibilité et le recul de l'attractivité du site tunisien comme destination de l'investissement étranger dans le monde.

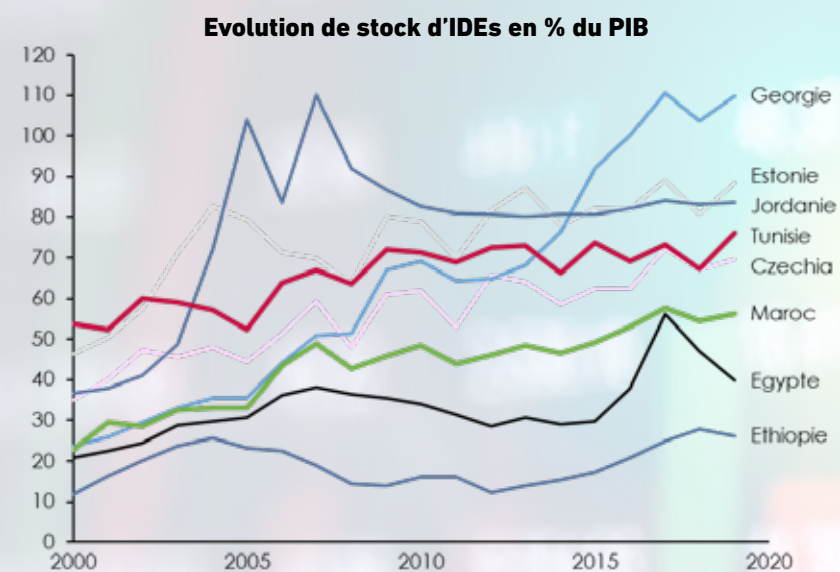


Figure 31 : Evolution des stocks d'IDEs en % du PIB

Source : WIR

Dans le même sillage, et en matière de réglementation, le niveau relativement élevé de l'indice de l'OCDE de restrictivité de la réglementation de l'IDE en Tunisie traduit la rigidité de la réglementation de l'investissement comparativement à plusieurs concurrents.

Un tel constat ne doit pas occulter l'existence d'autres facteurs déterminants des IDEs tels que la taille du marché, la capacité des entreprises en matière d'innovation et de maîtrise des TIC, le climat des affaires ...etc.

Benchmark - Indice de l'OCDE de restrictivité de la réglementation des IDEs (Données 2019)

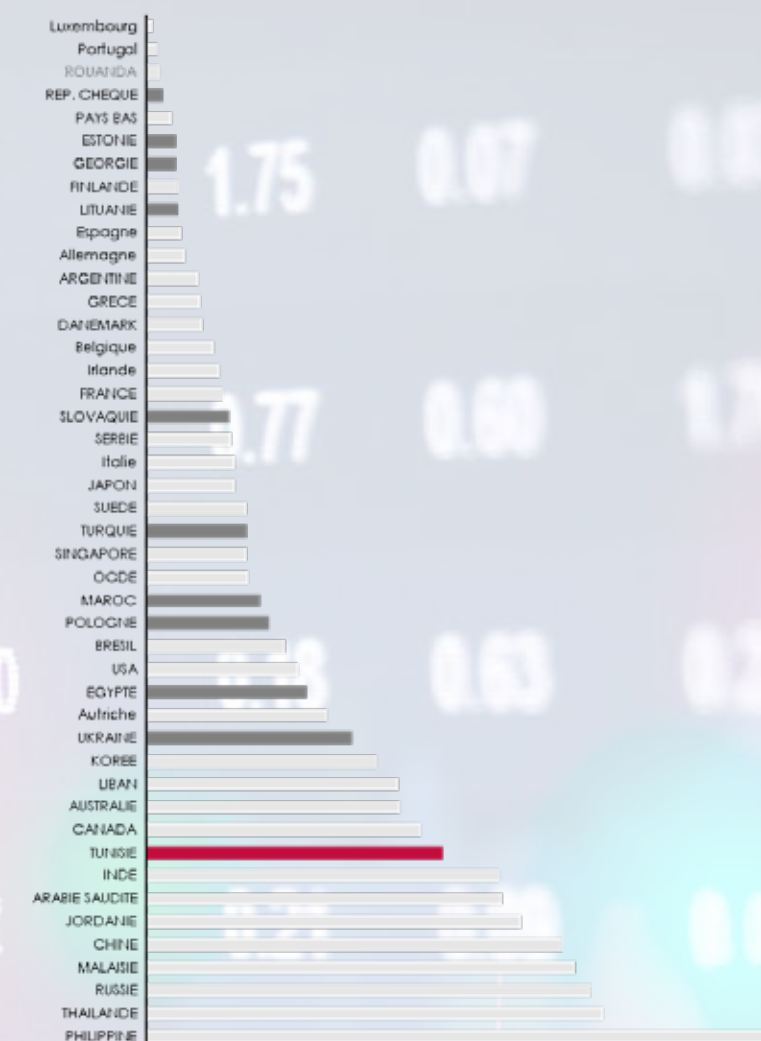


Figure 32: : Benchmark Indice OCDE - de restrictivité de la réglementation des IDEs (Données 2019)

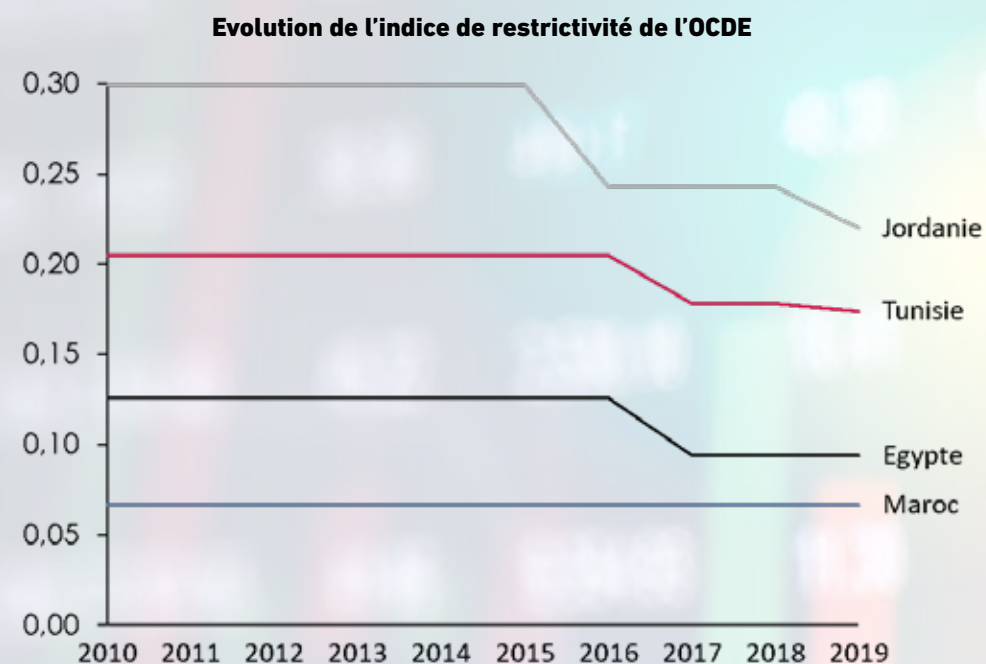


Figure 33 : Indice de restrictivité OCDE

L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE cherche à évaluer les restrictions légales à l'investissement direct étranger dans **22** secteurs économiques. Il évalue le caractère restrictif des règles régissant l'IDE dans un pays donné en regardant quatre principaux types de restrictions :

1

Restrictions aux participations étrangères

3

Restrictions à l'emploi d'étrangers à des postes clés

2

Mécanismes de contrôle ou d'approbation des investissements étrangers

4

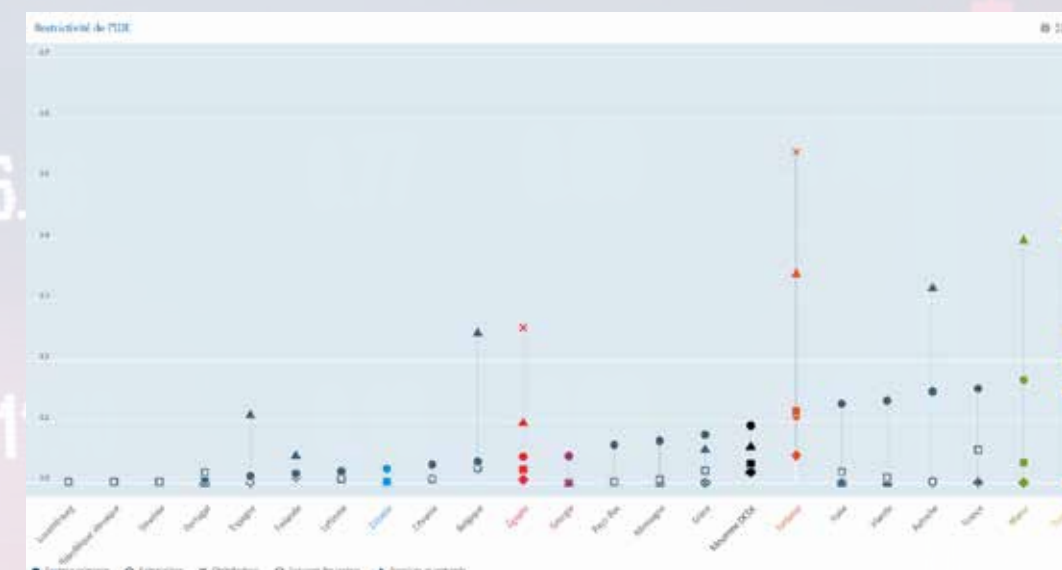
Autres restrictions opérationnelles, notamment afférentes à la propriété foncière, au rapatriement des capitaux ou à l'ouverture de succursales

Les restrictions sont évaluées sur une échelle de 0 à 1, « 0 » correspondant à un secteur totalement ouvert et « 1 » à un secteur fermé. L'indice total de restrictivité est une moyenne des notes sectorielles. Le caractère discriminatoire des mesures, lorsque celles-ci s'appliquent exclusivement aux investisseurs étrangers, est le critère central pour noter une mesure.

La propriété et les monopoles d'État, dans la mesure où ils ne constituent pas une discrimination à l'égard des étrangers, ne sont pas pris en compte.

L'indice IDE ne constitue pas une mesure exhaustive du climat de l'investissement d'un pays. D'autres facteurs non pris en compte par l'indice sont également importants, parmi lesquels la mise en œuvre des réglementations. Des barrières à l'entrée peuvent également se produire pour d'autres raisons, y compris la participation de l'État dans des secteurs économiques clés.

La capacité d'un pays à attirer des IDEs sera affectée par d'autres facteurs tels que la taille de son marché, le niveau de son intégration dans la région ainsi que sa géographie. Néanmoins, les règles régissant l'IDE constituent un aspect déterminant de l'attractivité d'un pays pour les investisseurs étrangers.



Les indices de restrictivité de l'IDE, au niveau sectoriel, montrent que la réglementation de l'IDE dans les services marchands est assez rigide par rapport aux autres pays suivis du secteur du commerce et du secteur de l'agriculture où l'on trouve généralement le plus de restrictions quant à l'accès au marché. Le secteur manufacturier demeure quant à lui le secteur économique le plus ouvert.

En somme, la faiblesse structurelle de l'investissement notamment privé et le retard enregistré au niveau du secteur manufacturier suscitent plusieurs interrogations, surtout que de nombreuses réformes ont été mises en place durant les dernières décennies pour consolider le secteur privé à travers notamment les incitations accordées pour booster l'investissement, l'engagement de plusieurs programmes d'appui aux entreprises privées et la promulgation en 2016 de la nouvelle loi d'investissement.

2.9 L'investissement public

L'investissement public constitue un catalyseur et stimulateur de la croissance puisqu'il influe sur la nature et la destination de l'investissement privé à travers la création des infrastructures nécessaires pour améliorer le cadre d'investissement et le climat des affaires.

En Tunisie, l'investissement public a été maintenu à un niveau relativement élevé, et cela même depuis 2011 et également en 2020 malgré les répercussions de la pandémie sur les finances publiques.

Le volume des investissements publics représente, ainsi, **9.2%** du PIB en 2020, un niveau stable durant la dernière décennie. Cependant sa part de l'investissement total a progressé pour atteindre **68.9%** en 2020 contre **56.6%** en 2019 et **42.8%** en 2010.

Ces chiffres traduisent les efforts déployés par l'État pour améliorer l'infrastructure et les services publics même si des disparités régionales persistent. Cet effort s'est poursuivi en 2020 malgré les retombées de la crise pandémique ce qui a permis de résorber la faiblesse de l'investissement privé.

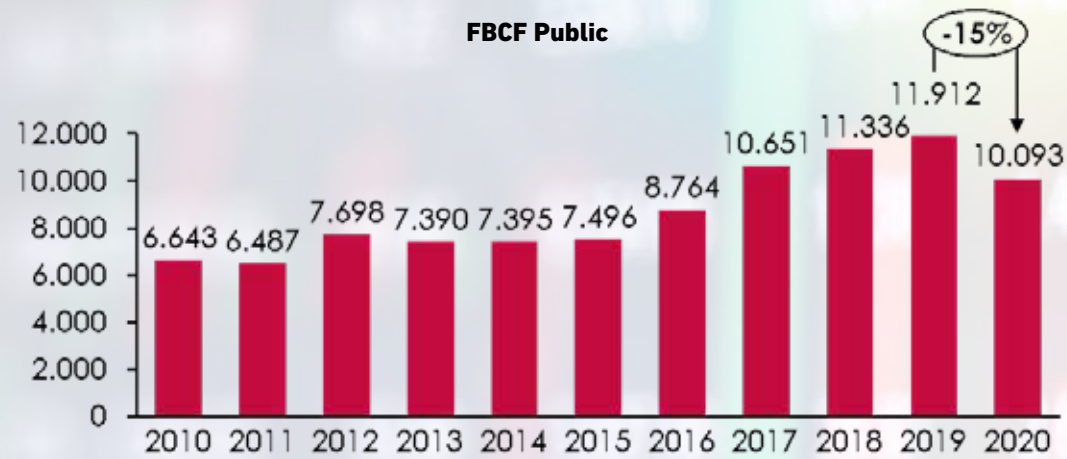


Figure 34 : FBCF public (données en Millions de DT)
Source : MDCI, TIA

L'engagement de l'État pour améliorer l'infrastructure et assurer les services publics devrait se poursuivre durant la période post-covid où l'investissement public peut jouer un rôle crucial comme instrument efficace des programmes de relance destinés à limiter les effets de la pandémie sur l'économie.

La nouvelle édition du Moniteur des finances publiques du FMI montre qu'une hausse des investissements publics dans les pays avancés et les pays émergents contribuerait à relancer l'activité après le coup d'arrêt infligé par la crise. Ceci permettrait en effet de créer des emplois directs à court terme et ouvrirait la voie à la création indirecte de d'emplois supplémentaires à plus long terme.

Une augmentation de l'investissement public égale à **1%** du PIB renforcerait la confiance dans le redémarrage de l'activité et dynamiserait le PIB de **2,7%**, l'investissement privé de **10%** et l'emploi de **1,2%**, à condition que les projets retenus portent sur des investissements haute qualité et que les niveaux préexistants de dette publique et privée n'affaiblissent pas la réponse du secteur privé à cette relance.

Mais de l'autre côté, l'investissement ne pourrait pas se substituer aux investissements privés moteur incontournable de la croissance économique et créateur de premier ressort de l'emploi et de la richesse.

2.10 Investissements déclarés durant l'année 2020

En dépit de la conjoncture difficile et la récession économique suite à la crise sanitaire causée par le Covid-19, le bilan des investissements déclarés durant l'année 2020 affiche une note positive, enregistrant ainsi une hausse **8,6%** par rapport à l'année 2019. En effet, le volume global des investissements déclarés en 2020 a atteint **7047,9 MDT** contre **6492.4 MDT** en 2019 ce qui permettra de créer **117448** postes d'emploi contre **107616** postes en 2019, soit une évolution de **9,1%**.

La part des Projets d'Intérêt National (PIN) par rapport au volume des investissements déclarés en 2020 est de **28.9%** et par rapport au total emploi déclaré est de **8.7%**.

2.10.1 Répartition par secteur

L'analyse sectorielle montre que l'industrie occupe la première place en termes de volume d'investissement (**53.4%**) et en termes d'emploi (**51.7%**) suivi par le secteur des services.

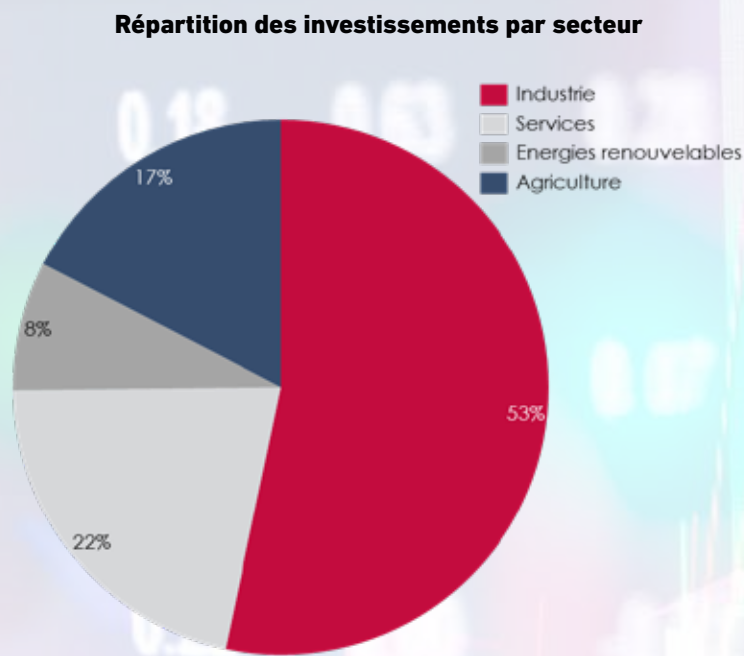


Figure 35 : Répartition des investissements par secteur
Source : MDCI

Répartition de l'emploi déclaré par secteur

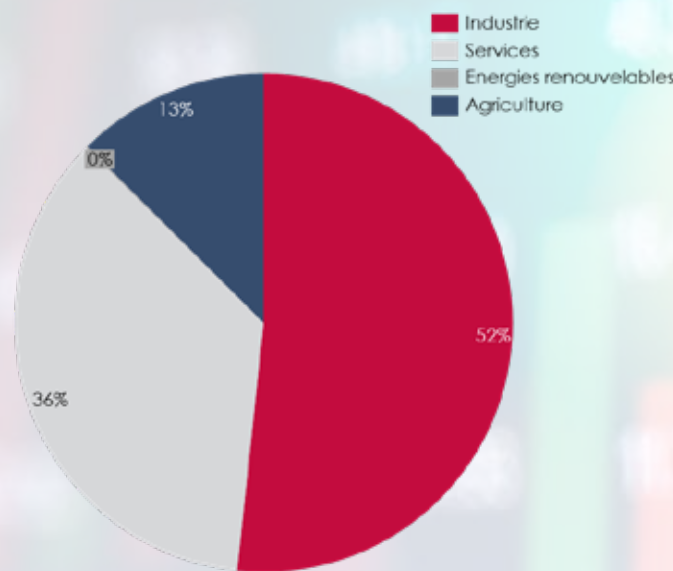


Figure 36 : Répartition de l'emploi déclaré par secteur
Source : MDCI

L'évolution des investissements déclarés entre 2019 et 2020 montre que la crise COVID a impacté principalement les intentions d'investissement au niveau du secteur agricole avec une baisse de **27,3%** contre une amélioration remarquable au niveau des intentions d'investissement du secteur des énergies renouvelables (**+146%**)

Secteurs (en MDT)	2019	2020	Évolution
Industrie	3716,4	3762,8	1,2%
Services	869,7	1513.8	74,1%
Énergies renouvelables	222,1	546,5	146,1%
Agriculture	1684,2	1224,8	-27,3%
Total	6492,4	6713,9	8,6%

La répartition des projets opérant dans le secteur de l'industrie manufacturière affiche une part importante du secteur des industries électriques et mécaniques (IME) en termes d'investissement avec **28%** suivi par le secteur des industries agroalimentaires (IA) avec **23%**.

Répartition des investissements industriels

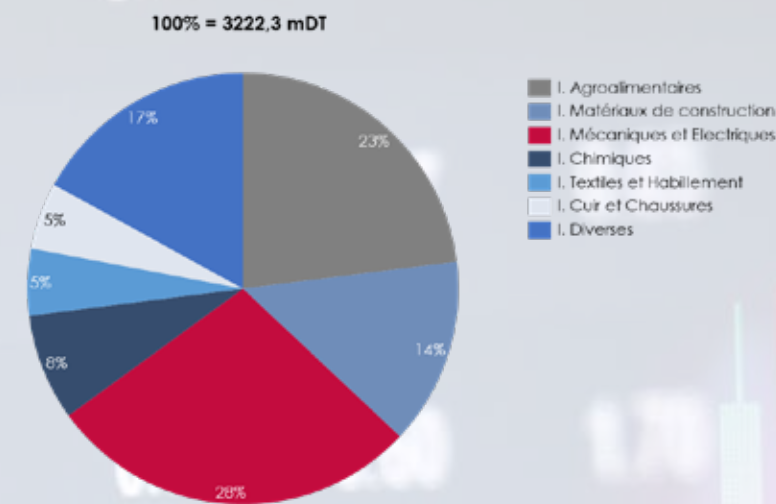


Figure 37 : Répartition des investissements industriels
Source : MDCI

En termes d'emploi le secteur le plus employeur est celui des industries électriques et mécaniques avec **(50%)** suivi par le secteur des industries Textile et Habillement **(19%)**

2.10.2 Répartition Géographique

La répartition régionale des investissements déclarés affiche une concentration au niveau des métropoles (Tunis, Ben Arous, Nabeul, Sousse, Sfax) et quelques gouvernorats côtiers (Bizerte, Gabès,) mais une faible présence au niveau des gouvernorats défavorisés (Kef, Jendouba, Siliana)

Répartition des créations d'emploi des secteurs industriels

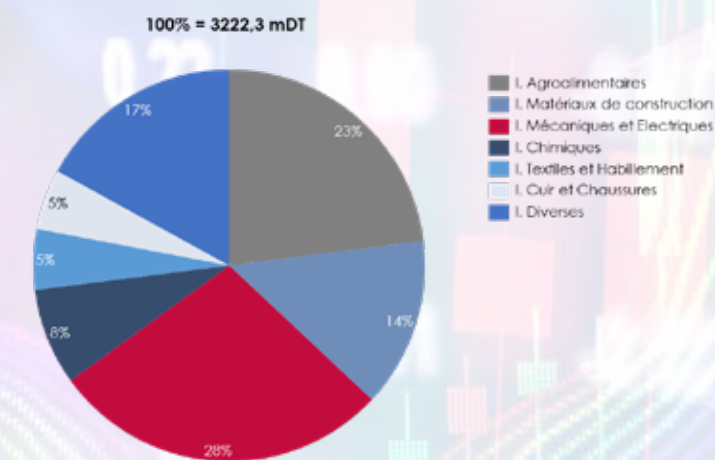


Figure 37 : Répartition des investissements industriels
Source : MDCI



Classement de la Tunisie dans les rapports internationaux

Chapitre 3

Ce chapitre dresse un récapitulatif des classements de l'économie tunisienne et présente les résultats issus des principaux rapports de Benchmarking internationaux sur la compétitivité et le climat des affaires.

La sélection des rapports benchmarkés est basée sur leur impact dans le monde des affaires à l'échelle mondiale et leur pertinence quant à leurs méthodologies et la fiabilité de leurs sources d'information.

En effet, ces rapports internationaux classent chaque pays par rapport à ses concurrents et donnent des indications sur les réformes engagées par les pays les mieux classés et/ou ceux ayant amélioré leur position.

Ceci permet aux décideurs d'engager des réformes et d'orienter la politique économique dans les domaines qui présentent des insuffisances.

Ainsi, ce chapitre permettra de dresser une image du positionnement de la Tunisie en matière de compétitivité et de climat des affaires et d'éclairer les décideurs sur les atouts et les insuffisances de l'économie tunisienne dans le but de prendre les mesures d'amélioration nécessaires.



Résumé

Tableau récapitulatif du classement de la Tunisie dans quelques rapports internationaux

	Indice	Rang	Score	Evolution du rang	
1	Doing Business 2020	78/190	68.7	+2	↑
2	Indice de perception de la corruption 2020	69/180	44	+5	↑
3	Indice de la liberté économique 2021	119/180	56,6	+6	↑
4	L'Indice mondial de l'innovation 2020	65/130	31.21	+5	↑
5	Global Soft Power Index 2021	84/100	29	–	↑
6	Classement des meilleurs pays en 2021	65/78	–	+4	↑
7	Indice de l'attractivité des investissements en Afrique	10/54	5.5	+1	↑

- **Globalement**, selon les rapports internationaux les plus récents, **le classement de la Tunisie est en amélioration.**
- Même en gagnant **6** positions dans le classement de l'indice de la liberté économique 2021 par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une amélioration de la santé fiscale, **la Tunisie est restée classée parmi les pays « Essentiellement non libres ».**
- La Tunisie a enregistré des progrès au niveau de la législation de lutte contre la corruption à travers des lois récentes qui ont été promulguées dans le but de protéger les dénonciateurs et d'améliorer l'accès à l'information, auxquelles s'ajoute le renforcement de la responsabilité sociale de la société civile. Ce progrès a permis à la Tunisie d'occuper le **69^{ème}** rang dans le classement de l'indice de perception de la corruption 2020 gagnant ainsi 5 places par rapport à son classement de 2019.
- **La Tunisie a été incluse dans l'édition 2021 du rapport relatif aux classements des pays en matière de Soft Power**, et elle occupe le **84^{ème}** rang sur le **Top 100 mondial des Nations**
- La Tunisie figure parmi le **Top 10** dans le classement de l'attractivité des investissements en Afrique en 2019, selon le rapport « Where to invest in Africa 2020 » de RMB. Cependant, **la Tunisie est classée 84^{ème} parmi 198 pays dans le monde en termes de l'attractivité des investissements.**
Le classement de la Tunisie au niveau du **10^{ème}** rang dans le classement de l'attractivité des investissements en Afrique en 2019, ne la rend pas très compétitive surtout par rapport aux pays figurant dans le **Top 5**, notamment l'Egypte, le Maroc et l'Afrique du Sud.

1. RAPPORT DE L'HÉRITAGE FOUNDATION SUR LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE « INDICE DE LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE 2021 »

L'indice de liberté économique est un indice créé par la Fondation Heritage et le Wall Street Journal, qui mesure la liberté économique dans **180** pays, dans le monde sur la base de **12** facteurs quantitatifs regroupés en quatre grandes catégories. Il s'agit notamment de : l'Etat de droit (le droit de propriété, l'intégrité du gouvernement, l'efficacité judiciaire) ; la prépondérance du gouvernement (les dépenses publiques, la santé fiscale, la pression fiscale) ; l'efficacité réglementaire (la liberté des affaires, la liberté de travail, la liberté monétaire) ; les marchés ouverts (la liberté commerciale, la liberté d'investissement, la liberté financière).

Selon l'indice de la liberté économique 2021, **le score de la Tunisie s'élève à 56,6 en 2021, contre 55,8 en 2020, ce qui lui a permis de gagner 6 places pour occuper le 119^e rang dans le classement de l'indice des pays les plus libres 2021.**

Le score global de la Tunisie a augmenté de **0,8** point (**55,8** en 2019), principalement en raison d'une amélioration de la santé fiscale. **La Tunisie est classée 10^e sur 14 pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et son score global est inférieur aux moyennes régionale et mondiale.**

Cependant, la Tunisie reste classée parmi les pays « Essentiellement non libres ».

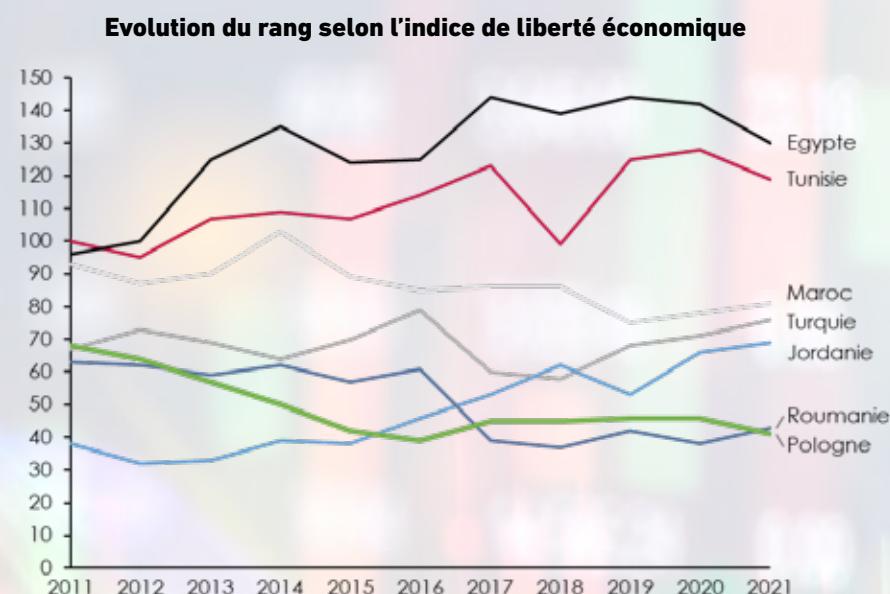


Figure 39: Evolution du rang de la Tunisie et d'autres pays selon l'indice de Liberté économique

Source : Fondation Heritage

Parallèlement à la légère hausse enregistrée au niveau du score global en 2021, **la Tunisie a enregistré une amélioration au niveau de quelques facteurs répartis sur les 4 catégories qui composent l'Indice de la Liberté Economique**, notamment :

- L'intégrité du gouvernement, avec un score de **42** en 2021 contre **39.7** en 2020.
- La liberté des affaires, avec un score de **80.7** en 2021 contre **78.1** en 2020.
- La santé fiscale, avec un score de **53** en 2021 contre **38.8** en 2020.
- La liberté commerciale, avec un score de **66.8** en 2021 contre **66.4** en 2020.

Par ailleurs, **la Tunisie a conservé le même score que 2020 aux niveaux de la liberté d'investissement et de la liberté financière.**

Pour le reste des sous indicateurs, la Tunisie a enregistré un recul, comme suit :

- Le droit de propriété, avec un score de **53.9** en 2021 contre **56.4** en 2020.
- L'efficacité judiciaire, avec un score de **41.9** en 2021 contre **43.6** en 2020.
- La liberté de travail, avec un score de **49.7** en 2021 contre **49.8** en 2020.
- La liberté monétaire, avec un score de **73.6** en 2021 contre **73.9** en 2020.
- La pression fiscale, avec un score de **71.7** en 2021 contre **74.2** en 2020.
- Les dépenses publiques, avec un score de **71.1** en 2021 contre **73.1** en 2020.

2. RAPPORT DE BRAND FINANCE SUR LE SOFT POWER « GLOBAL SOFT POWER INDEX 2021 »

Le concept de Soft Power a été introduit pour la première fois par Joseph Nye en 1990, qui soutenait qu'il existait une méthode alternative de politique étrangère permettant aux États de gagner le soutien des autres, plutôt que la méthode traditionnelle du Hard Power, qui implique l'utilisation de moyens militaires et économiques comme méthode principale pour atteindre ses objectifs. Brand Finance a récemment lancé le Global Soft Power Index, l'étude de recherche la plus complète au monde sur les perceptions du Soft Power de **100** pays du monde entier.

Le Global Soft Power Index incorpore un large éventail de mesures qui, combinées, fournissent une évaluation équilibrée et globale de la présence, de la réputation et de l'impact des nations sur la scène mondiale. La structure de l'indice repose essentiellement sur 5 éléments clés :

- Notoriété et familiarité
- Influence globale
- Réputation globale
- Performance sur les **7** piliers du soft power (Commerce et Echanges, Gouvernance, Relations Internationales, Culture & Patrimoine, Media & Communication, Education & Science, Personnes & Valeurs)

La Tunisie figure désormais dans l'Indice du Global Soft Power 2021. Sur le Top **100** mondial des Nations en matière de Soft Power, notées sur un score de **100**, **la Tunisie est classée 84^{ème} avec un score de 29.**

En ce qui concerne le classement dans les pays des régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les Émirats Arabes Unis est la nation la mieux classée de la région avec un score global de l'indice de **48,4** sur **100**, progressant simultanément au **17^{ème}** rang mondial. L'Egypte est classée **34^{ème}** et le Maroc **48^{ème}**.

Par ailleurs, **la Tunisie occupe le dernier rang dans la région MENA avec un score relativement faible ce qui dénote son déficit d'image actuel.**

3. RAPPORT DE CLASSEMENT DES MEILLEURS PAYS EN 2021 (BEST COUNTRIES REPORT)

Le projet « Les meilleurs pays » a été conçu par US News pour aider les citoyens, les chefs d'entreprise et les décideurs politiques à mieux comprendre comment leurs nations ainsi que les autres pays sont perçus à l'échelle mondiale.

Le rapport de classement des meilleurs pays en 2021 est basé sur la façon dont les perceptions mondiales définissent les pays en fonction d'un certain nombre de caractéristiques qualitatives, des impressions qui ont le potentiel de promouvoir le commerce, les voyages et les investissements et influencer ainsi directement les économies nationales. Le rapport couvre les perceptions du public de **78** nations.

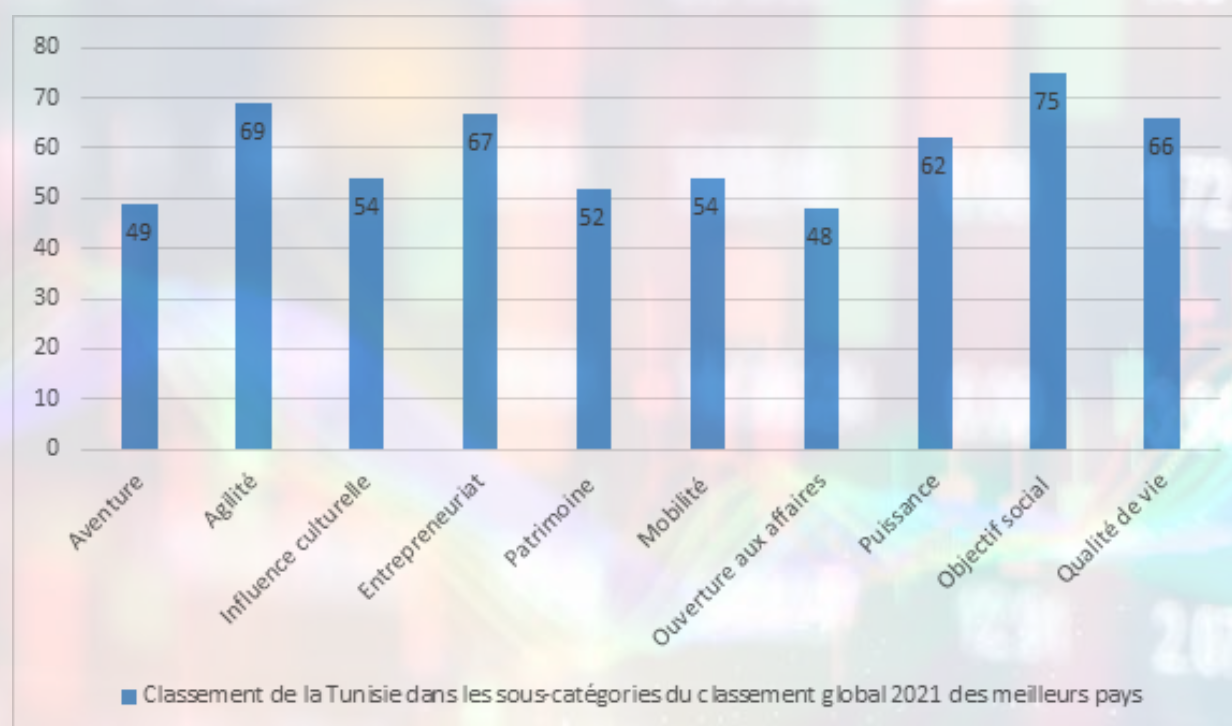
Un ensemble de **76** attributs de pays - des termes qui peuvent être utilisés pour décrire un pays et qui sont également pertinents pour le succès d'une nation moderne - ont été identifiés.

Les attributs ont été regroupés en **10** sous-classements qui ont abouti au classement des meilleurs pays : Aventure, agilité, influence culturelle, entrepreneuriat, patrimoine, mobilité, ouverture

La Tunisie occupe le **65^e** rang dans le classement des meilleurs pays en 2021, figurant ainsi parmi les **15** derniers pays.

Tous les classements relatifs aux sous-catégories du classement global de la Tunisie sont relativement très faibles et inquiétants, comme indiqué dans la figure ci-après :

Classement de la Tunisie dans les sous-catégories du classement global 2021 des meilleurs pays



4. RAPPORT DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL « INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2020 »

L'Indice de perception de la corruption (IPC) note **180** pays et territoires selon leurs niveaux perçus de corruption dans le secteur public, sur la base d'appréciations d'experts et de chefs d'entreprises. Il utilise une échelle de zéro à **100**, où zéro correspond à un pays très corrompu et **100** à un pays très peu corrompu.

Selon Transparency International, **la Tunisie s'est hissée au 69^e rang au classement de l'indice de perception de la corruption 2020**, avec un score de **44**, légèrement supérieur à la moyenne (**43**), contre un score moyen de **43/100** durant 2018 et 2019, gagnant ainsi **5** et **4** places respectivement par rapport à son classement de 2019 et 2018.

Evolution du rang selon l'indice de la perception de la corruption

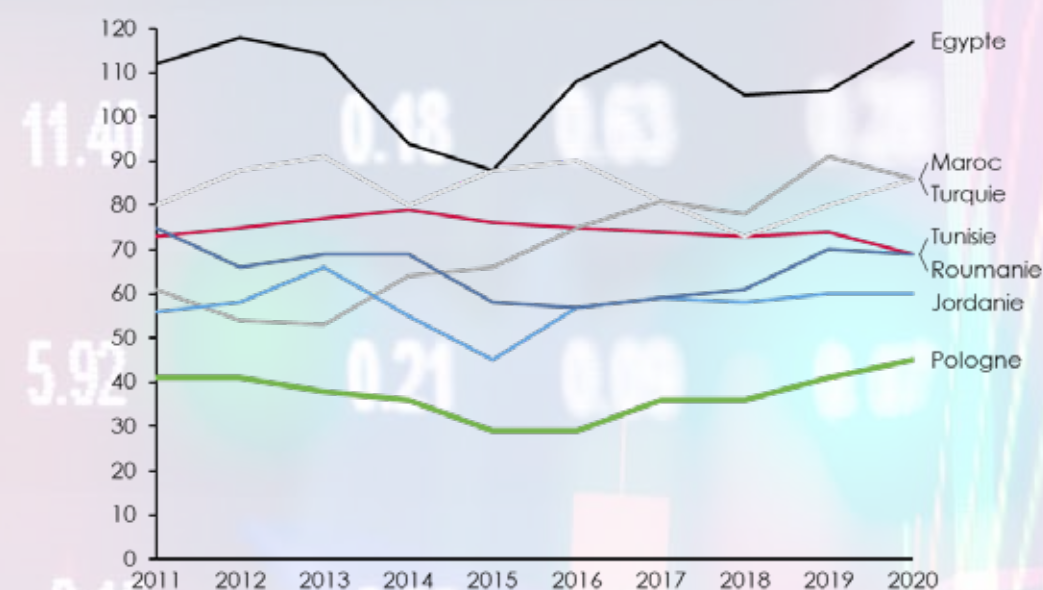


Figure 41 : Evolution du rang de la Tunisie et d'autres pays selon l'indice de perception de la corruption
Source : Transparency International

La Tunisie a enregistré des progrès en ce qui concerne la législation de lutte contre la corruption à travers les lois récentes qui ont été promulguées dans le but de protéger les dénonciateurs et d'améliorer l'accès à l'information, auxquelles s'ajoute le renforcement de la responsabilité sociale de la société civile.

Il est également à noter que, la Tunisie s'est inscrite dans une démarche de transparence et de lutte contre la corruption à travers divers lois, instances et organes de contrôle.

5. RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES « DOING BUSINESS 2020 »

Le rapport Doing Business mesure la réglementation des affaires et son application effective dans **190** économies et dans certaines villes au niveau international et régional. Il évalue les avancées de **190** économies dans dix domaines : création d'entreprises, obtention de permis de construire, accès à l'électricité, enregistrement des propriétés, obtention de crédits, protection des investisseurs minoritaires, paiement des impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement des faillites.

Selon le rapport « Doing Business 2020 », la Tunisie figure parmi les **42** pays qui ont mis en œuvre des réformes réglementaires facilitant les affaires dans **3** ou plus des **10** domaines inclus dans le score agrégé de la facilité de faire des affaires en 2019 :

- **La création d'entreprise** : La Tunisie a rendu plus facile la création d'entreprises en rassemblant davantage de services dans un guichet unique et en réduisant les frais.
- **L'enregistrement des propriétés** : La Tunisie a amélioré la rapidité de l'enregistrement des propriétés en rationalisant le processus interne de transfert des propriétés. Elle a également accru la transparence de l'administration foncière en publiant des statistiques sur les transactions immobilières au registre foncier.
- **Paiement des impôts** : la Tunisie a facilité le paiement des impôts en mettant en place un système de contrôle fiscal basé sur les risques.

Ainsi, selon « Doing Business 2020 », **la Tunisie occupe le 78^e rang sur une liste de 190 pays gagnant ainsi 2 places** respectivement par rapport à son classement de 2018 où elle a fait un bond de **8** places continuant ainsi à inverser la tendance baissière enregistrée depuis 2011.

Avec ce classement, la Tunisie se positionne au :

- **2^e rang par rapport aux pays de l'Afrique du Nord**, derrière le Maroc (**53^e**)
- **5^e rang au niveau Africain** pour la deuxième année consécutive, et
- **8^e rang dans le monde arabe** contre le **5^e** rang en 2019

Les meilleurs progrès enregistrés en Tunisie dans les différents domaines évalués sont comme suit :

- La création d'entreprise : la Tunisie a gagné **44** places.
- L'obtention de permis de construire : la Tunisie a gagné **45** places.
- Le paiement des taxes et impôts : la Tunisie a gagné **25** places.
- La protection des investisseurs minoritaires : la Tunisie a gagné **22** places.
- Le commerce transfrontalier : la Tunisie a gagné **11** places.

- La Tunisie a pu enregistrer les progrès susmentionnés grâce, notamment, aux réformes mises en place pour faciliter la création d'entreprise, l'enregistrement des propriétés et le paiement des taxes.

Outre les progrès enregistrés au niveau des sous-indicateurs susmentionnés, la Tunisie a, cependant, enregistré un recul, moyennement inquiétant, au niveau des autres sous-indicateurs, à savoir :

- Le raccordement à l'électricité : la Tunisie a perdu **12** places.
- Le transfert de propriété : la Tunisie a perdu **7** places.
- L'obtention de prêts : la Tunisie a perdu **5** places.
- L'exécution des contrats : la Tunisie a perdu **8** places
- Le Règlement de l'insolvabilité : la Tunisie a perdu **2** places.

6. RAPPORT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR L'INNOVATION « L'INDICE MONDIAL DE L'INNOVATION 2020 »

L'Indice mondial de l'innovation est une référence mondiale dans la mesure des performances d'un pays en matière d'innovation. Il contient **80** indicateurs détaillés portant sur les résultats en matière d'innovation de **130** pays. Ces indicateurs adoptent une vision large de l'innovation et couvrent notamment l'environnement politique, l'éducation, l'infrastructure et le perfectionnement des entreprises.

Selon l'indice mondial de l'innovation 2020, **la position de la Tunisie s'est améliorée en 2020, pour occuper le 65^e rang, contre le 70^e en 2019**, avec un score relativement bas de **31.21** contre **32.83** en 2019.

Avec ce classement, la Tunisie occupe la **2^{ème}** position au niveau du monde arabe, et la **3^{ème}** position au niveau africain.

Evolution du rang selon l'indice mondial de l'innovation

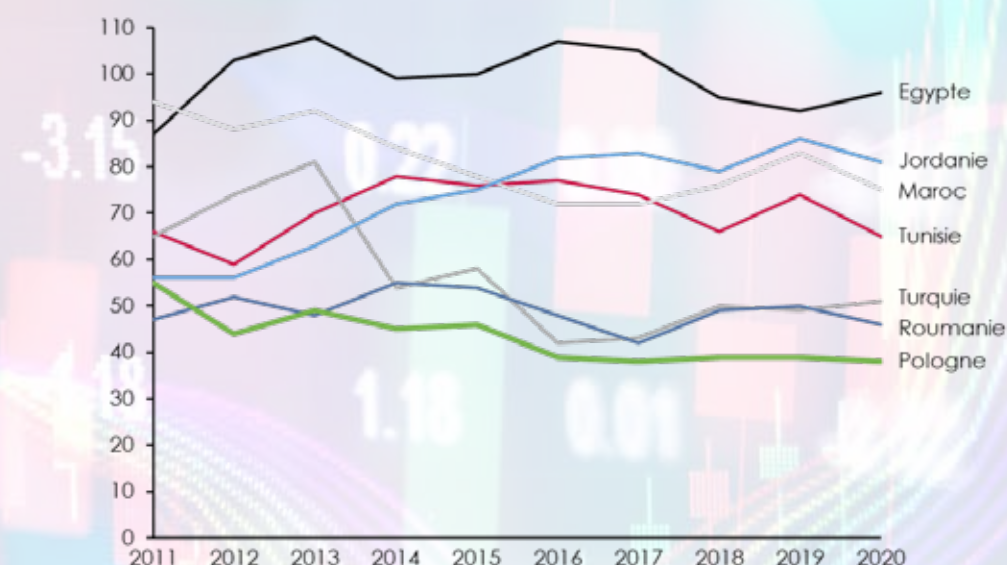


Figure 42 : Evolution du rang de la Tunisie et d'autres pays selon l'indice mondial de l'innovation
Source : Organisation mondiale sur la propriété intellectuelle sur l'innovation

En 2020, la Tunisie a enregistré la plus importante amélioration au niveau du sous indicateur « Facilité de démarrer un projet » avec un score de **94.6** lui permettant ainsi d’occuper le **18°** rang contre le **53°** rang en 2019 et le score **90.2**.

Pour le pilier éducation, la Tunisie se classe au **9°** rang au niveau mondial avec un score de **66/100**, ce qui confirme les points forts de la Tunisie au niveau de ce pilier.

En ce qui concerne l’indicateur relatif aux « Diplômés en sciences et ingénierie », la Tunisie est classée au **2e** rang à l’échelle mondiale avec un score de **43.3**.

L’indicateur « Création du savoir » est le mieux classé au niveau des outputs de l’innovation. Il a permis à la Tunisie d’occuper le **38°** rang en 2020 contre le **60°** en 2019 avec un score de **25.8** contre **18.7** en 2019.

Ce classement est obtenu grâce au volet « Articles scientifiques et techniques/PIB » où la Tunisie figure parmi le top 20 mondial (**13°**) avec un score en légère amélioration (**26.5** en 2020 contre **23.8** en 2019).

Les volets « Dépenses en logiciels informatiques/PIB » et « Certification ISO 900 » constituent une force au niveau mondial et régional dans la mesure où la Tunisie y occupe respectivement, le **34^{ème}** et le **41^{ème}** rang.

**7. RAPPORT « WHERE TO INVEST IN AFRICA 2020 » DE RAND MERCHANT BANK (RMB)
« INDICE DE L'ATTRACTIVITE DES INVESTISSEMENTS »**

L’objectif de l’étude « Where to Invest in Africa » est de fournir des données et des analyses synthétiques aux entreprises qui envisagent d’investir en Afrique, et de mettre en lumière les nouvelles opportunités pour celles qui sont déjà présentes sur le continent.

Le classement RMB de l’attractivité des investissements procède par la superposition des fondamentaux macroéconomiques et des aspects pratiques des affaires sur le continent africain.

Selon le rapport « Where to invest in Africa 2020 » de RMB, **la Tunisie occupe le 10° rang dans le classement des 54 pays africains, avec un score de 5.5, figurant ainsi parmi le Top 10 dans le classement de l’attractivité des investissements en Afrique en 2019, et gagnant une position par rapport à 2018.**

De même, la Tunisie est classée **84°** parmi **198** pays dans le monde en termes de l’attractivité des investissements.

**Benchmark - Rand Merchant bank
« Where to Invest in Africa 2020 »**

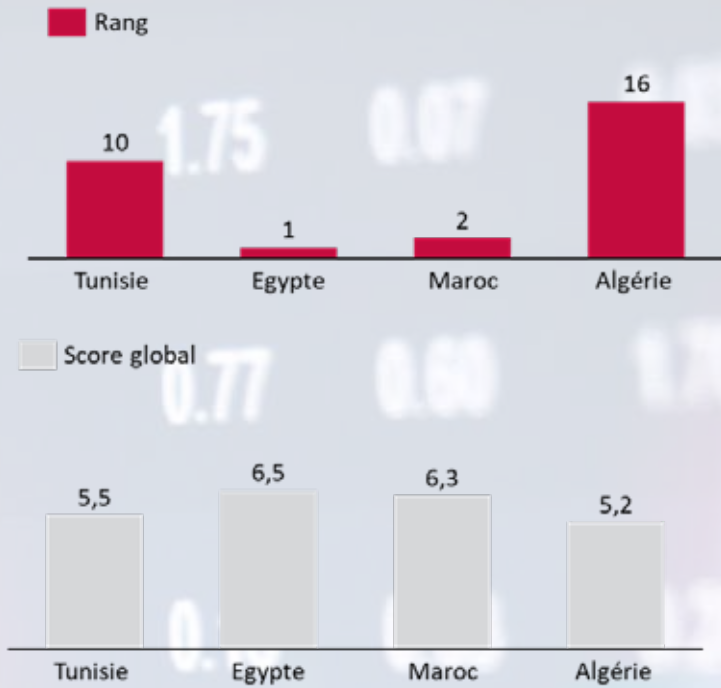


Figure 43: : Benchmark de rang et de score (RMB)
Source : RMB

Selon la même source, la réintégration du top **10** peut être expliquée par des nouveaux facteurs favorables à l’investissement, à savoir la raisonnable taille du marché et l’environnement opérationnel favorable.

Les mesures prises par le gouvernement pour encourager les investissements étrangers, par le biais de son nouveau code d’investissement simplifié, ont également rendu le pays de plus en plus attrayant pour les entreprises multinationales.

Cependant, le classement de la Tunisie au niveau du **10°** rang, ne la rend pas très compétitif surtout par rapport aux pays figurant dans le Top **5**, notamment l’Egypte, le Maroc et l’Afrique du Sud.

Ce classement, relativement bas est, selon la RMB, lié à d’importants risques spécifiques aux industries et au pays, tels que la réglementation peu développée et l’instabilité du dinar tunisien, qui continueront à freiner les projets d’investissement multinationaux.

Environnement opérationnel

Au niveau africain, le classement de la Tunisie dans l’indice composite de l’Environnement opérationnel est relativement bon.

En effet, la Tunisie occupe le **7°** rang dans le classement des **54** pays africains avec un score moyen de **5.3**, figurant ainsi parmi le Top **10** des meilleurs environnements opérationnels en Afrique en 2020. Elle est classée **93°** parmi **198** pays au niveau mondial.

La RMB a élaboré un score composite de l'environnement opérationnel par la combinaison de quatre indicateurs mondiaux indépendants :

- L'indice de perception de la corruption de Transparency International
- Le rapport Doing Business de la Banque mondiale
- L'indice de liberté économique de la Fondation Heritage
- Le rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial (WEF)

Ce score sert d'indicateur exclusif pour mesurer la progression des affaires, et pour évaluer le degré de facilité de faire des affaires dans un pays déterminé, notamment en ce qui concerne l'environnement réglementaire et opérationnel.

Evolution du score de la Tunisie en Afrique en matière de l'attractivité de l'environnement opérattinnel au cours des 5 dernières années (2015 - 2019)

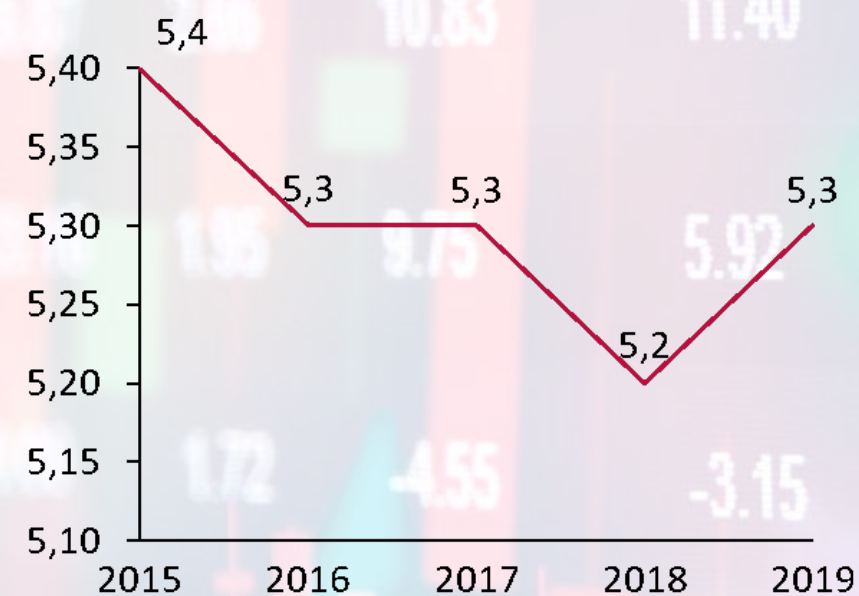


Figure 44: : Score de l'attractivité en Afrique (2015-2019)

Source : RMB



Évaluation des réformes de l'environnement de l'investissement



Chapitre 4

Ce chapitre présente les principales initiatives entreprises par les pouvoirs publics et même les structures privées pour améliorer le climat de l'investissement durant l'année 2020 et un focus sur la perception des différents opérateurs privés de l'impact des réformes sur les différents piliers de l'environnement des affaires en Tunisie.

1. LES PRINCIPALES RÉFORMES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT

■ La loi sur l'économie sociale et solidaire, 23 juin 2020 :

Cette réforme vise à balancer la croissance économique et l'équité sociale en favorisant une coexistence équitable des secteurs public, privé et société civile dans un cadre réglementaire. Il vise également à promouvoir la création d'emplois et l'inclusion économique et sociale des populations marginalisées telles que les personnes vivant dans des zones rurales isolées et les jeunes sans emploi en leur permettant de s'associer à des coopératives, mutuelles ou groupes de développement. Les décrets d'application ne sont pas encore parus.

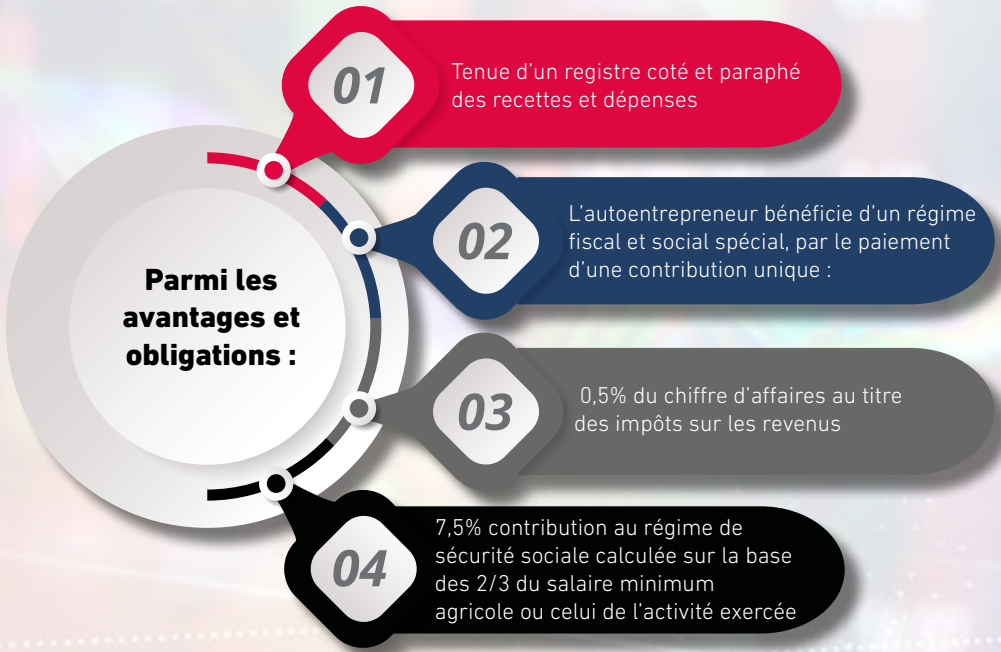
■ La loi crowdfunding, Aout 2020 :

Cette réforme vise à organiser l'activité du financement participatif afin de fournir les financements nécessaires aux projets et aux sociétés à même d'impulser l'investissement.

Le financement participatif signifie selon ladite loi, une formule de financement basée sur les collectes des financements auprès du public, à travers une plateforme sur Internet, réservée à cet effet, en vue de financer les projets et les sociétés. Les décrets d'application ne sont pas encore formés.

■ Le régime de l'auto-entrepreneur, tel que défini par l'ordonnance du chef du gouvernement n°33 du 10 juin 2020 :

Le statut auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur) est un régime simplifié de l'entreprise individuelle. Il permet de créer plus facilement une société à but lucratif, en profitant de démarches administratives et de procédures fiscales et sociales simplifiées.



■ Le décret gouvernemental n°31 de l'année 2020 du 10 juin 2020 et relatif à l'échange électronique des données entre les structures publiques et leurs opérateurs, ainsi qu'entre les structures elles-mêmes :

La réforme vise à ancrer les fondements d'une administration électronique (e-administration), un des axes de la stratégie nationale Tunisie numérique 2021-2025.

Le décret comporte des règlements détaillés relatifs aux conditions et exigences régissant l'échange électronique des données entre les structures publiques et leurs opérateurs ainsi qu'entre les structures elles mêmes.

Il prévoit également d'adopter l'utilisation des messageries électroniques entre les structures lors de la réalisation de leurs missions.

■ L'avancement des travaux de l'UGPO chargée de la révision des autorisations :

Réalisations à fin 2020 :

- Poursuite en coordination avec les ministères concernés des travaux d'élaboration des cahiers des charges remplaçant les autorisations supprimées par le décret gouvernemental n° 2018-417, dont neuf d'entre eux ont été publiés au journal officiel de la république tunisienne et concernant surtout les secteurs :
 - Des télécommunications et d'internet
 - De l'agriculture
 - De l'enseignement supérieur
 - Du commerce
 - De la promotion immobilière
- Poursuite des travaux pour d'élaboration d'une deuxième liste de **25** autorisations à supprimer parmi les autorisations d'exercice d'activité économique (**100** autorisations) et les autorisations administratives pour la réalisation de projets (**143** autorisations).
- Poursuite des travaux de simplification des conditions, des procédures, des délais d'octroi des autorisations d'exercice d'activité économique et des autorisations administratives pour la réalisation de projets avec les ministères concernés.
- L'élaboration d'un projet de décret gouvernemental modifiant le décret gouvernemental 2018-**417** qui concerne surtout l'actualisation des autorisations de la BCT suite à la parution des circulaires d'application, ainsi que le prolongement du délai d'élaboration des cahiers des charges remplaçant les activités supprimées par l'annexe **2** dudit décret gouvernemental
- Démarrage des travaux d'élaboration d'un guide digital regroupant les autorisations et les cahiers des charges d'exercice d'activités économiques et les autorisations administratives pour la réalisation de projets précisant les procédures d'octroi, les documents demandés, les structures chargées de leur octroi, et les délais de réponses ainsi que leurs cadres juridiques.

■ L'avancement de la réalisation de plateformes digitales pour servir l'investisseur

Les institutions publiques en partenariat avec les institutions privées ont œuvré à assoir des plateformes digitales en faveur de l'investisseur :

La Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis (BMVT) et l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC), ont lancé, en partenariat avec le programme USAID Tunisia JOBS, la plateforme JousourInvest.tn. L'inscription sur JousourInvest.tn est gratuite et ouverte à toutes les PME tunisiennes et aux investisseurs intéressés. Elle garantit la confidentialité des informations soumises par les PME et transmises en temps réel aux investisseurs. Il s'agit de la première plateforme en Tunisie qui jouera le rôle d'une marketplace mettant en relation des investisseurs et des PME à la recherche de financement en capital afin d'engager une restructuration financière suite à la crise du COVID-19, ou de renforcer et soutenir leur croissance.

La plateforme digitale de l'investisseur de la TIA a permis d'opérationnaliser d'autres services à l'investisseur en plus de la constitution juridique de l'entreprise, la déclaration de l'investissement, la recevabilité des requêtes, la recevabilité des demandes d'incitations, les projets d'intérêt national et les autorisations à savoir les services CNSS et de douane.

Un guide interactif de l'investisseur au niveau de la TIA a été conçu pour orienter d'une manière efficace les investisseurs et les informer sur l'environnement des affaires et les opportunités d'investissement et sera opérationnel en 2021.

La révision du modèle des accords internationaux de l'investissement

Des travaux ont été réalisés durant l'année 2020 pour concevoir un nouveau modèle tunisien des accords d'investissement avec les autres pays à la lumière des nouvelles tendances internationales et constituant un nouveau document de négociation pour la prochaine période.

Des mesures spécifiques durant la Crise Covid

Ces mesures sont notamment sous formes de reports de certaines obligations des entreprises et la prise en charge de certains coûts pour les entreprises ainsi que la création de fonds dédiés à soutenir les secteurs stratégiques et les PME.

2. PERCEPTION ET ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Cette partie résume les travaux d'évaluation de l'environnement de l'investissement des différents membres du conseil stratégique et d'autres opérateurs privés.

Conseil stratégique TIA :

Les deux sessions du conseil stratégique de 2020 ont mis l'accent sur les aspects suivants :

- L'importance de valoriser plus le rôle du conseil stratégique comme une force de proposition du conseil supérieur de l'investissement et la nécessité de remonter ses recommandations en axant ces propositions à travers des Quik wins qui ont un impact palpable sur l'environnement des affaires.
- Les études sur l'environnement de l'investissement existent mais le challenge réside sur le fait de créer les modes opérationnels pour implémenter avec le minimum de légifération.

● Dans le Contexte Covid :

- Les opportunités de relocalisation et de nearshoring sont estimées à 50 milliards de dollars, la Tunisie gagne à se positionner par rapport à cette tendance.
- Un rôle plus important de la diplomatie économique devrait être activé dans ce contexte COVID.
- Des rencontres de haut niveau avec les premiers responsables des grandes multinationales devront être planifiées.
- L'instabilité politique et fiscale constituent les majeurs freins à l'investissement en Tunisie.
- L'offre tunisienne demeure compétitive en termes de coût mais nécessite davantage de promotion.
- Certains aspects liés à l'image de la Tunisie en termes de restrictions aux libertés individuelles peuvent nuire à l'attraction du site Tunisie
- La nécessité de développer une proposition de valeur sur les industries médicales et pharmaceutiques.
- Les discussions sont contrastées entre une approche sélective de plans de sauvetage sectoriels ou une approche globale de sauvetage tous azimuts.

TIA :

- Le rapport d'activité de la TIA a mis en exergue à travers les requêtes des investisseurs que les principales entraves que rencontrent l'investisseur sont principalement les procédures administratives, les autorisations et les aspects juridiques.

La TIA a procédé au traitement de 80 requêtes jusqu'à fin 2020

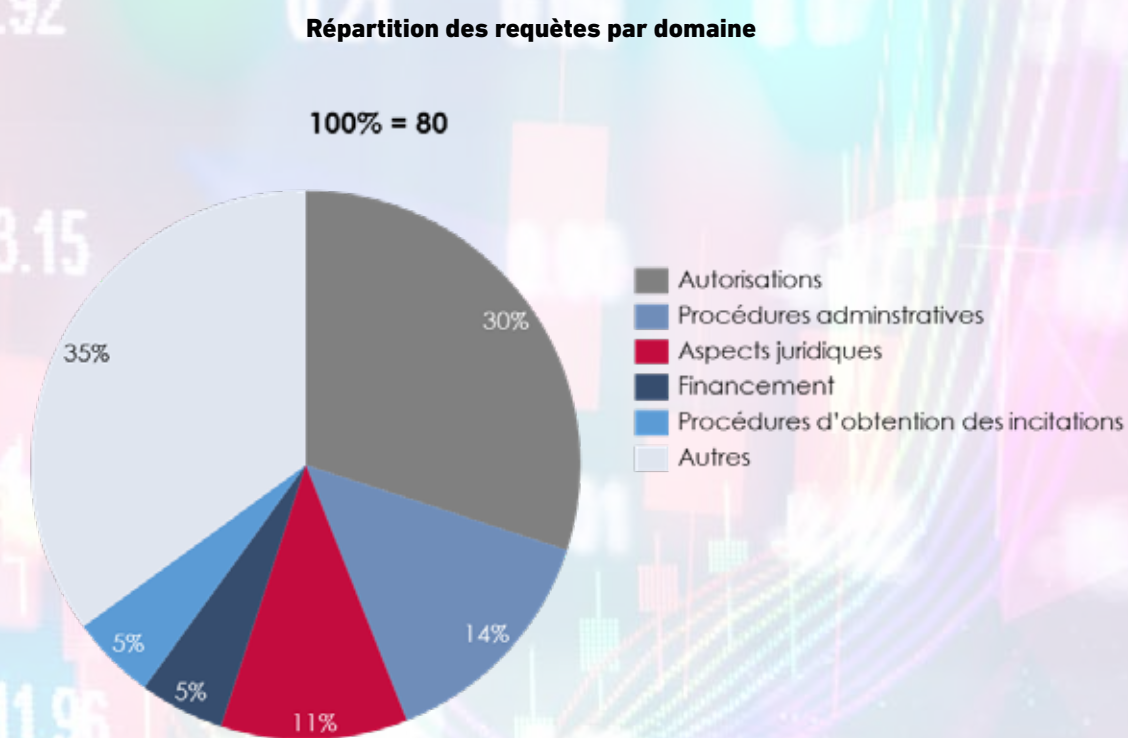


Figure 45: Répartition des requêtes par domaine

Source : TIA

Les principaux constats :

- Une fiscalité instable avec plus de 1100 mesures prises lors des dix dernières années parfois pas assez compréhensibles et dont une partie demeure inappliquée, ce qui désoriente l'investisseur, accable le processus d'investissement et rend la préparation de plans d'affaires difficile, voire aléatoire.
- Un régime d'incitations financières complexe et dissuasif notamment dû aux faits suivants :
 - Incohérences et problèmes d'application liées à la dissociation du cadre juridique des incitations financières (**loi n°2016-71**) et celui des incitations fiscales (**loi n°2017-08**), notamment en ce qui concerne la définition des secteurs prioritaires ou secteurs de soutien; la politique agricole ; et les activités de première transformation
 - Absence d'une définition claire de plusieurs primes d'encouragement, qui sont subdivisées en plusieurs sous-catégories selon les secteurs prioritaires ou filières économiques.
 - Des conditions d'octroi de certaines incitations fiscales contraignantes pouvant aller jusqu'à leur suppression totale ou partielle.
- Absence d'interconnexion et d'interopérabilité entre les services des différents intervenants avec une multitude des projets d'interconnexion entre les administrations, des projets de digitalisation des activités et des procédures liées à l'investissement auxquels s'ajoute le retard dans la mise en place de l'interopérabilité entre les plateformes des différentes administrations concernées.
- Absence d'informations sur la main d'œuvre disponible par région, ce qui oblige souvent l'investisseur à chercher des employés qui habitent loin du site d'implantation ou leur assurer le logement voire le transport, ce qui compromet la rentabilité du projet
- Absence de réglementation claire qui régit les cas de transmission d'entreprises dans des cas d'aliénation d'avantages.

L'étude est basée sur trois enquêtes auprès du secteur privé et des jeunes concernant l'emploi et l'entrepreneuriat. Cette étude a porté sur **950** entreprises qui emploient **10** employés et plus, opérant dans le secteur industrie (textile, agro-alimentaire, chimique et pharmaceutique), le secteur de la santé, des technologies de l'information et communication et du commerce.

Période : les enquêtes se sont déroulées en décembre 2020

- **71%** des entreprises sondées annoncent **qu'il n'y aura pas d'évolution de l'emploi pour les prochains mois**. Par contre, **15%** des entreprises estiment qu'il y aura une baisse de l'emploi au sein de leurs organisations pour les prochains mois et **11%** des entreprises anticipent une augmentation de l'emploi.
- **59% des entreprises qui estiment un accroissement de l'emploi** pendant les **12** prochains mois, déclarent que **cette augmentation va toucher seulement les postes de cadres supérieurs**. Par ailleurs, **41%** des entreprises affirment que l'augmentation concerne seulement d'autres postes (techniciens, ouvriers...).
- **15%** des entreprises estiment qu'il y aura une baisse de l'emploi au sein de leurs organisations pour les prochains mois, et ce pour les raisons suivantes :
 - La diminution des coûts salariaux (qui représente **46%** des raisons avancées),
 - Le changement du mode de travail représente **29%** des raisons exprimées par les entreprises
 - Le changement au niveau de l'activité représente **25%**.
- **37% des entreprises déclarent que leur principale priorité est la mise en place d'un plan de continuité d'activité, tandis que 23% des entreprises révèlent que la rétention des talents et l'amélioration de l'environnement du travail sont leurs principales priorités.**

C'est une enquête réalisée auprès des responsables au sein des entreprises qui sont en contact avec les administrations publiques et qui s'occupent de l'aspect financier, comptable et administratif au sein des entreprises (les premiers responsables, les DAF, les comptables)

- ◆ **83% des petites et moyennes entreprises (PME) considèrent que l'administration demeure un obstacle sévère, majeur ou modéré, contre 71% en 2019, soit une augmentation de 12%, c'est ce qui ressort d'une enquête menée auprès des PME sur leur évaluation et leurs attentes des administrations publiques**
- ◆ Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, **7 PME sur 10 (73%) estiment que l'administration publique a échoué au niveau de l'adaptation dans la réponse aux besoins des entreprises privées**
- ◆ Les actions prioritaires à entreprendre par les administrations pour améliorer la relation avec les PME, les dirigeants ont répondu que **la digitalisation reste la priorité (40.8%)**, suivie de l'amélioration de la qualité de service (**14.8%**) et la transparence des procédures (**23.4%**). **Pour la 4^e année de suite, la digitalisation reste une demande forte des PME.**

CONNECT, Le baromètre Megyes de 2020

C'est un baromètre de la santé de la PME tunisienne selon une enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 500 PME durant l'année 2020.

- ◆ À 90%, les entreprises ont **subi un impact négatif suite au confinement**
- ◆ La moitié des entreprises ne disposent pas de plans de préparation aux crises et ne comptent pas en mettre un en place. 15% des entreprises ont mis en application un plan de préparation aux crises
- ◆ **Le télétravail peut être comparé à un service minimum.** Toutefois, dans les secteurs et pour les postes qui s'y prêtent, il peut être considéré comme un mode de travail à part entière. Ceci ne semble pas être encore intégré dans la culture des PME tunisiennes. En effet, à 63%, les entreprises n'ont pas eu recours au télétravail, 27,6% y ont eu recours en partie et 8,2% ont opté pour le télétravail. **La cause majeure de non-utilisation du télétravail est un environnement professionnel inadapté.**
- ◆ **15,8% des responsables de PME n'étaient pas informés des mesures d'assistance gouvernementale.** 38,6% de l'ensemble des PME n'ont pas déposé de demandes d'assistance. **Seulement 18,4% de ceux ayant déposé une demande ont déclaré avoir réellement bénéficié des mesures.**

Mesures à adapter par le gouvernement pour atténuer la crise (% de réponses)

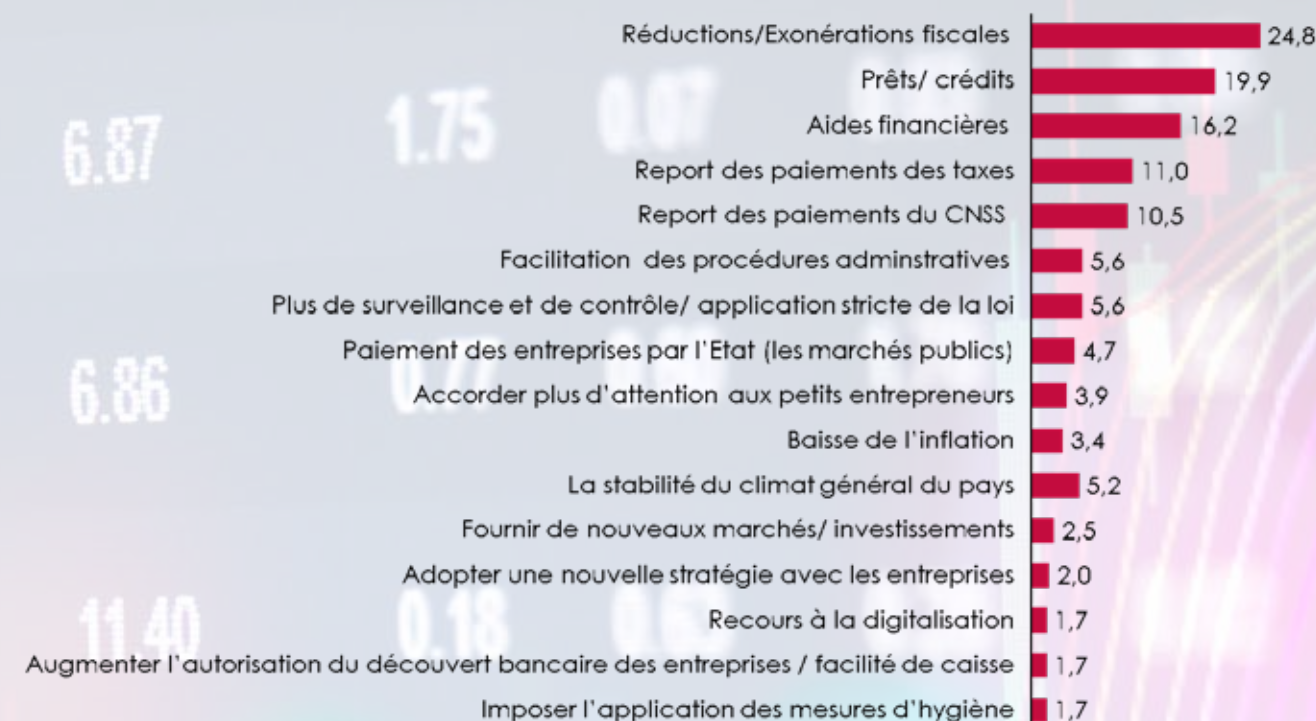


Figure 46: Mesures gouvernementales

Source : CONNECT

APII : Enquête sur l'impact covid 2020

L'enquête est menée auprès de **398** entreprises industrielles. L'enquête a été administrée auprès d'une population cible du **20** mai au **1** juin 2020 via un formulaire en ligne.

- Seulement **8% déclarent avoir fortement assimilé le contenu des mesures gouvernementales**
- **34%** des chefs d'entreprises déclarent avoir faiblement assimilé le contenu des mesures,
- **58%** ont moyennement assimilé le contenu des mesures gouvernementales
- Les facteurs les plus entravants du climat des affaires sont, **la corruption que 84% des enquêtés jugent toujours en hausse.** Ainsi que, plus que **77% jugent que l'augmentation du taux d'inflation et du TMM ont un effet préjudiciable sur l'investissement.**
- En défalquant les variations du CA parmi les entreprises ayant rapporté une croissance de leurs chiffres d'affaires, **45%** d'entre eux déclarent une augmentation de moins de **25%** et **35%** dégagent une augmentation entre **25** et **50%.** **C'est l'Industrie agroalimentaire qui a essentiellement tiré profit de la crise durant les mois de mars et avril 2020 par rapport à la même période de l'année dernière.**

Pour les entreprises françaises, la perception de l'environnement des affaires selon une enquête menée au cours de la première quinzaine de février 2021 auprès de **145** dirigeants adhérents de la CTCFI :

- **52%** des dirigeants pensent la Tunisie est très attractive ou bien moyennement attractive
- Pour le relèvement de l'IS à **15%**, **48%** des entreprises estiment un impact négatif sur l'investissement et l'emploi
- Les taux d'insatisfaction concernent principalement : l'administration fiscale, la douane, et la CNSS avec des taux respectivement de **40 %**, **30%** et **12%**
- **77%** des dirigeants craignent l'instabilité politique et **75%** craignent le prolongement de la crise sanitaire
- **80%** des entreprises sondées sont impactées par le Covid 19 (dont **13%** ayant enregistré un impact fort notamment dans le secteur aéronautique textile et tourisme et **67%** avec un impact faible ou moyen)
- **75%** des entreprises ont procédé soit à une baisse ou une suspension/report de leurs investissements prévus en 2020
- Pour 2021, **38%** ont l'intention d'investir et **62%** sont dans l'expectative

Source : le baromètre de la conjoncture économique de la CTCFI, 2021

D'autres rencontres périodiques avec d'autre chambres mixtes ont mis en exergue les aspects suivants :

- **Selon la chambre Tuniso-Japonaise**, les principales entraves de l'environnement des affaires pouvant freiner les investissements nippons en Tunisie sont principalement l'accès au marché (complexité du décret **417** relatif aux autorisations), l'instabilité fiscale, l'obtention de la carte du commerçant, la complexité du régime de change, le niveau modeste de l'infrastructure et de la logistique notamment au port de Radès
- **Selon la chambre Tuniso-Allemande** : les principales entraves à remédier pour attirer les investissements allemands sont notamment l'instabilité fiscale, la complexité des procédures d'obtention des incitations et l'accès au marché (complexité du décret **417** relatif aux autorisations)
- **Selon la chambre Tuniso-Américaine**, les principales entraves freinant les investissements américains sont principalement liées à la réglementation de change, à la pression fiscale, à l'accès au marché et aux aspects liés à l'image du pays.
- **Selon la chambre Tuniso-Italienne** : les principales problématiques soulevées par les investisseurs italiens sont la lenteur des procédures bancaires (ouverture du compte indisponible, le bénéficiaire effectif, ...), la complexité des dispositions de la loi d'investissements (minimum de fonds propres...), le financement des sociétés offshore et la non application des dispositions de certaines lois notamment la loi transversale de l'investissement.

3. CONCLUSIONS GÉNÉRALES :

- ◆ L'arsenal juridique de l'investissement est désormais exhaustif avec la parution de nouvelles lois mais le challenge consiste à rapidement promulguer les décrets d'application et implémenter les dispositions d'une manière efficace et rapide.
- ◆ La stabilité fiscale est un souci partagé par toutes les structures privées notamment les chambres mixtes.
- ◆ Un manque d'assimilation de l'implémentation des mesures COVID avec une insatisfaction manifeste du rendement des administrations publiques.
- ◆ Une perception globalement assez négative du rendement de l'administration de la part du tissu entrepreneurial tunisien malgré les récentes initiatives de digitalisation.





Veille Stratégique sur l'investissement

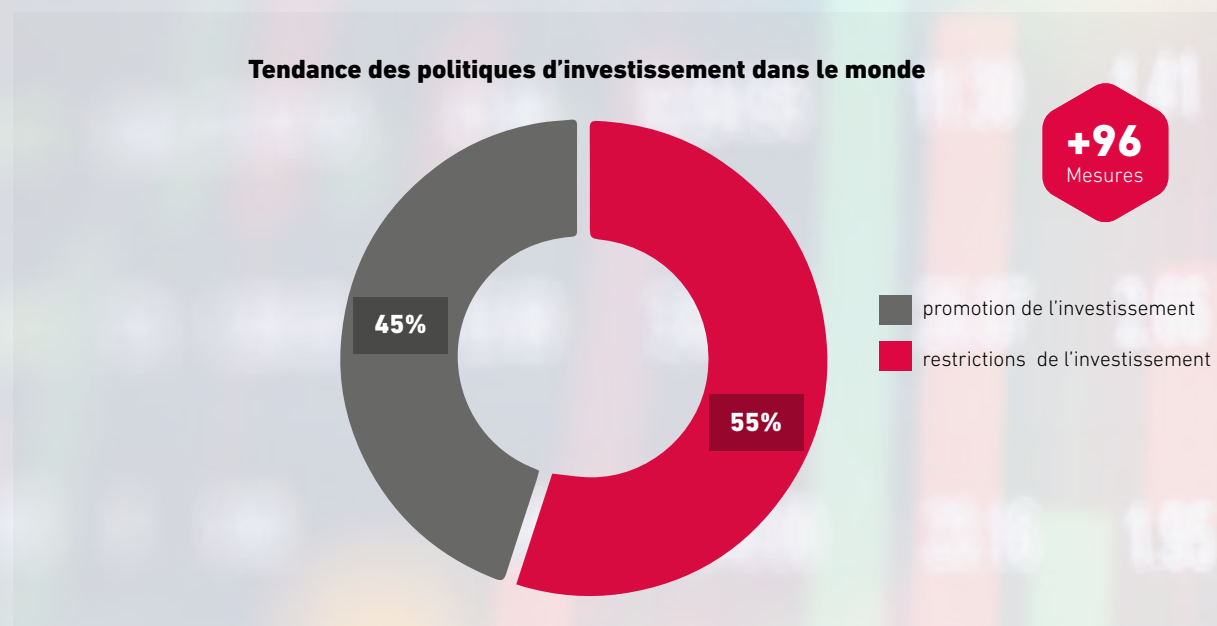
Chapitre 5

$$x = \frac{-b \pm \sqrt{b^2 - 4ac}}{2a}$$
$$\int (x^3 + 4x) dx = \left[\frac{1}{4}x^4 + 2x^2 + C \right]_0^3 = 102$$
$$e^{x+iy} = e^x(\cos y + i \sin y)$$

Ce chapitre dresse les principales orientations et tendances d'investissement dans le monde durant l'année 2020 et début 2021 soit au niveau des politiques et réformes soit au niveau des mouvements des flux d'investissement afin de situer l'environnement de l'investissement en Tunisie dans un contexte conjoncturel caractérisé par l'impact du Covid sur les économies.

1. TENDANCES MONDIALES EN MATIÈRE DE POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Selon Investment Policy Monitor (**UNTCAD, Janvier 2021**) cinquante-deux pays et l'Union européenne (UE) ont pris **96** mesures de politique d'investissement au cours de la période à l'examen (mai 2020 - décembre 2020). Près de la moitié de ces mesures ont introduit de nouvelles réglementations ou **des restrictions à l'investissement - le ratio le plus élevé en près de deux décennies.**



Néanmoins, au cours de la période considérée, **le ratio de mesures de politique d'investissement plus réglementaires ou restrictives a grimpé à 45%. Il s'élève à 43% pour toute l'année 2020 (janvier à décembre). Il s'agit du ratio le plus élevé depuis 2003** (figure 1).

Les nouvelles réglementations ou restrictions en matière d'investissement pour les investisseurs étrangers ont continué à être principalement enracinées dans des motifs de sécurité nationale concernant la propriété étrangère d'infrastructures critiques, de technologies de base ou d'autres actifs nationaux sensibles.

Trente et une économies - Algérie, Australie, Autriche, Canada, Chine, Éthiopie, UE, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, République de Corée, République démocratique populaire Lao, Malte, Nouvelle-Zélande, Oman, Philippines, Pologne, Fédération de Russie, Slovaquie, Espagne, Émirats arabes unis, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Vietnam ont adopté de nouvelles mesures politiques relatives à l'entrée et à l'établissement d'investisseurs étrangers.

La plupart des mesures ont soit renforcé les mécanismes de filtrage des IDEs existants, soit les politiques d'investissement restrictives nouvellement introduites durant la pandémie,

Entrée / mise en place de l'investissement

- La Chine a récemment adopté le règlement sur la liste des entités non fiables afin d'établir un cadre de restrictions ou de sanctions à l'encontre des entités étrangères considérées mettant en danger la souveraineté nationale, la sécurité ou les intérêts de développement de la Chine.
- La Hongrie a introduit un mécanisme de filtrage temporaire des investissements étrangers applicable aux investisseurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, qui sera effectif jusqu'au **30** juin 2021.
- Le Kenya a introduit des exigences de participation locale dans diverses industries, notamment les services d'assurance, de télécommunications et de TIC.
- Oman a publié une liste d'activités interdites aux investisseurs étrangers dans le but de promouvoir les produits locaux et l'entrepreneuriat national.

À l'inverse, certains pays ont assoupli les restrictions sur la propriété étrangère ou ouvert de nouvelles opportunités commerciales.

- L'Algérie a supprimé le plafond de **49%** pour la propriété étrangère. Les investisseurs étrangers peuvent désormais détenir **100%** des parts, sauf dans certains secteurs.
- La Chine a modifié ses « listes négatives », levant les restrictions dans des secteurs tels que les services financiers, l'agriculture, la fusion de minéraux radioactifs et l'industrie pharmaceutique.
- L'Éthiopie a autorisé les investissements étrangers dans certaines activités de services de transport.
- L'Inde a libéralisé l'industrie des médias numériques d'information et le secteur de la défense : la propriété étrangère est désormais autorisée jusqu'à **26%** par la voie d'approbation du gouvernement dans le premier secteur et jusqu'à **74%** sous la voie automatique dans le second.
- Les Philippines ont autorisé la participation étrangère à **100%** dans des projets géothermiques à grande échelle.
- Les Émirats Arabes Unis ont autorisé la propriété étrangère à **100%** des sociétés commerciales en supprimant l'obligation pour les sociétés commerciales d'avoir un actionnaire ou un agent émirati majeur.
- Le Vietnam a introduit pour la première fois une «Liste négative» sur l'accès aux marchés, accordant aux investisseurs étrangers le traitement national, sauf dans les secteurs inclus dans la «Liste négative».

Vingt-deux pays - Angola, Bolivie, Cambodge, Cap-Vert, Chine, Colombie, Cuba, Inde, Indonésie, Iraq, Maurice, Namibie, Oman, Pakistan, Panama, Rwanda, Arabie saoudite, Singapour, Sri Lanka, Uruguay, Ouzbékistan, Viet Nam – ont adopté des mesures concernant la promotion et la facilitation des investissements. La plupart d'entre eux encouragent l'investissement en offrant des incitations à l'investissement ou en facilitant les procédures d'investissement.

Promotion et Facilitation de l'investissement

- L'Angola a créé un mécanisme de contact unique permettant aux investisseurs d'obtenir les autorisations nécessaires de manière simplifiée. Il a également adopté une loi prévoyant la possibilité de créer des zones de libre-échange avec un certain nombre d'incitations et d'avantages
- La Chine a récemment publié le catalogue des industries encouragées pour l'investissement étranger, augmentant de **10%** le nombre d'activités promues.
- L'Indonésie a promulgué la loi omnibus dans le but d'accroître la facilité de faire des affaires, notamment en simplifiant les procédures d'octroi de licences, en offrant des incitations, en modifiant la législation du travail, en assouplissant les règles d'immigration et en harmonisant diverses lois et réglementations sectorielles.

2. VEILLE CONCURRENTIELLE (FOCUS POOL PAYS)

★ Maroc :

Réformes et mesures gouvernementales

- La nouvelle mouture de la charte d'investissement au Maroc est quasi prête après des concertations avec le secteur privé avec des nouveaux changements :
 - La concurrence loyale et l'équité,
 - La mise en place d'instances de recours,
 - La continuité des politiques lors du passage d'un gouvernement à un autre,
 - L'équité dans les systèmes d'incitation à l'investissement pour ne pas favoriser un acteur par rapport à un autre dans l'acte d'investir,
 - La consécration de l'interlocuteur unique
- Lancement du projet de la zone industrielle «Fez Smart Factory, le projet mobilisera un investissement de 104 millions de Dirhams Marocains. La zone industrielle tend à développer une zone industrielle durable pour répondre aux besoins d'amélioration de la productivité industrielle et des performances environnementales et sociales, par la mise à profit des concepts de l'industrie 4.0.

🇪🇬 Égypte :

Réformes et mesures gouvernementales

- Des nouvelles conditions pour la résidence des investisseurs étrangers :la résidence pour une période de cinq années consécutives, renouvelée pour des périodes similaires tout au long de la période du projet
- La banque centrale égyptienne impose aux banques à augmenter le financement destiné aux PME de **20% à 25%**

🇹🇷 Turquie :

Réformes et mesures gouvernementales

- La Turquie lance un ensemble de réformes visant à simplifier le système d'incitations à l'investissement
- La Turquie est sur le point de créer des centres logistiques à l'étranger en particulier un aux États-Unis, qui devraient accélérer l'accès des exportateurs locaux aux marchés et augmenter le volume des ventes à l'étranger.
- L'ouverture d'un centre technologique et **40** usines orientés industrie 4.0 : le complexe géant est conçu pour être un centre régional de recherche innovante, superviser la transformation numérique du pays et aider les entreprises à se préparer à la quatrième révolution industrielle.

🇨🇪 République Tchèque :

Réformes et mesures gouvernementales

- La loi sur l'investissement étranger, qui a pris effet le 1^{er} mai 2021, elle suit le cadre législatif de l'UE sur l'examen de certains investissements pour des raisons de sécurité énoncées par le règlement n ° (UE) 2019/452.
- La loi FDI introduit l'obligation pour les investisseurs étrangers de pays extérieurs à l'UE, investissant dans des secteurs stratégiques de la République tchèque pour obtenir l'autorisation préalable du ministère de l'Industrie et du commerce
- La nouvelle législation sur les IDEs affectera principalement les investissements étrangers dans les domaines de l'énergie, de la gestion de l'eau, de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé, des transports, des systèmes de communication et d'information, du marché financier et des biens à double usage.
- Tout étranger titulaire d'un permis de séjour de longue durée doit terminer un nouveau cours d'intégration.

Par rapport aux principales réformes précitées à l'international, la Tunisie se positionne comme suit :

Réformes/ Mesures		Initiatives existantes
Révision Cadre/Loi d'investissement	✓	Révision du décret 389 relatif aux incitations financières
Nouvelles Restrictions Sectorielles Post Covid	✗	Néant
Citoyenneté pour l'investissement / Résidence des investisseurs étrangers de longue durée	✗	Néant
Zones industrielles 4.0	✓	En cours de réalisation dans le cadre de l'aménagement des zones industrielles
Centres Logistiques à l'Etranger	✗	Néant
Seuil de financement des PME par les Banques	✗	Néant

3. VEILLE SECTORIELLE

Cette partie va se focaliser sur les principales tendances sectorielles dans des secteurs prioritaires et clés pour la Tunisie et l'orientation des leads internationaux opérant dans ces secteurs.

- ◆ **L'hydrogène est la filière phare post Covid :** présent majoritairement dans les domaines industriels tels que la pétrochimie ou le spatial, la filière hydrogène se voit prédire un avenir prometteur dans les domaines de l'énergie et du transport et d'autres secteurs économiques.

Alliance pour l'hydrogène :

Le constructeur coréen Hyundai et le groupe de chimie britannique Ineos se sont associés en vue d'explorer des moyens pour accélérer le développement de la technologie de l'hydrogène. Le partenariat permettra à Ineos de profiter du savoir-faire de Hyundai dans la technologie de la pile à combustible et à Hyundai de bénéficier de l'expérience d'Ineos en matière de production et de distribution d'hydrogène.

Airbus annonce un avion à hydrogène décarboné pour 2035 :

Le challenge est d'œuvrer sur cinq ans pour mettre en compétition plusieurs technologies, les maturer et choisir la meilleure pour l'avion. Il faudrait ensuite deux ans pour trouver les fournisseurs, les sites industriels, etc. Donc, la mise en programme est prévue aux environs de 2028, l'ambition est d'être le premier constructeur à mettre en service un tel appareil en 2035

◆ L'intelligence artificielle et les solutions autonomes

L'IA devient de plus en plus exploitée dans les divers secteurs économiques notamment le secteur automobile.

Collaboration BOSH /Microsoft pour le développement des "software-defined vehicles"

Bosch s'associe à Microsoft pour développer une plateforme logicielle permettant de connecter de manière transparente les voitures au cloud. L'objectif de cette collaboration est de simplifier et d'accélérer le développement et le déploiement de logiciels de véhicule tout au long de la vie d'une voiture conformément aux normes de qualité automobile. La nouvelle plateforme, qui sera basée sur Microsoft Azure intégrera des modules logiciels de Bosch et permettra de développer et de télécharger des logiciels sur les unités de contrôle et les ordinateurs du véhicule.

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **Une tendance générale protectionniste préconisée dans plusieurs pays développés ou en voie de développement** pour protéger leurs industries clés pouvant freiner l'élan des IDE. **La Tunisie n'a pas adopté cette approche protectionniste durant la Crise Covid.** Cependant, il existe encore un élan de libéralisation préconisé par plusieurs pays dans des secteurs stratégiques avec l'adoption du principe de la liste négative restreinte
- Une tendance préconisée par des pays **concurrents pour créer des zones industrielles et technologiques orientées industrie 4.0. La Tunisie accuse encore un retard au niveau de ce type d'infrastructures**
- **La citoyenneté pour l'investissement / la résidence de longue durée est de plus en plus préconisée par plusieurs pays** dans le monde pour attirer davantage d'investissements. Cette orientation est encore une réflexion en Tunisie
- L'émergence de nouvelles filières prometteuses Post Covid pouvant être génératrices d'opportunités d'investissement pour le site Tunisie



Les opportunités de relocalisation et de développement liées à la crise Covid-19

Chapitre 6

1. PRÉAMBULE

La crise du Covid- 19 a mis en exergue les vulnérabilités des chaînes de valeur globales et les niveaux de dépendance des importations des produits en provenance des pays phares de l'offshoring, et en premier lieu de la Chine. L'onde de choc s'est propagée dans les chaînes de valeurs globales avec un impact variable selon les secteurs d'activités et le niveau de résilience des pays et des entreprises multinationales et locales.

Cette crise a été ainsi un grand signal d'alerte sur les questions de résilience et d'autonomie stratégique incluant entre autres les options de relocalisation et de diversification des sources d'approvisionnement et les politiques de résilience et/ou de développement sur des chaînes de valeurs stratégiques. Les multinationales et les pays ont ainsi revu également leur politiques industrielles et d'innovation pour répondre aux enjeux sociétaux, de développement et de souveraineté.

Certaines tendances et orientations, amorcées avant la crise ont été considérablement accélérées et amplifiées par la crise du covid. Parmi ces tendances, figurent de manière accentuée, la digitalisation et la transition verte, deux dynamiques transverses aux secteurs et génératrices d'opportunités de taille.

Cette note traduit les tendances clés et les opportunités liées à la crise du Covid ainsi que les impacts majeurs sur les chaînes de valeur globales. Elle mettra en exergue une illustration de politiques et de stratégies entreprises au niveau des pays et des multinationales pour adresser les enjeux d'un développement innovant, vert et résilient.

Un focus sera fait sur les impacts et les développements au niveau de certaines chaînes valeurs sectorielles et/ou de pays phares, pourvoyeurs d'investissements pertinents pour la Tunisie. Ceci couvre les secteurs :

- Composants automobiles
- Textile & Habillement
- Agro (Agriculture & industries agroalimentaires)
- Pharma & Technologies de la santé
- Digital
- Energie, Eau & Environnement

Les pays phares considérés en guise d'illustration sont soit des pays leaders de l'innovation sur ces secteurs, soit des pays phares des IDEs en Tunisie ou encore des pays concurrents de la Tunisie.

La rubrique « Opportunités de relocalisation et développement liées à la crise Covid », est nouvelle dans le rapport d'évaluation des politiques d'investissement et sera consacrée pour couvrir les objectifs suivants :

- Identifier des créneaux porteurs et des opportunités liées au Covid
- Etablir et confirmer le positionnement de la Tunisie sur ces créneaux avec une proposition de valeur claire et pertinente pour les IDEs
- Définir le plan d'action et de promotion des IDEs sur ces créneaux (Proposition de valeur, argumentaires promotionnels, feuille de route , ..)

A ce stade et en guise d'initiation, cette note vise à prendre connaissance des tendances clés et des opportunités potentielles qui en découlent sans pour autant confirmer le positionnement de la Tunisie, en tant que destination Nearshoring sur ces créneaux et opportunités.

Ce travail, sera conduit auprès des acteurs privés et publics des secteurs et sera synthétisé dans des notes ultérieures compte-tenu des atouts de l'offre Tunisienne et des enjeux stratégiques nationaux.

La note comprend également une préconisation de la démarche de réflexion et d'action, qui engage les différentes parties prenantes publiques et privées afin d'aboutir de manière concertée et agile à une confirmation de ces créneaux comme stratégiques pour la Tunisie.

Des recommandations pour la construction de politiques industrielles et d'innovation seront comprises dans cette rubrique pour capter au mieux ces opportunités et ancrer le positionnement de Tunisie en tant que destination Nearshoring et un hub régional innovant sur la région Europe, Méditerranée et Afrique.

2. TENDANCES CLÉS ET BENCHMARK INTERNATIONAL

Les pressions constatées au début de la crise sur la production et l'importation des produits et matériels nécessaires au secteur de la santé (tels que les masques et les appareils médicaux) ont montré les niveaux de concentration des risques et les capacités de résilience des pays et des entreprises pour y faire face.

Cette situation de dépendance, notamment des importations des produits asiatiques sur des secteurs stratégiques telles que la santé, a entraîné une prise de conscience accrue des enjeux de résilience et d'autonomie stratégique aussi bien à l'échelle de pays que des entreprises.

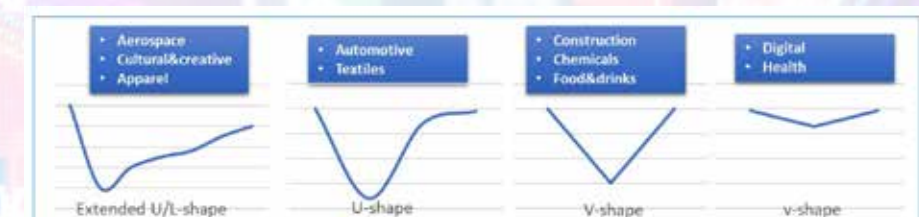
Les options de relocalisation sont en cours d'être réexaminées dans le cadre de plans et de politiques de résilience à l'instar des directives de l'UE sur la question. Ceci concerne par ailleurs les différents types de chocs potentiels à court et à moyen terme et impactant leur autonomie stratégique : pandémies, cyberattaques, catastrophes naturelles, incertitudes géopolitiques, et autres

a. Impact de la crise Covid sur la Zone Euro

Comparée à l'économie mondiale, la Zone Euro a été plus impactée par la crise Covid en 2020 (**-7,4%** selon la banque mondiale) et connaîtra une reprise lente en 2021 avant de pouvoir retrouver les niveaux d'activités pré-crise à partir de Mi-2022.

La croissance prévue de la Zone Euro en 2021 allant de **3,6% à 4,2%** est en retard par rapport à celle de la Chine (**7,9%** prévue en 2021 selon la banque mondiale)

Il existe des différences remarquables entre les secteurs d'activité et leurs profils de reprise.



Source : Rapport UE, " Impact of Covid-19 on UE industries "

Les secteurs de l'industrie aéronautique, du tourisme et des industries créatives et culturelles ont été fortement touchés par la crise et risquent de souffrir de périodes prolongées de chocs.

Malgré les premiers chocs, les industries automobiles, dont la croissance des ventes peine avant la crise, reprennent progressivement en 2021. Il en est de même pour le secteur des textiles et habillement après la levée des confinements.

Cependant, les secteurs du digital ont été plus résilients et ont mieux performé. La crise du Covid a été même un catalyseur considérable de services digitaux de numérisation au profit des gouvernements, des entreprises et des citoyens. C'est aussi le cas pour le secteur de santé notamment sur l'industrie pharmaceutique et le matériel médical.

b. La pandémie : un accélérateur de la transition digitale et verte

La pandémie a agi en accélérateur de la digitalisation. La différence de sévérité des impacts occasionnés s'explique entre autres par la capacité des entreprises et des gouvernements à passer au digital dans un contexte de mesures de restrictions sanitaires, de mobilité réduite et de nouveaux modes d'organisation de travail en occurrence la téléactivité.

L'essor de solutions basées sur les objets connectés, l'Intelligence Artificielle, les Big Data et le Cloud a été remarquable. Ces solutions ont été fortement impactantes dans la gestion de la crise et notamment dans l'accélération des processus R&D sur les vaccins et plein d'autres usages. Les plateformes B2B et B2C au service des citoyens et des entreprises ont été bénéfiques et ont vu leur développement s'accélérer de manière significative.

Ceci a été rendu possible grâce à une collaboration accrue entre les pouvoirs publics, les entreprises, les startups et les centres R&D. La crise a été dans ce sens, un accélérateur de démarches Open Innovation. L'autre fait marquant de la crise est la prise de conscience des enjeux de la transition verte. Par exemple, la crise du Covid a conduit les consommateurs à réévaluer leurs besoins et modes de consommation.

Dans le secteur de l'industrie automobile, malgré la baisse de vente des véhicules neufs, l'impact de la crise sur la demande de véhicules électriques s'avère être moins sévère.

Au niveau des multinationales et après une concentration accrue sur des pays offshore asiatiques et des chaînes de valeurs longues, la diversification des sources d'approvisionnement et la régionalisation des chaînes de valeurs vont dans le même sens de l'agenda vert et de responsabilité environnementale et sociétale.

Les enjeux de transition digitale et verte sont aussi mis en exergue dans l'industrie textile à travers l'exigence de certifications et de labellisations Environnementales et Sociales et des orientations accrues vers des projets de digitalisation et d'économie circulaire.

c. Un niveau d'exposition grandissant et un focus accru sur la résilience des chaînes de valeurs globales

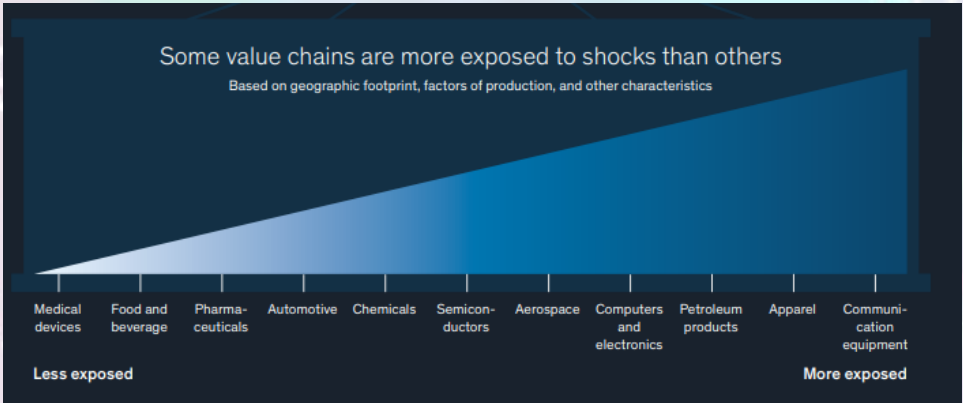
Les études d'impact réalisées durant la crise du Covid et les zones de vulnérabilités qui en découlent ont permis une prise de conscience accrue des enjeux de résilience et d'autonomie au niveau des pays et des multinationales face à de tels chocs.

Selon une étude Mckinsey (Risk Resilience and rebalancing global value chains, Mckinsey Global Institute- Avril 2020), les chocs qui affectent la production mondiale sont de plus en plus fréquents et plus sévères. Les perturbations d'une durée d'un mois ou plus se produisent désormais tous les **3,7** ans en moyenne. Les chaînes de valeur sont exposées à différents types de chocs selon leur étendue géographique, les facteurs de production et d'autres variables.

Les secteurs qui ont le plus d'échanges commerciaux et de concentration sur certains pays seront les plus exposés. Ils comprennent notamment les équipements de communication, les composantes électroniques, les matériels informatiques et les semi-conducteurs.

Les secteurs à forte intensité de main d'œuvre comme l'habillement, se trouvent exposés aux risques de pandémies, de changement climatique et d'inondations.

La concentration géographique des sources d'approvisionnement constitue un facteur de vulnérabilité. Selon la même étude, **140** produits sont identifiés, échangés d'une valeur de **134 Milliards de dollars** en 2018 et pour lesquels un seul pays concentre la part majoritaire des exportations.



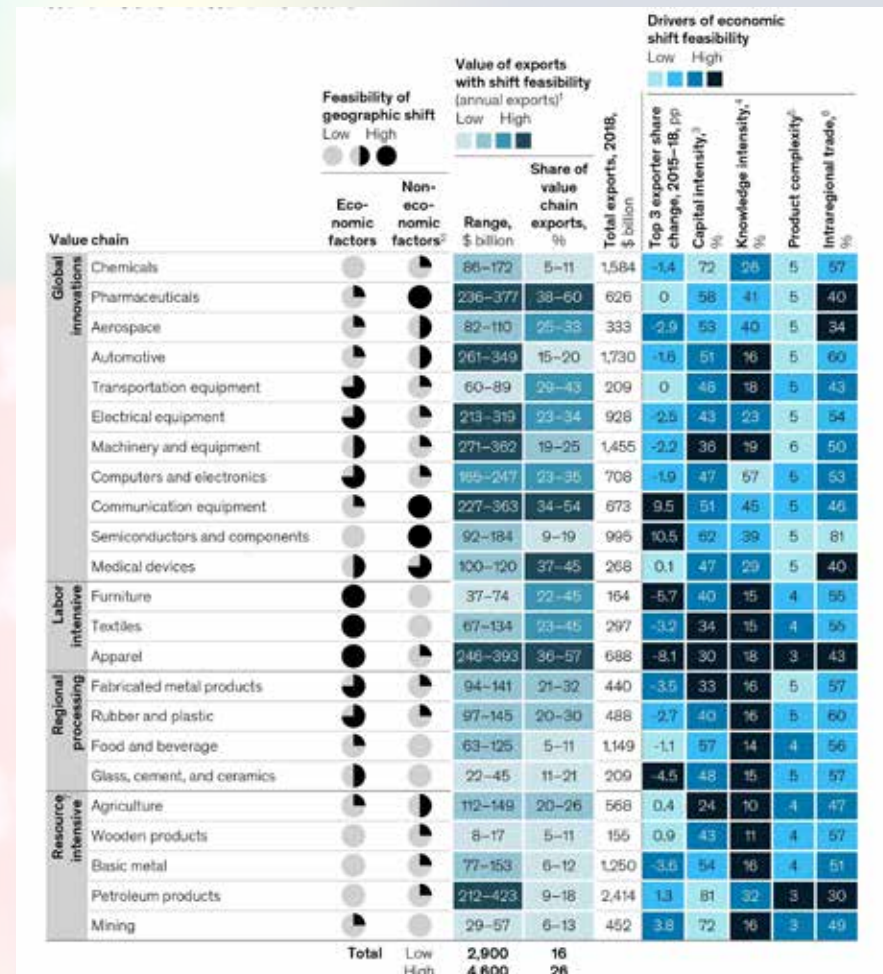
Source : Risk Resilience and rebalancing global value chains , Mckinsey Global Institute - Avril 2020

La nature très connectée des chaînes de valeur globales fait que les options d'une relocalisation de masse demeurent limitées. Les chaînes de valeur reposent sur des relations clients fournisseurs établies et de longue date. Elles ont été configurées selon des considérations d'économie d'échelle, d'accès au marché et de spécialisation.

La relocalisation de secteurs à forte intensité de main d'œuvre (comme le textile et l'habillement) est motivée essentiellement par des arguments et des facteurs économiques.

Des considérations non économiques peuvent cependant provoquer la relocalisation de certains secteurs et activités à l'instar de secteur pharmaceutique et médical. Des politiques nationales de résilience et de souveraineté justifieront cette tendance.

Le potentiel de relocalisation, aussi bien pour des considérations économiques que non économiques, porte sur **16% à 26%** des exportations mondiales de marchandises à horizon 2025 (d'une valeur de **2900 à 4600 Milliards de Dollars**) selon le cabinet de conseil McKinsey.



Source : MckInsey , MGI 2020, Risk resilience and rebalancing in global value chains

d. Un contexte géopolitique tendu entre la Chine et les Etats-Unis conduisant l'UE à revoir sa politique de résilience, d'innovation et d'autonomie notamment sur des chaines de valeur stratégiques

A la lumière des impacts et des enseignements de la crise covid, et au regard des tensions économiques régissant récemment les relations entre les Etats-Unis et la Chine, les pays de l'UE sont actuellement en train de revoir leurs plans de résilience en considérant les enjeux géopolitiques, les niveaux de dépendance de l'un ou de l'autre et leur positionnement sur les chaines de valeur et les secteurs stratégiques.

Le développement technologique et l'innovation sont au cœur de développement stratégique de l'UE notamment sur des secteurs présentant un niveau d'exposition et/ou de dépendance plus élevé.

La crise de covid a généré une remise en question par les pays et les multinationales de l'UE sur les options de localisation (Reshoring/ Backshoring , Offshoring, Nearshoring) et les enjeux de compétitivité, d'autonomie et de résilience y afférant.

Afin de rester compétitive, l'UE devra continuer s'appuyer sur les chaînes de valeur mondiales. En 2020, la résilience des chaînes de valeur européennes avait été testée : la pandémie COVID-19 a dévoilé des faiblesses, car de nombreuses entreprises étaient initialement incapables de faire face à des pénuries d'approvisionnement causés par des frontières fermées et des sites de fabrication fermés.

Néanmoins, la plupart des chaînes d'approvisionnement ont repris en fin de l'année 2020 et ont été moins gravement touchées lors des vagues ultérieures d'infections.

Au début de la crise (Printemps 2020), l'étude du cabinet EY montrait que **83%** des entreprises interrogées réfléchissent à la relocalisation, dont les options de Nearshoring, contre **37%** en octobre 2020.

Les questionnements sur les enjeux de relocalisation, très forts au moment du premier confinement de mars 2020, semblent être plus modérés et moins susceptibles de générer de nouveaux projets de relocalisation vers l'Europe.

Les points de vue des industries et des experts s'accordent à dire que les chaînes de valeur peuvent être renforcées en diversification des sources d'approvisionnement plutôt que relocalisation Onshoring / Reshoring.

Par ailleurs, la crise a accentué l'importance stratégique de chaînes de valeur telles que la microélectronique, les véhicules autonomes, les batteries et l'intelligence artificielle à la lumière de l'accélération de transformation numérique et de la demande croissante de véhicules électriques.

Ces chaînes de valeur doivent recevoir une attention et un soutien continus pour garantir l'accès aux matériaux, aux investissements et aux compétences.

Cependant, ce ne devrait pas conduire à une politique durable de délocalisation, car cette tendance pourrait être en contradiction avec le besoin maintenir la compétitivité internationale de l'industrie européenne.

De plus, les leaders de l'industrie et les experts soulignent la stabilité limitée du climat d'investissement dans les pays du voisinage de l'UE et la réticence à placer des investissements stratégiques (y compris en R&D) dans ces pays.

A l'échelle des pays et de l'UE, les politiques de résilience et les plans de relance sont engagées individuellement ou au niveau des directives de l'UE pour faire face aux chocs similaires et impulser des stratégies volontaristes de souveraineté, de développement et d'autonomie.

Il s'agit à travers ces politiques et plans de renforcer la compétitivité des industries et des services de l'UE en les rendant innovants, résilients et plus verts.

Ceci passe par les directives et mesures suivantes :

- Réexaminer les options combinant Reshoring, Nearshoring et Offshoring et lancer les mesures de **diversification des sources d'approvisionnement**
- Instaurer des **mesures incitatives / protectionnistes** en faveur de la relocalisation sur des produits/ secteurs stratégiques
- Favoriser les **investissements R&D dans des activités à forte intensité de savoir** et amplifier les **actions Re/ Upskilling** tirant profit des innovations technologiques et des opportunités liées à la digitalisation (Intelligence artificielle, Big Data, Automatisation, 5G, Objets connectés)
- Assurer la **souveraineté numérique** contre des risques de cyber attaques et asseoir les règles et les **dispositifs de protection des données et de cybersécurité** (face à une évolution substantielle des flux de données liés aux technologies 5G/ Objets Connectés)
- Mettre en œuvre de **nouvelles règles d'accès aux marchés et des mesures incitatives de l'économie circulaire et verte**
- Développer **les politiques « Made-In »**
- Lancer des initiatives et des **projets stratégiques de développement publics privés**
- Redéfinir les **politiques Nearshoring** avec les pays du sud de la Méditerranée

Ces plans sont actualisables au fur et à mesure de la situation sanitaire et de l'avancement des vaccinations en Europe et dans le monde.

Nous fournissons dans ce qui suit des données chiffrées et un aperçu de tendances et de développements futurs à même d'impacter la course aux IDEs :

- L'étude EY estime un potentiel de relocalisation de 10% des exportations chinoises vers la région UE (soit une opportunité de 50 Milliards de Dollars) à capter par les pays du Sud-Asie, de l'Europe occidentale, de l'Europe de l'Est et du Sud - de la Méditerranée.
- Les pays leaders de l'innovation ont lancé des politiques d'innovation sectorielles autour d'un nombre de secteurs stratégiques priorités.

Pays	Politique d'innovation sectorielles & Bonnes pratiques
France	➤ Mission confiée à un collège d'experts pour établir une liste de filières stratégiques autour de 4 enjeux sociétaux : ● Alimentation saine et durable ● Santé et bien-être des citoyens ● Protection de l'environnement & Transition écologique et énergétique ● Souveraineté numérique ➤ 22 marchés émergents dont 10 prioritaires objet de stratégies d'accélération verticales ● Agriculture de précision & Agro-équipements ● L'alimentation durable pour la santé ● Le biocontrôle animal et végétal ● La santé digitale ● Les biothérapies et les bioproduction de thérapies innovantes ● L'Hydrogène pour les systèmes énergétiques ● La décarbonation de l'industrie ● Nouvelles générations de matériaux composites « haute performance » ● Les technologies du quantique ● La cybersécurité ➤ 12 filières nécessitant un support du public : ● Carburants durables ● Infrastructures de stockage et de traitement des données ● Eolien en mer ● Le photovoltaïque ● Le bâtiment innovant ● Le recyclage des matériaux de construction ● Recyclage et revalorisation des déchets ● Produits biosourcés ● E-learning & Ed-Tech ● La fabrication additive ● Les batteries pour véhicules électriques ● Micro-électronique Hard & Soft pour IA embarqué ➤ Politiques élaborées sur des enjeux transverses : ● Technologies diffusantes (IOT, robotique, Cloud) ● Appropriation par le tissu des PME ● Accélération de croissance des start-ups ● Re/ Up skilling du capital humain

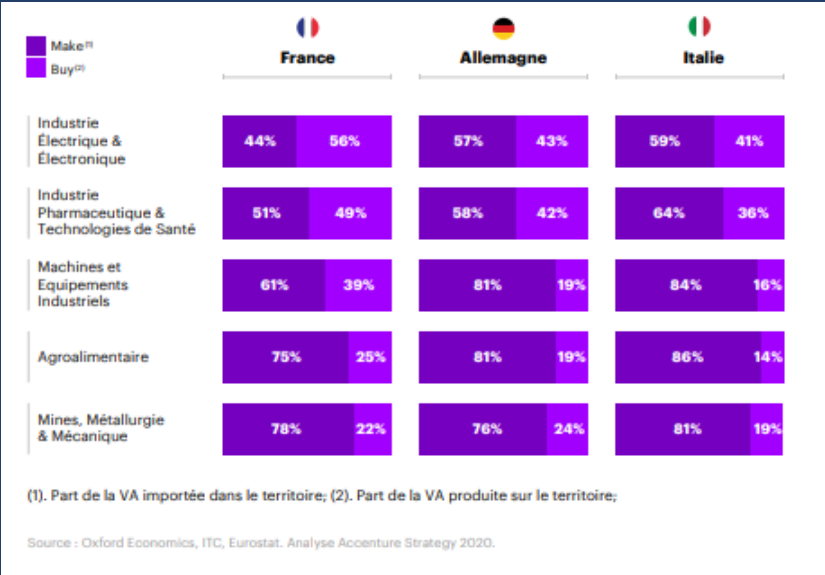
Pays	Politique d'innovation sectorielles & Bonnes pratiques
Allemagne 	➤ « New High-Tech Strategy » ➤ « Plan Industry 4.0 » ➤ Programmes spécifiques pour les énergies propres (dont le programme Hydrogène) ➤ Efforts massifs sur un nombre restreint de secteurs stratégiques et de thématiques prioritaires : ● « Health & Care » ● « Sustainability Climate Protection & Energy » ● « Mobility » ● « Urban & Rural areas » ● « Safe & Security » ● « Economy and work 4.0 » 
Royaume Uni 	➤ Politiques publiques verticales sur un nombre réduit de marchés / secteurs prioritaires en plus des mécanismes de promotion horizontale et des outils sur des industries spécifiques ➤ « Industrial Strategy Challenge Fund », de 4,7 Milliards £ créé pour soutenir l'innovation et la collaboration entre les entreprises et le monde de la recherche autour d'enjeux stratégiques sociétaux et technologiques et de filières prioritaires ● Médecine de précision, ● Révolution énergétique, ● Transformation de la construction, ● Transformation de la production agroalimentaire, ● Services nouvelle génération, ● Industries créatives, ● Technologies immersives, ● Technologie quantique, ● Intelligence artificielle, ● Robotique, ● Médecine innovante, ● Batteries, ● Voitures autonomes, ● Matériaux du futur et ● Technologie des satellites et spatiale

Pays	Politique d'innovation sectorielles & Bonnes pratiques
USA 	➤ Concentration des capitaux dans le domaine des nouvelles technologies (180 Licornes américaines ayant une valorisation agrégée de 621 Milliards \$) ➤ Soutien d'actions sectorielles (Transport écologique, Intelligence artificielle, robots à combat) en plus des programmes d'envergure dont ceux de technologies spatiales (Space X, Nasa)
Chine 	➤ Programme « Made In China 2025 » ➤ Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle ➤ Leadership sur la nano et micro-électronique ➤ Ambition : leader sur 10 industries clés ● Robotique, ● Equipements maritimes, ● Transport ferroviaire, ● Véhicules du futur, ● Aérospatial, ● Biopharma et med-tech, ● Technologies de l'information, ● Equipements pour l'énergie ● Equipements agricoles
Corée du Sud 	➤ Comité de la 4ème révolution industrielle ➤ Stratégie nationale pour l'Intelligence artificielle
Japon 	➤ « Stratégie Robots » ➤ Fonds de 13 Milliards \$ pour le financement de projets dans l'énergie solaire ➤ Programmes spécifiques pour les énergies propres (dont le programme Hydrogène)

- Les politiques de re skilling / Up skilling sur des technologies diffusantes transverses comme l'intelligence artificielle, les objets connectés, le cloud, les Big Data , s'avèrent être cruciales en vue de porter le palier des tissus PME au niveaux de développements escomptés et ce de manière transverse.
- De nouvelles pressions sur les matières, les compétences et les composants seront accrues au vu des développements substantiels de la digitalisation.
- Un focus accentué sur le développement des écosystèmes d'entreprenariat et d'innovation comme facteur clé d'attractivité dans la course aux investissements, notamment sur des activités à forte intensité knowledge.
- Le développement du E-Commerce et le changement des comportements des consommateurs sont des vecteurs d'opportunités nécessitant la reconfiguration des chaines logistiques et le besoin de réactivité, intéressant à considérer pour les pays de Nearshoring (développement de services de stocks, réassort en petites et moyennes séries, personnalisation)
- La transition verte est une tendance transverse à tous les secteurs d'activité et donnera lieu à une régionalisation des chaines de valeurs et un développement accéléré de nouvelles opportunités et niches se basant entre autres sur des technologies innovantes.
- Une étude Accenture sur la trajectoire de l'industrie en France montre un enjeu de **57 Milliards €** pour renforcer de souveraineté industrielle selon deux objectifs :
 - Renforcer l'industrie d'aujourd'hui : **25 Milliards €** (réimplanter la valeur ajoutée en France en sur 5 ans sur des produits stratégiques)
 - Se positionner sur l'industrie du futur : **32 Milliards €** de valeur ajoutée sur **5** ans (sur des créneaux stratégiques identifiés sur lesquels la France dispose d'atouts pour un développement et une position de leadership)

Selon cette étude, la crise du Covid a un impact négatif de **20%** de la valeur ajoutée (un manque à gagner de **60 Milliards €** de VA) et constitue un facteur de risque de l'investissement industriel.

Le plan de relance industrielle en septembre 2020 s'avère être crucial au risque d'une désindustrialisation encore plus accentuée. La désindustrialisation de la France a été jusque-là plus grande que celle en Allemagne.



Source : Accenture

4 filières sont particulièrement exposées et pèsent **100 Milliards € de CA** : l'industrie **Electrique et Electroniques**, le secteur des **machines et équipements**, l'industrie **pharmaceutique et les technologies de santé**, le secteur de la **métallurgie et de la mécanique**. De nombreux produits essentiels présentent une vulnérabilité à l'instar des antibiotiques dans l'industrie pharma, des câbles de fibre optique des batteries et accumulateurs (dans l'industrie électronique et électrique), le phosphate de calcium pour l'industrie agro.

Industries d'aujourd'hui ⁽¹⁾ [25 Md€ de valeur ajoutée]		Industries de demain ⁽²⁾ [32 Md€ de valeur ajoutée]	
 Industrie électrique et électronique	Cellules de batterie 38 MC Câbles de fibre optique 85 MC Circuits intégrés électroniques et semi-conducteurs 600 MC	Équipements de télécommunication (téléphones...) 500 MC Turbines éoliennes 15 MC Générateurs 35 MC	• Motorisation électrique et électronique de puissance • Systèmes électroniques nano • Batteries innovantes (lithium air, lithium soufre...)
 Industrie pharmaceutique & technologies de santé	Antibiotiques & antibactériens 160 MC Hormones 640 MC Provitamines et vitamines 63 MC	Autres API (acides salicyliques, lysines sucres...) 100 MC Dispositifs médicaux (articulations et organes artificiels...) 850 MC Équipements médicaux (thérapeutique et diagnostic) 300 MC	• Thérapie cellulaire et génique • Médecine personnalisée et e-santé • Robotique chirurgicale
 Machines & équipements industriels	Équipements industriels, dont machines de nouvelle génération (dont fabrication additive) 200 MC	Équipements d'automatisation industriel 200 MC	• Internet des objets à usage industriel (IIoT)
 Autres industries manufacturières et process	Carburants alternatifs renouvelables (biodiesel) 170 MC Engins spatiaux, satellites et lanceurs 130 MC	Motorisation et pièces de motorisation 4 MC Faisceaux et câblages 80 MC	• Carburants de deuxième génération comprenant le biodiesel • Piles à hydrogène pour les systèmes énergétique / la mobilité • Panneaux photovoltaïque haut rendement
Compétences transverses dans lesquelles investir pour soutenir la compétitivité de l'industrie française			
		• Internet des objets • Big data & analytics • Plateformes numériques	• Fabrication additive • Cloud et nouvelles infrastructures numériques • Cybersécurité

(1). produits stratégiques et vulnérables dans le cadre de notre étude; (2). Cf. rapports Potier et analyses Accenture
Source : Etude Accenture Strategy 2020.

Source : Accenture

Le plan de relance industrielle de la France repose sur **5** leviers structurants :

- Un Fond public de soutien à l'industrie
- Soutien au renforcement de la compétitivité des entreprises
- Compétitivité des dispositifs d'emploi
- Amélioration de l'attractivité industrielle
- Diversification des sources d'approvisionnements

3. FOCUS SECTORIEL

Nous illustrons dans ce qui suit, un aperçu des tendances clés sur les secteurs

- Composants automobiles
- Textile & Habillement
- Agro (Agriculture & industries agroalimentaires)
- Pharma & Technologies de la santé
- Digital
- Energie, Eau & Environnement

Secteur des composants automobiles

Tendances clés :

- Impact sévère au début de la crise puis une reprise lente au dernier trimestre 2020
- Accélération du développement de la transition digitale et verte des véhicules (véhicules électriques, véhicules connectés, véhicules autonomes, ..)
- Pression accentuée sur les composants électroniques (suite à la forte demande liée à la digitalisation)
- Investissements accentués en R&D

Opportunités potentielles pour la Tunisie :

- Activités de développement
- Digital / Industrie 4.0 : Intelligence artificielle, Big Data, objets connectés
- Véhicules électriques
- Véhicules autonomes
- Industrie des batteries

Secteur Textile & Habillement

Tendances clés :

- Développement du E-Commerce entraînant un intérêt accru à la réactivité logistique (réassort en petites et moyennes séries, made to measure, besoins de services de stock auprès des fournisseurs,)
- Exigence accrue des produits textiles Eco-friendly et un accès au marché conditionné par la conformité et la responsabilité environnementale

- Initiatives et engagements des donneurs d'ordre en vue de protection de l'environnement et de développement de l'économie circulaire
- De nouveaux développements de produits (Made to Measure, nouveaux matériaux, produits à partir de matériaux recyclés ,...)
- Développement accru des textiles techniques appliqués à différents secteurs dont la santé

Opportunités potentielles pour la Tunisie :

- Services logistiques & sourcing
- Fast Fashion
- Développement des services environnementaux
- Industry 4.0 (automatisation des processus de production)
- Activités de développement
- Textiles techniques

Secteur Agro (Agriculture & Industries alimentaires)

Tendances clés :

- Prise de conscience accentuée des enjeux de production d'une alimentation saine et durable et d'une agriculture écologique
- Développement des agro-équipements et de nouveaux processus d'agriculture écologiques et d'économie circulaire
- Essor de la diffusion des Innovations technologiques appliquées à l'agriculture (objets connectés utilisés dans l'agriculture de précision, solutions block chain de traçabilité, automatisation, drones, etc)
- Développement des pratiques bio (exemple : produits de biocontrôle animal et végétal en réduction des produits phytosanitaires conventionnels)
- Enjeux de souveraineté alimentaire (exemple : production des ferments)
- Marché mondial de l'agriculture de précision / des agro-équipements : **4 Milliards € / 122 Milliards €** en 2018 (croissance annuelle moyenne sur la période 2018-2025 : **12% / 7%**)
- Essor des biotechnologies appliquées à l'agro

Opportunités potentielles pour la Tunisie:

- Innovations technologiques appliquées à l'agriculture : IOT, automatisation, intelligence artificielle
- Activités industrielles et de développement
- Agriculture de précision & Agro-équipements
- Biotechnologies appliquées à l'agriculture / Industrie agro
- Agriculture Bio

Secteur Pharma & Technologies de la santé

Tendances clés:

- Vieillessement de la population donnant lieu à un besoin croissant de services de santé (en France, le montant des soins de santé pour les personnes âgées est de **11 Milliards €**, croissant à **2%** par an les dernières années selon le rapport B. Potier sur les filières émergentes, février 2020)
- Développement accentué de la digitalisation dans le secteur santé pour optimisation de parcours patient et rationalisation / amélioration des services de santé
- Enjeux de diversification des sources d'approvisionnement dans la production pharma et le matériel médical (exemples : les antibiotiques figurent parmi les produits vulnérables de par la concentration des importations)
- Emergence de Clusters Health-Tech favorisée par une dynamique de starts up en plein essor
- Attraction des talents internationaux dans le domaine de la santé
- Développement des biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes : une niche d'avenir et de souveraineté sur laquelle la France ambitionne de devenir leader européen (Marché mondial de **34 Milliards de \$** en 2018 avec un taux de croissance annuel moyen de prévu de **27%** à horizon 2025)

Opportunités potentielles pour la Tunisie :

- Télémedecine
- Santé digitale : objets connectés et intelligence artificielle appliqués à la santé
- Services de diagnostic et de prédiction
- Offres de services de santé pour les personnes âgées
- Biotechnologies appliquées à la santé
- Biothérapies

Secteur Digital

Tendances clés :

- La crise Covid un accélérateur de la transition digitale au niveau des entreprises et des consommateurs sur tous les secteurs d'activité
- Pression accentuée sur les composants électroniques
- Essor des services Cloud
- Enjeux de souveraineté numérique face aux cyberattaques
- Automatisation forte impactant le développement des centres de services BPO
- La cybersécurité : un marché mondial de **113 Milliards \$** en 2018 avec prévision de croissance à **12%** par an à horizon 2025
- La téléactivité : un nouveau mode d'organisation de travail
- L'intelligence artificielle : un enjeu de taille pour les développements futurs des secteurs
- Développement des marketplaces B2B et B2C
- Des créneaux et des clusters sectoriels en essor durant la crise covid : Education Tech / Médias / Entertainment / Gaming / E-Culture

Opportunités potentielles pour la Tunisie :

- Cybersécurité : vente de services et de logiciels
- Activités de service et de développement autour des technologies innovantes (Testing logiciel, développement, etc)
- Big data & Intelligence artificielle
- Services cloud
- Automatisation
- Technologies de mobilité
- Développement de solutions et de plateformes : B2B, B2C, E-Learning, E-Education, Médias & Entertainment

Secteur Energie, Eau & Environnement

Tendances clés :

- Une transition verte accélérée par le digital sur tous les secteurs d'activité
- Programmes spécifiques pour le support au transport écologique et au développement durable
- Mesures et incitations amplifiées en faveur de l'économie circulaire
- Stratégie de développement et de réindustrialisation de filières intégrées de photovoltaïque impliquant la relocalisation de la production de panneaux, les services en amont et en aval, les équipements et les services de démontage et de recyclage
- Essor des technologies de décarbonation de l'industrie et de recyclage
- Stratégies en cours pour le développement de filières / niches Hydrogène à moyen terme

Opportunités potentielles pour la Tunisie :

- Services environnementaux
- Technologies appliquées à l'environnement
- Biotechs appliqués à l'environnement
- Photovoltaïque
- Bio carburants
- Hydrogène

4. PRÉCONISATIONS DE DÉMARCHE D'ACTION

Au regard du panel d'opportunités et de développements liés au covid, découlant des stratégies de pays et des entreprises, et qui s'inscrivent dans le cadre d'un développement innovant, vert et résilient, la Tunisie gagne à définir son positionnement sur des créneaux porteurs et accessibles via une **politique nationale industrielle et d'innovation**.

Comparée à la concurrence, la Tunisie est en retard d'agressivité et de proactivité pour capter ces opportunités.

La concurrence dans la course aux IDEs, est de plus en plus rude notamment sur des secteurs à forte intensité knowledge.

La perte d'attractivité durant les dernières années, ainsi que la faible dynamique de l'investissement en Tunisie, nécessitent de relancer une **démarche d'action en mode Task Force** à même de rattraper le retard accusé et pallier aux insuffisances et aux entraves de l'investissement.

Ceci passe inéluctablement par la définition d'une **politique de promotion** à la fois **horizontale** (transverse à tous les secteurs) et **verticale** (spécifique aux secteurs) en accentuant l'effort, l'implication et le support des parties prenantes publiques et privées.

Les enseignements tirés des pratiques aussi bien des pays de référence que des concurrents sur le Nearshoring, nous amène à préconiser une **démarche d'action participative et agile** impliquant les acteurs publics et privés de l'écosystème de l'investissement.

La démarche préconisée consiste à :

- Revoir le **modèle de gouvernance** des instances liées à l'investissement et à la promotion sectorielle sur les volets stratégique et opérationnel
- Engager la mise en œuvre **des réformes prioritaires et urgentes** qui entravent l'investissement dont principalement la digitalisation de l'administration publique, l'instabilité fiscale et le déficit d'image
- Etablir **une politique nationale industrielle et d'innovation**, incluant des mesures de **promotion horizontale et verticale de l'investissement**, élaborées avec le concours des acteurs publics et privés autour **de Task Forces thématiques et clusters sectoriels verticaux**
 - Confier **cette mission** au conseil stratégique de l'investissement dans sa nouvelle gouvernance avec le concours des acteurs / experts sectoriels et thématiques
 - **Capitaliser** sur les différentes stratégies et initiatives en cours par les différents acteurs
 - Définir les **créneaux stratégiques** nécessitant un appui massif de l'état (objectif de délai : **Fin 2021**)
 - Etablir et partager la politique nationale industrielle et de l'innovation à l'échelle nationale (objectif de délai : **Fin 2021**)





Les recommandations pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement

Chapitre 7

Ce chapitre présente des principales recommandations pour l'année 2021 à la lumière des évaluations précédentes, la veille concurrentielle, des différentes sessions du conseil stratégique, des recommandations et des études des institutions membres du conseil stratégique.

1. LA GOUVERNANCE DE L'INVESTISSEMENT

- Revoir le modèle de gouvernance des instances liées à l'Investissement dont le conseil stratégique de la TIA et le conseil supérieur de l'investissement en vue de renforcer leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de promotion d'investissement : promotion horizontale (transverse aux secteurs économiques) et verticale (spécifiques aux secteurs)
- Renforcer les capacités de mise en œuvre de réformes auprès des acteurs publics et privés impliqués selon un modèle de gouvernance redéfini et une démarche d'action autour de groupes de travail thématiques et des clusters sectoriels
- Valider **un modèle d'interaction central région pour encadrer les projets** d'investissement

2. L'ENVIRONNEMENT GENERAL DE L'INVESTISSEMENT

- Prévoir **une disposition de stabilisation du régime juridique, fiscal et douanier de l'investisseur** pendant une période déterminée notamment **un moratoire fiscal de 5 ans pour une meilleure stabilité fiscale.**

3. LES POLITIQUES D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT

- Instaurer une nouvelle politique d'incitation selon les orientations suivantes :
 - **Meilleure Gouvernance** : Veiller à l'équité dans les systèmes d'incitation à l'investissement pour ne pas favoriser un acteur par rapport à un autre dans l'acte d'investir
 - **Plus sélectif** : Un système plus sélectif, transitoire et non récurrent devrait être instauré
 - **Plus de ciblage** : Un soutien supplémentaire devrait être apporté aux investissements axés sur une production innovante et à forte valeur ajoutée, financés par des fonds propres, compatibles avec la chaîne de valeur mondiale et les priorités des clusters régionaux.
 - **Plus de souplesse** : En cas de finalisation partielle des grands investissements, une possibilité de réévaluation du montant de la contribution à l'investissement pourrait être offerte.
- Réviser le régime des incitations financières et fiscales :
 - Réviser à la baisse la condition du taux de fonds propres exigés en fonction du coût de l'investissement (**10%** au lieu de **30%**).
 - Prévoir un délai supplémentaire pour le dépôt de la demande d'octroi des primes fixé à une année à compter de la date de l'attestation de déclaration d'investissement et le porter à deux années ;
 - Supprimer la condition figurant dans l'article **3** de la loi 2016-71 ; selon laquelle le renouvellement doit entraîner l'augmentation de la capacité productive et technologique de l'entreprise ;
 - Rétablir le dégrèvement fiscal physique pour le réinvestissement afin de faciliter le financement des investissements par fonds propres et ce en harmonie avec les techniques d'amortissement fiscal dégressif ;
 - Réinstaurer le régime de faveur lié à la transmission des entreprises par suite d'atteinte par l'entrepreneur de l'âge de la retraite en le subordonnant à la condition que l'entreprise transmise opère dans les secteurs productifs

4. L'ACCES AU MARCHÉ

- **Augmenter la durée de résidence des investisseurs étrangers et la porter à 5 ans renouvelables**
- **Permettre aux sociétés de droit tunisien investissant dans le secteur agricole la propriété des terres agricoles** tout en interdisant aux étrangers ayant des actions dans la société le droit à la propriété même en cas de liquidation de la société à la lumière des expériences comparées (Voir encadré)

Exemples Benchmark d'ouverture

★ Maroc

En 2020, le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de loi **19.62** relatif aux dispositions spéciales concernant l'acquisition, par des sociétés anonymes ou en commandite par actions, de propriétés agricoles ou arables hors des périmètres urbains.

Cette nouvelle loi vise à faciliter l'accès à la propriété immobilière et à la rendre plus ouverte aux investisseurs, personnes physiques ou morales, en vue d'accroître la production, la rentabilité et de stimuler l'emploi dans le monde rural, tout en préservant le caractère agricole des terres concernées.

Il modifie et complète le dahir **1.73.645** relatif à l'acquisition de biens immobiliers agricoles ou arables en dehors du périmètre urbain, en autorisant les sociétés par actions et en commandite par actions à acquérir des biens immobiliers agricoles ou arables situés en dehors du périmètre urbain.

🇹🇷 Turquie

Les terres agricoles, ainsi que les champs agricoles, sont éligibles aux étrangers avec certaines limitations :

- Les investisseurs individuels étrangers sont autorisés à acheter et à posséder des terres agricoles avec un plafond de **300 000 m²** (30 hectares) par personne ;
- La superficie totale des terres vendues à des étrangers ne peut excéder **10%** de la superficie vendable d'un district ou d'une zone municipale.

Ces deux conditions doivent être également satisfaites :

- Les terres susceptibles d'être achetées par un investisseur étranger doivent avoir une approbation militaire pour le transfert.
- Si la terre n'a pas encore de statut agricole, l'acheteur doit soumettre un projet approprié avec un plan d'affaires au ministère compétent dans les **2** ans

La loi sur la refonte du système agricole a été adoptée par le Parlement polonais le 26 avril 2019. Cela peut être considéré comme la première étape pour faciliter la transférabilité des terres agricoles en Pologne. De tels changements offriront plus d'opportunités aux investisseurs car davantage de terres deviendront éligibles au développement.

En vertu de la réglementation précédente, seul un agriculteur individuel pouvait acquérir un bien immobilier constituant une terre agricole (à quelques exceptions mineures telles que l'acquisition de propriété agricole par les parents du vendeur, le Trésor public ou les collectivités locales). En conséquence, le transfert de terres agricoles par des investisseurs étrangers a été pratiquement éliminé (encore une fois à quelques exceptions mineures telles que les propriétés situées dans des zones désignées dans les plans de zonage locaux à des fins non agricoles). La nouvelle loi a introduit des modifications importantes. Premièrement, les limitations concernant le type d'entité qui acquiert une propriété agricole ne s'appliqueront plus aux propriétés agricoles de moins de **1000 m²**, ce qui signifie que ces propriétés peuvent être acquises par des entités autres que des agriculteurs individuels, comme les véhicules à usage spécial (SPV). La durée d'utilisation du bien acquis comme exploitation agricole et la période pendant laquelle le bien doit être détenu ont été ramenées de dix ans à cinq. De plus, cette limitation ne s'applique plus aux propriétés agricoles d'une superficie inférieure à **1 000 m²** situées à l'intérieur des limites administratives de la ville.

- Œuvrer d'ici fin 2021 à établir **une liste négative restreinte pour plus de clarté auprès des investisseurs et de compétitivité par rapports aux sites concurrents**
- La publication urgente dans **un texte réglementaire d'une liste des activités dont la participation étrangère est plafonnée par les lois en vigueur**
- L'accomplissement d'un travail de **simplification notamment par la digitalisation, devulgarisation et de communication avec des procédures, des délais et des coûts des démarches qui doivent être mis en ligne pour chaque type d'autorisation.**
- Fixer un délai réglementaire supplémentaire permettant l'élaboration des cahiers des charges relatifs aux activités pour lesquelles les autorisations ont été supprimées.
- Amender, sans délai la réglementation relative à la définition des statuts de « résident » et de « non résident », dans un objectif d'harmonisation et de simplification de ces notions avec le maintien du régime de non résident au profit de l'investisseur quelle que soit la durée de sa résidence en Tunisie.

5. LES SERVICES A L'INVESTISSEUR

- Le Fast track investisseur au niveau de l'aéroport et instaurer **un portail pour la sécurité des voyages « Tunisia 's Safe Travel »**, qui vise à faciliter l'entrée des voyageurs d'affaires dans le pays à travers des catégories. Les voyageurs d'affaires à court terme pourront être classés en quatre catégories :
 - Les investisseurs potentiels cherchant à investir en Tunisie ;
 - Les investisseurs existants tels que les chefs d'entreprises, les membres du conseil d'administration, les cadres et les associés d'entreprises en Tunisie (sans laissez-passer pour l'emploi) ;
 - Les entreprises clientes cherchant à qualifier et à valider un produit avant sa production commerciale ; et
 - Les experts techniques en cas d'urgence ponctuelle pour servir un ou plusieurs clients en Tunisie.
- Accélérer **l'interopérabilité entre les plateformes des différentes administrations concernées par l'opération d'investissement**
- **La mise en place d'une cartographie de la main d'œuvre par région et ce, en adéquation avec les opportunités et les potentialités par région** selon la politique d'encouragement orientée et ciblée de l'Etat, tant au niveau de l'emploi qu'au niveau de l'inclusion.

6. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- Développer **une charte avec les banques commerciales pour définir un seuil minimum de financement des PME**
- Déployer **avec le TIF une stratégie des fonds sectoriels à l'investissement à présenter au CSI**
- Créer **un continuum du financement en fonds propres de l'entreprise tunisienne** pour l'accompagner durant son évolution, de la Start up à la PME à l'ETI (entreprise de taille intermédiaire) à la GE (grande entreprise), de l'amorçage risque à la transmission en passant par le développement, en ciblant les secteurs prioritaires et d'avenir et en co-investissement avec les fonds/investisseurs étrangers

7. LA PROMOTION DU SITE TUNISIE

- Lancer et mettre en œuvre **une marque ombrelle** (Image Pays)
- Harmoniser et lancer les **plans de promotion** (Plan Global et Plans sectoriels)
- Déployer les **actions promotionnelles transverses** (exemple : Fast Track, guide interactif)
- **Actualiser les propositions de valeur des secteurs porteurs** avec une présentation innovante et préparer des propositions de valeur de nouveaux secteurs porteurs dans le contexte covid
- Travailler sur l'**amélioration des indices mondiaux de perception d'image** auxquels les investisseurs accordent de plus en plus d'attention à l'instar the brand nation index, the Soft Power Index et the best countries index
- **Traduire les sites économiques et de d'orientation de l'investisseur** à des langues stratégiques (Japonais, Chinois, Turc)

8. TALENTS & FORMATION

- Revoir et mettre en œuvre une **politique d'incitation des talents** internationaux et nationaux
- Mettre en œuvre **des avantages liés à la formation** en vue de favoriser les actions de renforcement du pool de talents (amplification, Re/Up skilling soft skills et digital)
- Adopter des **mesures de facilitation aux entrepreneurs** (dont principalement la réglementation de change)
- Revoir et asseoir le cadre réglementaire de la télé activité

9. L'INFRASTRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT

- Accélérer les processus d'aménagement des zones industrielles et **prioriser les zones en fonction des projets en instance d'affectation de terrains.**
- Développer **des zones industrielles et des centres technologiques orientés industrie 4.0**
- **Etablir une cartographie digitalisée des terrains disponibles par Zone Industrielle** pour permettre leur visualisation et illustrer les situations juridiques de tous les terrains de l'AFI afin de faciliter à l'investisseur le choix du site.





الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

Pôle des politiques d'investissement et des réformes

Rédacteurs :

Ghali Manoubi, Saber Sellami, Lina Ben Brahim

Contributeur :

Le consultant, Anis Daoud

Tunisia Investment Authority

 **Rue Lac Huron, Les Berges du Lac, Lac 1
1053, Tunis**

 **Tel : (+216) 70 248 148**

Fax : (+216) 70 248 100

 **Site web : www.tia.gov.tn**